



Institut de Documentation et de
Recherche sur la Paix

Les cahiers de l'IDRP

MARS – AVRIL 2021

CULTURE DE PAIX

Crise pandémique : autour de quelques nouveaux enjeux pour la culture de paix (Daniel Durand) - De la Culture de la Paix aux pratiques éducatives non-violentes : quelques repères terminologiques autour de l'éducation à la Paix (Raphaël Porteilla) - La culture de la paix face aux nouveaux maux (Patrick Simon)

GÉOPOLITIQUE

La paix, la sécurité et le développement économique dans le Golfe de Guinée (Pierre-Paul Dika Elokani) - Au Sahel, une impasse annoncée (Nils Andersson) - Relationnel Mexique – États-Unis. Avec Biden, sera-t-il différent ? (Obey Ament) - L'islam radical met en danger l'Europe du Sud-Est (Patrick Simon) - Israël, Palestine occupée, Joe Biden et CPI (Maurice Buttin)

DÉSARMEMENT

Étude critique de « Interdire les armes nucléaires : une fausse bonne idée » ? (Claude Ruelland) - « Le monde peut-il échapper à la bombe nord-coréenne ? Ou faut-il apprendre à vivre avec ? » (Claude Ruelland)

LETTRE DE L'IDRP

NOTES : La France va-t-elle renouveler des sous-marins lanceurs de bombes atomiques ? - "OTAN 2030 : Unis pour une nouvelle ère" - éléments de réflexion

IDRP -- Siège de l'ARAC, 2 place du Méridien 94807 VILLEJUIF CEDEX
— <http://www.institutidrp.org> – courriel : secretariat_idrp@institutidrp.org

Décès de Bernard Hugo : la paix en deuil



Bernard Hugo, membre du Conseil national du Mouvement de la paix, Président de l'Institut de Documentation et de Recherches sur la Paix (IDRP) s'est éteint ce 19 mars 2021. Né en 1930 à Crosne (Seine-et-Oise, Essonne), il fait partie de ces instituteurs qui allient leur travail pédagogique avec l'engagement associatif et laïque au service de l'éducation populaire (FRANCAS et colonies de vacances) et militèrent pour un monde plus juste et pacifique. Militant communiste, il fut le maire de Trappes (Yvelines) de 1966 à 1996 dont il sut accompagner la croissance et la modernité. Il fut également conseiller général de 1973 à 1979 et sénateur des Yvelines (1977-1986).

Après avoir assuré sa succession municipale, il se consacra à son autre grand engagement : la lutte pour la paix et la solidarité internationale. En complicité avec son ami Jacques Le Dauphin, alors secrétaire national du Mouvement de la paix et ancien maire de Châtillon, il accepta d'être de 1996 à 2004, vice-président chargé du secrétariat du Cercle français pour la Paix et la sécurité européennes, créé en 1970 pour suivre l'évolution de l'Acte final d'Helsinki.

Surtout, Bernard Hugo accepta de présider en 1996, l'Institut de documentation et de recherches de la paix, créé sous l'impulsion de Jacques Le Dauphin, avec le soutien du Mouvement de la paix dont Bernard était membre du Conseil national. Ces hautes responsabilités ne l'empêchaient pas d'épauler au plan local l'activité du Conseil local de la paix qui compta plus de 300 adhérents dans ces années 2000. Dans son engagement pour la paix, Bernard était un exemple de lucidité, de vision large des réalités du monde ; il contribua à la tenue et la réussite de plusieurs colloques importants de l'IDRP sur l'Europe et la sécurité internationale.

Le comité directeur de l'IDRP s'incline avec douleur et respect devant sa mémoire : ses membres ont perdu un ami, un animateur mais c'est surtout la lutte pour la paix qui vient de perdre un des plus ardents défenseurs.

Pour l'Institut de Documentation et de Recherches sur la Paix (IDRP),
Daniel Durand
ancien Secrétaire national du Mouvement de la paix
directeur de l'IDRP

Crise pandémique : autour de quelques nouveaux enjeux pour la culture de paix

Daniel Durand
chercheur, Directeur de l'IDRP

A – une crise multiforme qui percute les efforts pour la promotion d'une culture de paix

La crise provoquée au départ par la pandémie de la Covid-19 a créé une situation complètement nouvelle, dont de nombreux aspects dépassent les dimensions strictement sanitaires.

En fait, la crise pandémique touche tous les concepts développés autour de la culture de la paix si l'on se place sous l'angle des fameux huit objectifs de celle-ci : paix à travers l'éducation – développement économique et social soutenable ainsi qu'éradication de la pauvreté – respect pour tous les êtres humains et de leurs droits – égalité entre les femmes et les hommes – participation démocratique – tolérance, compréhension et solidarité – libre circulation des savoirs et de l'information et indépendance des médias – promotion de la paix internationale et de la sécurité par le désarmement, la résolution pacifique des conflits.

Nous allons passer en revue toutes ces catégories même si la dimension économique et financière est la plus évidente pour tous.

1/ Économie

Le fait le plus remarquable de la réponse à l'épidémie a été l'interruption d'une part importante de l'activité économique et sociale, au prix d'une récession et d'un chômage inédits depuis près d'un siècle, et la suspension d'un nombre significatif de libertés publiques et de droits fondamentaux, à commencer par ceux de circuler et de se réunir².

La crise économique que traverse actuellement l'économie mondiale est en effet la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ses dernières prévisions, la Banque mondiale prévoit que le PIB mondial n'atteindra que près de 84 000 Mds\$ en 2020 et 87 000 Mds\$ en 2021, soit une perte cumulée de plus de 10 000 milliards de dollars par rapport à la situation qui aurait prévalu sans pandémie³.

Cette crise économique s'accompagne d'une accentuation des inégalités entre les humains. En 2020, l'extrême pauvreté devrait s'accroître pour la première fois depuis plus de 20 ans. Selon des estimations de la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar dans le monde augmentera d'au moins 50 millions d'ici 2021.

Selon l'ONG Oxfam, les dix plus grosses fortunes mondiales ont vu leur fortune augmenter de 540 milliards de dollars au total, entre le 18 mars et le 31 décembre 2020. Les 1 000 plus fortunés ont recouvré toutes leurs pertes en seulement neuf mois, notamment « grâce à un soutien sans précédent des gouvernements pour leur économie », qui a permis au « marché boursier de prospérer ».

2 <https://esprit.presse.fr/article/didier-fassin-et-nicolas-henckes-et-raphael-kempf-et-justine-lacroix-et-nicolas-leger-et-jean-claude-monod-et-florence-padovani-et-jean-yves-pranchere-et-livia-velpry-et-pierre-a-vidal-naquet-et-laurent-vogel/la-democratie-a-l-epreuve-de-l-epidemie-42977>

3 <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/crises-economiques/crise-economique-covid-19/>

2/ Éducation

La pandémie de COVID-19 a fait subir aux systèmes éducatifs un choc sans précédent dans l'histoire, bouleversant la vie de près de 1,6 milliard d'élèves et d'étudiants dans plus de 190 pays sur tous les continents. Les fermetures d'écoles et d'autres lieux d'apprentissage ont concerné 94 % de la population scolarisée mondiale, et jusqu'à 99 % dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

À la fin de l'année 2020, quelque 320 millions d'enfants à travers le monde étaient toujours exclus des écoles et l'Unicef s'est senti obligé de lancer un appel aux gouvernements pour qu'ils donnent priorité à la réouverture des écoles et rendent les salles de classe aussi sûres que possible.

Cependant, pour des millions d'enfants, l'idée d'une classe virtuelle en ligne est un rêve inaccessible. En avril, l'Unesco a révélé des écarts conséquents dans l'enseignement numérique à distance, avec des données montrant que quelque 830 millions d'étudiants n'ont pas accès à un ordinateur.

Le tableau est particulièrement sombre dans les pays à faible revenu : près de 90 % des étudiants d'Afrique subsaharienne n'ont pas d'ordinateur à domicile, tandis que 82 % ne peuvent pas se connecter à Internet.

3/ Information

La crise a impacté d'autres secteurs vitaux comme l'information.

La célébration du 28 septembre 2020, Journée internationale de l'accès universel à l'information (IDUAI), a été pour l'Unesco l'occasion d'appeler les États membres à promulguer et à mettre pleinement en œuvre les lois sur le droit d'accès à l'information, en montrant leur valeur unique en temps de crise. Elle a rappelé que l'accès à l'information est nécessaire pour permettre aux citoyens de suivre les réponses à la crise, telles que les règles de confinement, les règlements de voyage et de scolarité, les tests de dépistage de virus, les fournitures de matériel médical et les aides économiques ou les plans de relance. Cela est d'autant plus vrai que dans de nombreux pays, les structures démocratiques classiques tels que les tribunaux, les parlements et les conseils municipaux ont fonctionné de manière plus limitée,

Le Conseil de l'Europe⁴ a rappelé que la situation de crise ne doit en aucun cas être utilisée par les États pour revendiquer des pouvoirs excessifs pour limiter la liberté d'expression. Censure et contrôle de l'information, tentatives sur l'indépendance des médias, restrictions à l'accès du public à l'information et au contrôle du public sur les actions des gouvernements, restrictions à l'accès des journalistes aux sources d'information de première main, mesures de surveillance renforcées en compromettant la confidentialité des sources journalistiques et autres formes d'ingérence comportent des risques directs et énormes pour les fondements mêmes de la démocratie.

Cette exigence de retour à une « normalité démocratique » ne peut se faire sans le développement d'une réflexion sur l'emballement médiatique français que nous avons connu et qui a surpris, là encore, nos voisins européens : émissions spéciales Covid-19 en permanence sur radios et chaînes de TV, successions de spécialistes souvent autoproclamés. Le phénomène amorcé depuis une trentaine d'années a été amplifié par le rôle considérable que jouent aujourd'hui les réseaux sociaux et spécialement Twitter. Ce climat médiatique stressant ajouté au confinement a produit une véritable "sidération" de millions de citoyens

4 <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/statement-on-freedom-of-expression-and-information-in-times-of-crisis-by-the-council-of-europe-s-committee-of-experts-on-media-environment-and-reform-msi-ref->

dans une atmosphère anxiogène qui a pesé dans les débats politiques et sociaux. Cela a facilité la prolifération de déclarations irrationnelles, comme on l'a vu dans le débat sur la réouverture des écoles, alors que dans de nombreux pays européens celle-ci s'est faite normalement (voir les résultats de l'étude des pédiatres sur la faible contamination des enfants, dans la presse du 4 juin). Cela a expliqué aussi la survalorisation du recours aux « comités de spécialistes » dont on sait que la tendance est souvent de considérer d'abord leur angle de vue sans l'élargir à l'ensemble des problématiques de la société (certains n'étaient-ils pas prêts à confiner les enfants jusqu'en septembre, les « vieux jusqu'à Noël », voire plus, pour ne pas prendre de risques ?).

Comment, avec la profession, mener une réflexion sur l'éthique de l'information ? Des progrès ont eu déjà lieu avec la lutte contre les « fake news » dans de nombreux organes de presse mais le débat doit être élargi à l'information de crise.

4/ Démocratie

Le 15 septembre 2020, dans un message à l'occasion de la Journée mondiale de la démocratie, le Secrétaire général de l'ONU a constaté que la pandémie de COVID-19 a, dans certains pays, mis à mal la démocratie et restreint les libertés publiques. *« Alors que le monde est aux prises avec la COVID-19, la démocratie joue un rôle vital en ce qu'elle assure la libre circulation de l'information, la participation à la prise de décision et l'application du principe de responsabilité dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Pourtant, depuis le début de la crise, nous avons vu que, dans un certain nombre de pays, celle-ci a été utilisée pour mettre à mal les processus démocratiques et restreindre l'espace public ».*

Tout le monde convient que contenir la crise sanitaire est indispensable, mais en France et dans pratiquement tous les pays, il y a eu un refus d'y associer durablement les citoyens autrement qu'en leur adressant des injonctions sur ce qu'ils doivent faire. L'enjeu démocratique n'est-il pas de leur permettre de participer à la compréhension globale et locale des problèmes posés par la pandémie et à l'émergence des « solutions »⁵

Selon Cédric POLÈRE⁶, trois interrogations, qui peuvent paraître contradictoires, relient le thème de la démocratie à celui de la crise :

"• la pandémie est une menace pour les démocraties, en raison des mesures privatives de liberté prises par les États ;

- elle constitue un test, et un moyen de comparer l'efficacité des régimes politiques ;
- elle constitue une opportunité pour nos démocraties de se préparer à de futures crises globales, en réinterrogeant leur fonctionnement, leurs méthodes de délibération et leurs choix politiques ».

Un rapport de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale publié le 10 décembre 2020 déplore un recul des libertés fondamentales aussi bien dans des pays autoritaires que dans de nombreuses démocraties depuis le début de la pandémie. Si la plupart des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire apparaissent comme "justifiées", 43 % des États démocratiques ont mis en place des « restrictions de liberté illégales, disproportionnées, illimitées dans le temps ou non nécessaires », estiment les auteurs de l'étude. Selon ce rapport, plusieurs aspects de la démocratie française doivent être "surveillés", à commencer par les « violences disproportionnées commises par les forces de l'ordre et condamnées par Amnesty International"⁷.

5 Jean-François Bouthors, écrivain et éditeur dans Ouest-France du 25/11/2020

6 <https://www.millenaire3.com/ressources/Pandemie-quel-impact-sur-la-democratie-quelles-lecons-en-tirer>

7 <https://www.france24.com/fr/france/20201211-covid-19-la-pandemie-un-pr%C3%A9texte-pour-restreindre-les-droits-d%C3%A9mocratiques-des-citoyens=>

5/ Égalité hommes-femmes :

Selon une étude publiée le 31 mars 2021 par le Forum économique de Davos, les répercussions de la crise sanitaire ont été plus sévères pour les femmes qui ont été plus nombreuses à perdre leur emploi. La crise sanitaire a retardé de plus d'une génération le temps nécessaire pour parvenir à l'égalité femme-homme. Si ce rapport fait ressortir de fortes disparités d'un pays à l'autre, il faudra toutefois encore compter 135,6 années avant de parvenir à la parité à l'échelle mondiale⁸.

Selon ONU-femmes, depuis l'épidémie de COVID-19, la violence contre les femmes et les filles s'est intensifiée dans les pays du monde entier. Alors que les mesures de confinement contribuent à limiter la propagation du virus, les femmes et les filles victimes de violence domestique sont de plus en plus isolées des personnes et des ressources qui peuvent les aider. Ainsi, les confinements instaurés pour juguler l'épidémie de Covid-19 ont fait augmenter les plaintes ou appels aux autorités pour des violences domestiques partout dans le monde, de 30 % à Chypre, 33 % à Singapour, 30 % en France ou encore 25 % en Argentine.

Dans certains pays, les ressources et les efforts ont été détournés de la réponse à la violence faite aux femmes vers l'aide immédiate contre la COVID-19⁹.

6/ Intolérance et racisme

La pandémie de Covid-19 a exacerbé le racisme et l'intolérance préexistants partout dans le monde selon une experte indépendante de l'ONU¹⁰. Elle prend l'exemple pendant le premier semestre 2020 des Américains d'origine asiatique ou des personnes perçues comme étant d'origine asiatique aux États-Unis qui ont fait l'objet d'attaques xénophobes et racistes à la suite du Covid-19. C'est également le cas des Africains qui ont fait l'objet de diverses mesures en Chine, également en réponse à la pandémie de Covid-19. Enfin, les Roms, également ciblés dans plusieurs pays européens, ont été accusés de propager le virus et soumis à des mesures extrêmes.

Selon le Rapport annuel 2020 sur les activités de la commission européenne contre le racisme et l'intolérance, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020¹¹, la situation des Roms s'est le plus détériorée, Les migrants et les demandeurs d'asile, surtout les personnes récemment arrivées ou en situation irrégulière, ont rencontré des difficultés particulières et les travailleurs saisonniers migrants hébergés et employés dans de mauvaises conditions d'hygiène ont été particulièrement exposés au coronavirus.

Autre constatation : **depuis le début du confinement, les messages haineux et discriminatoires sont en hausse sur les réseaux sociaux**. Cette appréciation est confirmée d'après le panorama de la haine en ligne réalisé par Netino, les messages haineux postés sur Twitter et Facebook, en particulier sur les pages des grands médias français, ont augmenté de manière significative¹².

Messages d'insultes, cyberharcèlement, comptes « ficha », revenge porn, mise en ligne de photos ou vidéos gênantes, incitation au suicide, création de faux profil... Les jeunes ont été particulièrement exposés aux violences en ligne en 2020 à cause des périodes de confinement

8 https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-les-progres-vers-l-egalite-femme-homme-retardes-d-une-generation-selon-une-etude_4354037.html

9 <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19>

10 <https://news.un.org/fr/story/2020/04/1066842>

11 https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=37842&opac_view=-1&lang_sel=de_DE

12 <https://www.20minutes.fr/high-tech/2770911-20200503-coronavirus-pourquoi-tant-haine-reseaux-sociaux-pendant-confinement>

dues à la crise sanitaire. L'Association e-Enfance a enregistré en 2020 une hausse de 57 % des cyberviolences sur sa ligne d'assistance Net Ecoute (plateforme de protection des mineurs sur Internet et d'aide à la parentalité numérique)¹³.

7/ Paix

« *Malgré la pandémie, les conflits armés ne cessent pas* », a déclaré le Pape François dans son discours de Pâques 2021.

La pandémie de coronavirus aggrave la situation humanitaire dans les conflits les plus meurtriers de la planète et menace de provoquer une catastrophe économique qui pourrait être source de violences supplémentaires, préviennent experts et diplomates des Nations unies¹⁴.

Un rapport conjoint de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'Interpeace et du Bureau des Nations Unies d'appui à la consolidation de la paix, montre que la crise actuelle de Covid-19 complique singulièrement les efforts de paix et de reconstruction dans les pays affectés par un conflit, compromettant les réponses de santé publique et menaçant les efforts de consolidation de la paix¹⁵.

Enfin, malgré le virus, la course aux armements se poursuit. Les dépenses militaires ont continué d'augmenter en 2020, pour atteindre 2,08 % du PIB mondial. En 2020, 1 830 milliards de dollars ont été consacrés à des dépenses militaires, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à l'année précédente¹⁶.

On peut donc dresser un tableau sombre des conséquences de la crise de la pandémie qui nous montre que la crise sanitaire sert de révélateur à des crises plus latentes, qui se retrouvent exacerbées par les risques de la maladie, les contraintes sociales qu'elle engendre. Il me semble qu'on ne peut donc parler d'action pour la promotion de la culture de la paix et de la non-violence, d'éducation à la paix aujourd'hui tranquillement comme on en parlait en 2019, dans le monde d'avant, sans prendre pleinement en compte les nouveautés de la situation. Des brèches parfois importantes ont été ouvertes : situation scolaire de certains enfants, violences faites aux femmes, remontée de l'intolérance, des discours de haine, marginalisation de certains efforts au service des plus démunis, des plus exclus.

Alors, « no future » ? Je ne le pense pas du tout, car, en même temps, je suis surpris par le développement contradictoire de certaines des grandes notions que nous venons d'examiner.

B – Points d'appui et raison d'espérer

1/ Nouvelles évidences

En fait, j'ai le sentiment que pendant cette période, beaucoup de gens ont fait des expériences au travers du flux d'informations qui ont fait apparaître de nouvelles évidences qui peuvent se révéler comme autant de points d'appui pour que se développent de nouvelles exigences débouchant sur de nouvelles luttes.

a/ solidarités et interdépendance

Parmi les réflexions fortes ayant émergé, pour moi, il y a celle-ci : « **nous vivons dans un**

13 <https://www.20minutes.fr/high-tech/2971395-20210207-cyberharcèlement-revenge-porn-insultes-violences-ligne-contre-mineurs-bondi-57-2020>

14 <https://www.latribune.fr/economie/international/les-conflits-mondiaux-aggraves-par-la-crise-economique-due-au-covid-19-avertit-l-onu-854296.html>

15 <https://news.un.org/fr/story/2020/12/1084942>

16 <https://www.lefigaro.fr/international/malgré-le-virus-la-course-aux-armements-se-poursuit-20210301>

monde solidaire et interdépendant, aucun pays ne s'en sortira seul, il y a besoin d'institutions multilatérales onusiennes comme l'OMS, l'Unesco, le PAM, revigorées et renforcées pour faire face ».

La crise a vu se développer un foisonnement de nouvelles **initiatives qui revivifient les solidarités**. À côté du soutien aux grandes associations traditionnelles (Secours populaire, Restos du cœur, etc.) qui reçoivent plus malgré les obstacles matériels, se développent d'autres formes : cagnottes en ligne, collecte de dons en nature, mise en place de système d'entraide entre voisins, distribution de repas dans les hôpitaux, ateliers couture pour fabriquer des masques, mise en ligne de tutoriels pour imprimer en 3D du matériel médical¹⁷.

Il est frappant de constater sur la page d'un site plutôt universitaire et donc pas vraiment militant comme celui de « *The Conversation* », la richesse et la diversité de la page consacrée aux articles traitant de solidarités¹⁸.

En voici la liste :

Être solidaire en temps de crise : comment donner efficacement ?/ Des Français beaucoup plus solidaires qu'on ne le croit/ Solidaires car autonomes : loin des grandes villes, la promesse d'une autre vie/ Quelle résilience pour quels modèles de société ?/ Avec le coronavirus, des Européens plus solidaires ou plus individualistes ?/ La solidarité, ou le mantra indéfinissable de l'Union européenne/Repenser fondamentalement le concept de santé publique/Ces innovations citoyennes qui montrent la voie d'une société écologique et solidaire/L'industrie sociale et solidaire : mais si, c'est possible !/Au temps de l'argent roi, où en est la finance solidaire en France ?/

Monde solidaire et interdépendant ? Comme l'écrivait Edgar Morin, le 12 mars 2020 dans *Libération*, " le virus nous révèle [...] la complexité de notre monde humain dans l'interdépendance et l'intersolidarité du sanitaire, de l'économique, du social, de tout ce qui est humain et planétaire ». Mireille Delmas-Marty défend aussi cette notion d'interdépendance et écrit dans une tribune dans *Le Monde* du 17 mars 2020 « La crise sanitaire est une démonstration presque parfaite du degré d'interdépendance atteint par nos sociétés. Aucun État ne pouvant rester durablement « solitaire », le moment est venu pour que la souveraineté devienne « solidaire »"

C'est le concept de l'interdépendance entre souverainetés partagées qui progresse.

Autre constatation : **la place de l'Organisation des Nations unies comme « maison commune de l'humanité » est revenue au centre des débats.**

Le débat entre partisans et critiques de l'Organisation a rebondi comme il ne l'avait pas fait depuis l'année 2 000. Certains sont critiques comme le juriste canadien, Abbas Poorhashemi¹⁹, qui estime que « la pandémie a montré les insuffisances du droit international et l'inefficacité des institutions internationales pour résoudre les crises mondiales »

D'autres sont plus positifs comme le secrétaire général de l'ONU qui a déclaré le 1er octobre 2020 : " La pandémie de COVID-19 a détruit de nombreuses vies et ébranlé les économies. Elle exacerbe et aggrave les inégalités et met à nu les fragilités du monde. [...] Mais la crise actuelle constitue également une occasion rare de réinventer notre modèle économique et social. [...] Nous pouvons établir un nouveau contrat social et un nouveau pacte international, pour une mondialisation plus juste, un partage plus équitable du pouvoir, des richesses et des opportunités, et une gouvernance mondiale plus efficace » mais il estime, pour autant que « Le droit international, pour maintenir son efficacité, exige une réforme de l'ONU fondée sur la démocratisation des institutions internationales. La réforme de l'organisation peut renforcer le processus décisionnel, simplifier ses structures et améliorer

17 <https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/solidarites/>

18 <https://theconversation.com/dossier-la-solidarite-en-temps-de-crise-138670>

19 <https://www.village-justice.com/articles/covid-une-opportunit%C3%A9-de-creer-une-nouvelle-organisation-des-nations-unies,36767.html>

sa transparence dans le monde ».

b/ priorité aux biens communs de l'humanité

Autre aspiration croissante : **nous devons protéger encore plus les biens communs de l'humanité comme la santé, l'éducation, l'accès aux ressources naturelles, la maîtrise des nouvelles technologies pour le service de tous les humains.**

De nombreuses voix s'élèvent en effet pour affirmer la nouveauté et la force nouvelle aujourd'hui du concept de « bien commun » et de la nécessité de sa promotion.

Depuis Fathallah OUALALOU – ancien ministre de l'Économie et des Finances du Maroc²⁰, qui écrit « *Ainsi, le besoin de santé et de sauvegarde de la vie humaine va devenir désormais un choix stratégique des politiques publiques. Au même rang que la sécurité et la paix, la santé est en passe de devenir un bien commun de l'humanité* » jusqu'à l'éditorialiste du Corriere della Sera, Massimo Nava. Celui-ci écrit ainsi « *« Je suis, donc je pense » signifie penser l'homme globalisé et son développement humain, avoir la conscience que santé, instruction, environnement et ressources naturelles sont des biens collectifs* ». ²¹

La « Commission internationale sur les futurs de l'éducation » de l'Unesco a alerté sur l'importance de ce sujet des biens communs et a publié une « Déclaration commune sur la crise du Covid-19 », le 14 avril 2020²² qui affirme notamment « *Nous avons la possibilité de renforcer les biens communs mondiaux, de protéger et de faire progresser l'éducation publique, ainsi que de mettre les connaissances et l'apprentissage au service de futurs alternatifs pour l'humanité et la planète.[...] ; La crise actuelle nous a montré que les biens communs peuvent être étendus, que les biens culturels communs et les outils publics comme la télévision et la radio, accompagnées de leurs contenus éducatifs, doivent être partagés au-delà des frontières nationales* ».

En France, l'économiste Benjamin Corlat prône dans Libération du 14 décembre 2020, une « *bifurcation rapide du fonctionnement de notre société pour éviter la catastrophe écologique et sanitaire qui se dessine* ». Pour lui, le salut viendra de la défense et de la préservation de nos biens communs, qu'ils soient naturels ou sociaux.

Une étude de Viavoice, publiée le 31 mars 2020 dans Libération, montre que les Français souhaitent la sanctuarisation de « *biens communs indispensables à tous* » qu'il sera interdit de « *fragiliser à l'avenir* » : certes les « *hôpitaux publics* » (91 %) ou la « *Sécurité sociale* » (85 %), mais également « *l'accès à l'eau et à un air de qualité* » (88 %), la « *biodiversité* » (76 %) et l'« *Éducation nationale* » (82 %) ²³.

Est-ce que le Président Emmanuel Macron a senti la montée de ces exigences puisqu'il a déclaré à la tribune de l'ONU le 20 septembre 2020, « *Protéger nos biens communs n'est pas contradictoire avec l'exercice de notre souveraineté* » ²⁴ ?

Une explication peut se trouver dans le constat fait par France Culture dans une émission du 20 février 2021²⁵ : « *Les revendications de lever la propriété intellectuelle, de faire des vaccins des biens communs de l'humanité, se fait de plus en plus pressante* ».

Est-ce pour cela que l'industrie pharmaceutique essaie aujourd'hui de « *coopérer pour ne pas voir remis en cause le système des brevets, car c'est l'alternative qui semble aujourd'hui être*

20 <http://www.ipemed.coop/fr/points-de-vue-r19/points-de-vue-c58/covid-19-une-representation-de-la-mondialisation-vulnerabilite-et-chamboulements-a3608.html>

21 <http://www.slate.fr/story/190425/covid-19-pandemie-importance-bien-commun>

22 <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/actualites/la-commission-internationale-publie-une-declaration-commune-en-lien-avec-la-crise-du>

23 <https://bit.ly/2yy8qcW>

24 <https://www.vie-publique.fr/discours/276351-emmanuel-macron-22092020-relations-internationales>

25 <https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/faut-il-lever-les-brevets-des-vaccins-contre-le-covid>

posée', comme l'écrivent les journalistes de cette radio.

L'ampleur de la problématique qui se développe autour des biens communs est magistralement résumée par la journaliste Caroline Barth²⁶.

Pour elle, « *La santé humaine est un bien commun universel, dont il faut assurer une gestion commune, à l'échelle mondiale. [...] Il faut améliorer la gestion d'autres biens communs, des ressources naturelles cruciales pour l'avenir de l'humanité (biodiversité, air, eau, forêts, océans etc°), en tenant compte du concept « One Health » (« Une seule santé »). [...] Certains services publics essentiels (santé, éducation), devraient être érigés en biens communs, pour empêcher leur dégradation. [...] Des ressources logicielles sous licence ouverte sont actuellement mises à disposition par des institutions et entreprises, pour constituer un patrimoine commun et lutter contre ce fléau ».*

c/ exigence de partage des connaissances et de collaborations égales :

Comme le déclare le Conseil de l'Europe : « *Le déroulement de la pandémie a mis en évidence plus que jamais que la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias sont cruciales pour le fonctionnement d'une société véritablement démocratique et continuent à l'être en temps de crise. La communication en temps utile d'informations sur les risques pour la santé publique est un élément essentiel de la réponse aux crises »*²⁷.

La garantie de la liberté d'expression et d'information est essentielle mais ne suffit pas si elle n'est pas collaborative. Mme Swaminathan, de l'OMS l'a rappelé à l'Unesco en mars 2020 « *la collaboration est réellement essentielle pour la connaissance et le partage de données, ainsi que pour faire progresser la recherche sur le Covid-19. Dès le printemps dernier, la communauté scientifique internationale s'est mobilisée face à l'urgence du Covid-19, par un partage et une mise en accès libre des résultats de recherche, et une réforme sans précédent de ses méthodes : ouverture à tous par les principaux journaux scientifiques du répertoire sur le virus, publication de plus d'un millier d'articles de recherche scientifique en accès libre en réponse à l'appel de l'OMS, mise en place de consortiums internationaux de recherche en quelques jours, permettant des progrès rapides et un séquençage de l'ADN du virus en quelques semaines*²⁸ ».

La situation exceptionnelle provoquée par la pandémie de COVID-19 et le confinement consécutif ont redonné toute son importance au numérique en tant que technologie de communication, mais aussi d'« empowerment » (c'est-à-dire, permettant de redonner du pouvoir d'agir et du contrôle à tout un chacun), de création collective et de développement de solutions répondant aussi bien à des enjeux globaux que locaux.

Pur permettre cela, une nette tendance se fait jour **en faveur de l'ouverture** dans ses différentes formes : **l'open science** (partage des données et articles de la recherche) devient le principe, **la démocratie participative** une volonté collective, **les logiciels libres, l'open source et l'open hardware** les fondements, et le libre partage de la culture, enfin, une conséquence inéluctable²⁹.

Il y a un accord général sur les grands principes : la liberté de la presse et la liberté de l'information et de la communication, les mesures concernant le problème de la violence dans les médias, y compris internet, le rôle que devraient jouer ceux-ci dans la promotion d'une culture de la paix.

Mais **la réflexion n'est pas toujours suffisamment poussée sur les outils** (et les démarches)

26 sur son blog <https://www.carolinebarth.com/covid-19-sante-climat-et-autres-biens-communs/>

27 <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/freedom-of-expression-and-information-in-times-of-crisis>

28 <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1065492>

29 <https://www.opendatafrance.net/2020/04/30/covid-19-pour-du-libre-et-de-lopen-en-conscience/>

permettant une utilisation démocratique et participative de l'information. On reconnaît aujourd'hui l'influence grandissante des réseaux sociaux, du genre Facebook, des blogs pour répandre des idées progressistes même dans des pays à la démocratie rétrécie comme en Tunisie ou en Égypte. L'influence d'internet avait commencé d'être relevée dans le développement du mouvement anti-guerre d'Irak aux USA en 2002-2003 même si l'influence des réseaux sociaux a les limites de leur caractère mercantile : pillage des données personnelles au bénéfice des sollicitations publicitaires notamment... Par contre, on parle peu d'un autre grand acteur potentiel de démocratisation et de partage qui est constitué par le mouvement des « logiciels libres » (les logiciels sont les programmes qui font fonctionner vos ordinateurs).

Le monde du logiciel libre et le monde associatif ainsi que la communauté qui promeut une culture de paix ont de nombreuses valeurs communes (partage, volontariat, bénévolat) et notamment une certaine éthique du partage de la connaissance. Ces valeurs sont bien celles de « *la communication participative et de la libre circulation de l'information et des connaissances* » cité dans les objectifs de la Culture de paix³⁰. De plus, utiliser des Logiciels Libres est une démarche éthique sous l'angle de la volonté d'utiliser des logiciels réalisés avec l'objectif de créer un bien commun dans l'intérêt général, et non pas des logiciels créés pour servir des intérêts privés.

Selon le journal Les Échos du 11 février 2021, avec l'accélération de la transformation numérique, liée à la pandémie, le logiciel libre a le vent en poupe aussi dans le monde de l'entreprise. L'Europe a annoncé en novembre dernier sa stratégie en la matière. Le député Eric Bothorel vient de remettre au gouvernement un rapport dans lequel il préconise la création d'un « *Open Source Program Office* »³¹. L'open source est pourtant encore vu, à tort, comme un monde à part. « *Le monde financier a du mal à comprendre ce modèle du libre dans lequel une partie de la diffusion est gratuite et qui se rémunère sur de l'abonnement et le service* ». Pourtant, il faut savoir que déjà, 78 % des entreprises américaines utilisent les logiciels libres pour des opérations vitales.

Prolongeant ce mouvement des logiciels libres, s'est développé un mouvement du « matériel » (« hardware ») libre. Répondant aux besoins du moment avec leurs savoir-faire et compétences, les communautés des « makers » et de l'« open hardware » se sont rapidement mobilisées (voir notamment les projets listés sur covid-initiatives³²). Elles ont ainsi prototypé des matériels médicaux à faible coût et facilement réalisables dans des tissus locaux (via des tiers-lieux et « *fablabs* »³³) en France et dans le monde entier. Tout cela s'est mis en place particulièrement rapidement en collaboration avec les milieux professionnels concernés et dans le respect des règles s'imposant en matière de santé (les visières³⁴, les respirateurs MUR ou encore MakAir³⁵).

30 Point 8 – Soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances La liberté d'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

31 <https://www.lesechos.fr/pme-regions/nouvelle-aquitaine/le-logiciel-libre-un-atout-pour-la-relance-1289354>

32 <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/covid-initiatives-org/>

33 Un FabLab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, des imprimantes 3D, pour la conception et la réalisation d'objets.

34 <http://www.fablab.fr/coronavirus/prototypage-et-projets/article/2-visieres-de-protection-coronavirus>

35 <https://makair.life/>

d/ pour un renouveau de l'engagement militant

Par contre la démarche d'engagement collectif au service de l'amélioration des logiciels, place les individus face à leurs responsabilités. Chacun est garant de la réussite de la communauté libre et responsable de ses échecs. Mais paradoxalement, alors que le monde du logiciel libre, le monde associatif, la communauté militante qui promeut la culture de paix ont de nombreuses valeurs communes, les logiciels libres y sont peu diffusés et utilisés.

Comme on imagine de plus en plus mal un militant de l'environnement consommer de la « mal-bouffe », on devrait ne plus voir aussi fréquemment un militant pour un autre monde de paix et de solidarité travailler avec des outils informatiques fermés, « propriétaires » alors que les alternatives participatives existent.

Alors qu'aujourd'hui, pour prendre des comparaisons simplistes, une masse de consommateurs fait l'effort de se tourner vers des produits sans OGM, issus si possible du commerce équitable ou de circuits courts (AMAP), voire de l'agriculture biologique, il n'en est pas de même dans l'approche de l'utilisation de l'informatique.

Il n'est pourtant pas plus difficile pour un utilisateur de Windows de commencer par remplacer Internet Explorer ou Edge par Firefox, Outlook express par Thunderbird, Word et Excel par LibreOffice avec des résultats équivalents, si ce n'est supérieurs, que de choisir un produit issu du commerce équitable au lieu de celui d'une grande surface, et, de plus, l'alternative est gratuite au lieu d'être payante ! Et l'étape suivante, le remplacement de Windows par Linux devient de plus en plus aisé (voir le site de l'APRIL³⁶).

L'utilisation de la plateforme Zoom pour la tenue de multiples visioconférences pose le même problème éthique alors qu'il existe des alternatives libres aussi performantes (sauf pour les visioconférences avec traductions simultanées pour l'instant) avec les logiciels Jitsi ou BigBlueButton. On arrive à des situations aussi absurdes et ubuesques que des conférences sur la culture de paix réalisée avec un logiciel privé comme si on réactivait la même absurdité que le vieil adage : « ci vis pacem, para bellum » !³⁷

Pour moi, la problématique de l'adéquation entre une information participative et la nature des outils pour la développer, entre les buts affichés et les engagements personnels des individus sont au cœur du débat sur la signification profonde d'une culture de la paix qui marie à la fois engagement collectif et individuel.

2/ Nouvelles exigences :

D'autres réflexions ont émergé qui sont à la fois de nouvelles évidences et surtout de nouvelles exigences.

a/ l'utilisation de l'argent

L'idée progresse de nouveau qu'il est nécessaire d'utiliser massivement l'argent, les ressources financières pour « l'humain d'abord » et pour la survie de la planète. L'opinion publique a découvert en effet lors de cette pandémie que de l'argent, il y en avait !

Des milliers de milliards de \$ ou d'euros ont été trouvés en quelques jours pour financer le chômage partiel, soutenir la trésorerie des entreprises ou essayer de relancer l'activité économique. Après un premier plan d'urgence de 540 milliards d'euros initié en avril 2020, l'Union européenne a décidé deux mesures : un budget pluriannuel 2021-2027, d'un montant annoncé de 1 074,3 milliards d'euros, auquel est adjoint un plan de relance de 750 milliards

³⁶ <https://april.org/>

³⁷ Pour réfléchir : <https://www.arawa.fr/2020/12/14/comparatif-fonctionnel-des-outils-de-visioconferences-opensource/>

d'euros. Les États-Unis prévoient un plan de 1700 milliards d'euros. Le Japon a décidé un plan de relance de 584 milliards d'euros qui s'ajoute à deux plans d'aide à l'économie précédents, pour un montant d'environ 1 856 milliards d'euros

Ces sommes colossales vont être dépensées, mais pas toujours au service de l'économie réelle, pour une part importante au profit des grands groupes financiers et industriels dont les profits ont explosé en 2020 (plus 109 milliards de \$ pour les 32 plus grosses entreprises cette année) alors que la pauvreté regagnait du terrain dans le monde (un demi-milliard de nouveaux pauvres dans le monde).

Cette nécessité de trouver des financements y compris sur les fortunes existantes vient d'ailleurs de trouver une illustration inattendue avec la proposition des États-Unis ce lundi 5 avril³⁸, d'instaurer un taux d'impôt mondial minimum sur les sociétés multinationales. Si Joe Biden souhaite une fiscalité minimale dans le monde, c'est qu'il compte augmenter le taux d'imposition des entreprises américaines (de 21 à 28 %), pour financer son vaste plan d'investissements d'environ 2.000 milliards de dollars (1.700 milliards d'euros) sur huit ans et ne veut pas que cela provoque une fuite des entreprises. De même, ne soyons pas naïfs, cette proposition de Joe Biden pourrait permettre de faire avorter les projets d'imposition forte sur les fameux GAFAM et tous les grands groupes financiers et fonds de pension dont beaucoup sont d'implantation états-unienne.

À côté de l'imposition ou taxation des multinationales, une autre action d'urgence de recherche de financement ne doit-elle pas être de s'attaquer enfin franchement aux dépenses improductives et nuisibles que constituent les dépenses d'armement qui dépassent aujourd'hui les 1700 Mds de dollars annuels ? N'est-il pas temps d'appeler d'urgence à un moratoire, un gel mondial sur les dépenses d'armement et les budgets militaires, une sorte de « moratoire COVID » ?

Alors qu'il existe une pression des forces économiques dominantes pour rétrécir les champs d'actions au sanitaire et à l'économique (sous forme d'aide sans contrôle aux entrepreneurs), ne faut-il pas soutenir les propositions hardies du Secrétaire général de l'ONU qui plaide pour « *une nouvelle génération de protection sociale, y compris pour les plus vulnérables, basée sur la couverture maladie universelle et la possibilité d'un revenu de base universel* » ou qui juge nécessaire « *de faire face aux profondes inégalités qui empêchent la dignité et les opportunités pour tous* » et préconise d'investir davantage dans la cohésion sociale, en « *reconnaissant que la diversité est une richesse et non une menace* » ?³⁹

bi) mise en cause des dominations, des politiques de force, des guerres

Dans une tribune publiée dans le journal « Le Monde » et « Project Syndicate », Emmanuel Macron, Président de la République française, Angela Merkel, Chancelière fédérale d'Allemagne, Charles Michel, Président du Conseil européen, Macky Sall, Président de la République du Sénégal, Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, et Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, appellent à un renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la pandémie⁴⁰.

38 <https://www.cnews.fr/monde/2021-04-06/tout-comprendre-la-proposition-americaine-dimpot-mondial-minimum-sur-les#:~:text=Elle%20souhaite%20que%20la%20r%C3%A9forme,Unis%20souhaiteraient%20fixer%20%C3%A0%2021%20%25>

39 Qu'on réfléchisse au point 3 des objectifs de culture de paix : « Promouvoir le respect de tous les droits humains : Nous devons renforcer la culture de la paix par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers et la durabilité environnementale ».

40 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/02/03/face-au-covid-19-nous-devons-batir-un-multilateralisme-plus->

Le multilatéralisme n'est pas juste une technique diplomatique parmi d'autres pour répondre à ces enjeux. Il façonne un ordre mondial, une manière bien particulière d'organiser les relations internationales, qui s'appuie sur la coopération, l'état de droit, l'action collective et des principes communs. Plutôt que d'opposer les civilisations et les valeurs les unes aux autres, nous devons bâtir un multilatéralisme plus solidaire, dans le respect de nos différences et de nos valeurs communes inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

On est tenté de crier : Chiche !

Mais alors les dirigeants européens vont-ils accepter de faire un « grand écart » fabuleux en acceptant les recommandations du rapport « OTAN 30 » qui visent à faire jouer à l'OTAN un rôle de substitution aux Nations unies ? Déjà maintenant, le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg affirme cette volonté ainsi, « *les défis de sécurité ne sont pas moins présents du fait de la Covid-19* » et le maintien de l'état de préparation des forces reste une priorité absolue »⁴¹.

Au contraire, n'est-il pas temps pour la communauté internationale de se mobiliser prioritairement, selon moi, autour de ces grands objectifs : « *cessez le feu mondial* » réclamé tant par le Secrétaire général de l'ONU que par le pape François et « *baisse des dépenses d'armements au service du développement et de la transition énergétique* ».

Sur le plan de la paix et du désarmement, l'humanité a une chance historique : ouvrir une voie concrète pour l'élimination à jamais de ces armes redoutables et inhumaines en soutenant l'application universelle du TIAN (Traité d'interdiction des armes nucléaires).

Les gouvernements de la planète vont-ils saisir cette chance ? Les États nucléaires vont-ils se raidir dans leur opposition ? Les États hésitants vont-ils s'enhardir pour dire : « oui, vraiment, il est temps d'essayer » ? Les États promoteurs de l'interdiction vont-ils faire preuve d'initiatives et d'ouverture diplomatique pour faire avancer les négociations pour une application concrète de l'interdiction ? Enfin, les forces de la société civile vont-elles réussir à faire de ce chantier une grande cause de l'humanité ?⁴²

Pour impulser ces grandes visions d'avenir, nous avons un outil, les Nations unies, mais travaillons à ce qu'il intègre vraiment « *la société civile, les villes, les entreprises, les collectivités et la jeunesse* », comme le souhaite le Secrétaire général de l'ONU. Ce doit être au cœur des réformes nécessaires de l'institution. Pour que multilatéralisme soit vraiment « inclusif » et donc, n'oublie personne, il est nécessaire que cette priorité émerge du débat sur toute réforme de l'organisation onusienne et irrigue, par exemple, la réflexion sur une meilleure représentation des États émergents comme nouveaux membres permanents au Conseil de sécurité, et une représentation plus directe des peuples à côté de l'Assemblée générale des États, avec la création d'une Assemblée des peuples et d'une Assemblée parlementaire mondiale.

Nous avons vu combien l'existence de l'OMS, malgré ses insuffisances, avait été un pôle repère dans la lutte contre la pandémie : en permettant la mise au point d'un programme pour doter tous les pays d'un accès au vaccin contre la Covid malgré les réticences des pays riches, en faisant grandir l'idée d'un accès libre aux brevets des vaccins. Si on lui donnait plus de

[solidaire](#)

41 <https://www.nato-pa.int/fr/document/2020-le-role-essentiel-de-lotan-face-la-pandemie-de-covid-19-mesterhazy-091-dsc-20-f>

42 Point 2 des objectifs de la culture de paix : « Promouvoir la paix et la sécurité internationales : Les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement – dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnel – devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits. »

moyens, elle jouerait un rôle encore plus central. J'ai écrit dans un article sur mon blog, « on voit bien que si l'ONU n'existait pas, il faudrait l'inventer »... Peut-on raisonnablement espérer que l'action pour la réforme des Nations unies et l'augmentation de leur rayonnement soit au centre de la réflexion pour un « monde d'après » ?

Conclusion

Ce tour d'horizon de la lutte pour la promotion de la culture de paix dans le monde face aux défis de la crise de la pandémie et plus largement de la crise globale tant économique que sociale et sociétale qu'elle engendre montre des réalités contradictoires.

Il ne faut pas se cacher que les mesures sanitaires prises avec leur lot de contraintes sociales et économiques a fait reculer un certain nombre de droits et libertés, a annulé parfois des progrès enregistrés dans l'éducation, l'égalité de genres, a ré-activé des vieux démons d'intolérance, d'agressivité, de peur de l'Autre.

En même temps, cette situation a constitué une expérience forte pour des millions d'humains, a fait prendre conscience de réalités insupportables en termes d'inégalités de richesses et a suscité l'exigence inverse de plus d'équité, d'accès pour tous et toutes aux biens communs de la planète.

En ce sens, il n'est pas utopique de prétendre que des « champs de possibles », car nouveaux champs d'action tant collectives qu'individuelles se sont ouverts. À chacun d'y réfléchir !

De la Culture de la Paix aux pratiques éducatives non-violentes : quelques repères terminologiques autour de l'éducation à la Paix

Raphaël Porteilla,
Maître de conférences en Science Politique, HDR,
Centre de Recherches en Droit et Science Politique (Credespo),
Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Les évolutions actuelles des sociétés contemporaines produisent les conditions d'une peur du présent et de l'avenir : que ce soit la peur du terrorisme, de la mondialisation, des mouvements de population, du changement climatique, de la perte de la biodiversité, des pandémies, etc., le présent et l'avenir s'annoncent incertains et anxiogènes. Face à l'inconnu et face aux agressions diverses exercées par des individus ou des systèmes, nos sociétés risquent de succomber à la tentation de la fermeture, de l'intolérance, des idéologies d'exclusion. Les attentats de 2015 et 2016 en France et dans le monde, et, dans un registre différent, la crise sanitaire de l'année 2020/21, ont contribué à renforcer ce sentiment anxiogène qui peut conduire à des replis frileux et/ou à des racismes exclusifs. A ces peurs légitimes, la réponse apportée par le Pouvoir a trop souvent et principalement été de nature sécuritaire et militaire, appuyée sur un discours martial (y compris lors de la crise sanitaire : « nous sommes en guerre »), alimentant en retour cette peur et les replis, sapant au passage de manière incrémentale, les fondements démocratiques de nos sociétés par les nombreuses restrictions liberticides, par les fractures sociales générées/agrandies, elles-mêmes contribuant à amplifier les inégalités et les violences de toute forme.

Cette vision du monde, banalisée, admise comme normale au point de ne pas autoriser d'autres perspectives, n'est cependant pas la seule envisageable. Penser ce monde d'une autre manière est en effet possible (et c'est le cas depuis longtemps) en faisant un pas de côté et en changeant de paradigme⁴³.

Ainsi, dans un tel monde de violences, parler de paix (comme le suggère M. Rosenberg) et apprendre à en parler, en pariant sur ce changement de paradigme de vie, celui d'« un mieux vivre ensemble autrement, d'un mieux-être ensemble », est non seulement souhaitable, mais aussi légitime et urgent⁴⁴.

Au-delà de la dimension symbolique et des nombreuses expériences à l'œuvre tant au niveau local, national qu'international, une telle réflexion s'enracine dans un champ de recherches déjà structuré, les Peace Researches/Peace Studies. Principalement travaillé et documenté dans et par plusieurs universités/instituts anglo-saxons et nordiques, ce champ disciplinaire s'est construit, dans les années 30, autour des causes de la guerre, puis dans les années 60, a réfléchi aux conditions de la paix, de la résolution des conflits et de la sécurité internationale, pour enfin s'intéresser aux questions d'armement/désarmement ainsi qu'au développement et à l'environnement dans les années 90. Si les recherches ont porté dans un premier temps sur le

43 Pour aller plus loin, « Sortir de la violence, une nécessité sociale et personnelle », texte paru dans *Pressenza*, 14 mars 2021. *Pressenza* est une agence de presse internationale dédiée aux informations concernant la paix et la non-violence qu'il convient ici de mettre en lumière car elle est sans doute la seule sur ce créneau.

44 L'ONU a adopté en 1999 une résolution consacrant la culture de la paix (A/RES/53/243), en 2000 la journée internationale de la paix (chaque 21 sept.) et en 2017, la journée internationale du vivre ensemble en paix, célébrée chaque 16 mai (A/RES/72/130).

concept de paix négative, en réduisant la paix à l'absence de guerre, elles se sont progressivement ordonnées autour du concept de paix positive. En suivant J. Galtung (Galtung J. 1969 et Institute for Economics & Peace, June 2019), la paix positive se définit comme « un état d'harmonie fondé à la fois sur l'absence de guerre mais aussi sur la justice sociale, entendue comme absence de violence physique et structurelle, permettant le développement de l'être humain (égalité, comportement non-violent, solidarité, tolérance, respect de l'environnement...) et la coopération », fondant en retour, la science de la paix, l'irénologie. Dans cette perspective plus large de la paix, les recherches ont gagné le champ éducationnel, à travers les Peace Éducation, devenues une catégorie à part entière, encore une fois principalement dans le monde anglo-saxon, et beaucoup moins en France⁴⁵.

Entendues comme « un processus promouvant des connaissances, des aptitudes, des attitudes et des valeurs afin de permettre de changer les comportements des jeunes et des adultes en vue de prévenir un conflit ou la violence, réelle ou structurelle, en vue de résoudre pacifiquement un conflit et en vue de créer les conditions de la paix »⁴⁶, les Peace Éducation renvoient à un ensemble d'expériences et d'actions, appuyé sur une abondante littérature (en anglais⁴⁷ et peu connue car peu diffusée/traduite en France, hors quelques instituts de formation et associations), dont les objectifs visent à penser et à transmettre les conditions du dialogue, du respect, de l'écoute active, de la bienveillance, de l'empathie, de la solidarité, de sorte à construire des postures, des comportements, des connaissances et des habilités, mais aussi des espaces et des lieux de rencontre et de créativité, matrices et porteurs d'une Culture de la Paix et de la Non-Violence (par la suite, CPNV).

Il convient, avant d'aller plus avant, de prendre un peu de temps pour resituer l'origine et le contenu de la CPNV, concept lui aussi mal connu en France, au-delà des certains mouvements, dont les Peace Éducation font partie intégrante. Nous pourrions ensuite en préciser les contours et ouvrir sur des réflexions consacrées aux pratiques éducatives non-violentes.

La CPNV, origines et contenus

D'abord apparue dans le contexte de sorties de guerres civiles liées à la guerre froide (El Salvador, Pérou⁴⁸ et Mozambique), le concept de Culture de la Paix a suivi une trajectoire complexe au sein des instances des Nations-Unies avant d'être formalisée par une résolution de 1999. Grâce à la pugnacité de David Adams et de F. Mayor à l'Unesco, puis des pays du Sud à l'ONU, ce concept a été promu au sein de cet organisme, en dépit d'une réticence non feinte des pays du nord/occidentaux pour qui l'idée de ne plus pouvoir faire la guerre était impensable, en contradiction même avec la Charte des Nations-Unies (notamment son Préambule). Appuyé sur un travail de réflexions mené depuis le début des années 80, articulé à des textes structurants, (eux aussi peu connus et peu diffusés en France), tels que le

45 Qui se souvient en effet que le 21 septembre 2013, journée internationale de la paix a été centré sur les *Peace Éducation* ?

46 Définition tirée de l'Unicef et l'Unesco, 1995. Voir aussi Corkalo Dinka, *The Development of Peace Éducation and its basic principles*. <https://education.stateuniversity.com/pages/2314/Peace-Éducation.html>

47 En guise de références de base, Burns Robin and Aspeslagh Robert, *Three Decades of Peace Éducation around the World, An Anthology*, New York, Garland, 1996 et Salomon Gavriel and Nevo Baruch, *Peace Éducation : The Concept, Principles and Practices around the World*, New York, Erlbaum, 2002.

48 La première occurrence, *Cultura de Paz*, provient du travail réalisé par le pasteur Mc Gregor au Pérou au sortir de la guerre civile.

Manifeste de Séville en 1986⁴⁹ et la Déclaration de Yamoussokro en 1989⁵⁰, la Culture de la Paix s'enracine aussi dans une longue expérience qui a pour nom, tolérance, fraternité, convivialité, justice, harmonie, solidarité et qui se retrouve aussi bien dans des religions/croyances que dans des structures sociales à travers le monde) (Porteilla, 2019).

Dans ce contexte, la résolution A/RES/53/243 du 6 octobre 1999, adoptée par l'ONU, définit la culture de la paix « comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur :

- a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;
- b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;
- c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion ;
- d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ;
- e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement ;
- f) Le respect et la promotion du droit au développement ;
- g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ;
- h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ;
- i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations ; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice ».

Afin de promouvoir ce concept, les États du Sud ont appelé l'ONU à désigner l'an 2000, année internationale de la Culture de la Paix⁵¹ et la décennie 2001-2010, décennie internationale de la promotion d'une Culture de la Non-Violence et de la Paix au profit des enfants du monde⁵². Enrichie par la non-violence, la Culture de la Paix entend changer la culture de la guerre en culture de la paix (positive), suscitant, non sans difficulté, de très nombreuses initiatives à travers le monde ainsi qu'un média, le Culture of Peace News Network, en charge de documenter ces expériences et de les faire connaître en les partageant⁵³.

Cependant, si l'engagement continu de millions de personnes⁵⁴ a créé une prise de conscience de la nécessité d'une réelle transition de la culture de la guerre vers la culture de la paix, plusieurs obstacles majeurs en ont freiné et en freinent encore la diffusion.

49 Peu ou mal connu en dehors des cercles d'initiés, ce texte, rédigé par un collègue de scientifiques de renommée mondiale, revisite en cinq propositions des préjugés socialement construits et malheureusement admis, sur la propension humaine à la violence et la guerre. Sa conclusion est limpide : « *La guerre et la violence ne sont pas une fatalité biologique. Il est possible de mettre fin à la guerre et aux souffrances qu'elle entraîne. Cela suppose que tous se mettent à l'œuvre et ce travail doit commencer dans l'esprit des hommes, d'hommes confiants dans la possibilité de la paix. Si l'homme a fait la guerre, alors il est capable de construire la paix. Chacun a son rôle à jouer* ». Manifeste de Séville diffusé par l'Unesco le 16 novembre 1989.

50 La paix dans l'esprit des Hommes, Unesco, septembre 1989.

51 A/RES/52/15 du 20 novembre 1997.

52 A/RES/53/25 du 10 novembre 1998.

53 Voir sur son site les nombreuses expériences recensées ainsi que les bilans élaborés sous les auspices de l'ONU pour les 5 et 10 ans de cette décennie internationale.

54 En 2001, le « Manifeste 2000 pour une Culture de la paix » a été signé par plus de 75 millions de personnes s'engageant à travailler pour cette cause.

L'État et son complexe militaro-industriel-financier-médiatique en est le principal ressort. C'est lui et son complexe de soutien (d'autres diraient ses appareils structurels de domination) qui monopolisent la culture de la guerre et en diffuse l'esprit au point de la rendre naturelle. Le formatage est ancien en ce que l'État a besoin du consentement du peuple pour agir et il se doit de le convaincre en permanence qu'il est menacé et qu'il a besoin de se défendre dans le sillage du vieil adage « si vis pacem, para bellum », message puissamment relayé par les médias dont un nombre important est passé, dans tous les pays du monde, aux mains du complexe militaro-industriel. Cette dynamique, qui permet d'entretenir et de renforcer un état d'esprit anxigène et belligène, se matérialise notamment par les sommes faramineuses octroyées par les Parlements aux diverses armes de destruction massive, principalement les armes nucléaires, (en France, sans débat public sur cette question) alors que les conventions et autres textes internationaux visant à les limiter, voire les éliminer, sont sans cesse contournés, repoussés ou non ratifiés. Cette dimension internationale est en soi un obstacle conséquent tant que les États (les gouvernants) restent inféodés aux structures de domination économique supra-nationales et à leurs idéaux véhiculés par les divers canaux en leur possession (Adams, 2019) qui renforcent, souvent de manière insidieuse, la violence institutionnelle sinon structurelle du monde tel qui est, tel qui va.

L'autre obstacle prend une forme un peu plus inattendue dans la mesure où il est à rechercher dans le domaine de l'éducation, là où on pourrait pu s'attendre à ne pas trouver de tel frein. Or, l'éducation en tant qu'institution est bien un appareil idéologique d'État, dans le sens de L. Althusser, quand elle sert à reproduire la pensée de l'État, ici la culture de la guerre.

Non pas que toute l'Éducation Nationale (en France), ni tous les enseignants soient des va-t'en guerre, loin s'en faut et par expérience il est possible d'en témoigner, mais les contenus des enseignements n'offrent pas de place réelle à la CPNV, en tant que moyen de penser le monde différemment. Dans les ouvrages d'histoire de collégiens par exemple, la place faite à des figures de paix et de la non-violence peut laisser pantois tant elles sont rares. Bien entendu les plus connues peuvent ici ou là apparaître et même faire l'objet d'un commentaire élogieux mais en contrepoint des pages consacrées aux guerres et aux violences, (qu'il ne s'agit pas de négliger ou réduire comme si rien de tout cela existait), ce n'est pas comparable. Un autre exemple : le plan de formation des formateurs de l'ESPE/INSPE Dijon a prévu un séminaire « Apprendre la guerre » à destination principale des futurs enseignants d'Histoire. Ce n'est que très récemment (et à ma connaissance seulement à Dijon) qu'un séminaire intitulé « Éducation à la CPNV » a été introduit à la faveur des évolutions de contenus organisés par la loi Peillon de 2013 qui spécifie en son article 70, la nécessité, entre autres, de proposer aux stagiaires « un temps consacré à la résolution non-violente des conflits ».

Cette timide opportunité a permis d'ouvrir des espaces dans la formation des formateurs, en nombre très limité cependant. Et si d'autres formations universitaires (en France) plus axées sur la recherche ont également opté pour une telle perspective, force est de constater que c'est encore assez marginal, lié principalement à la sortie de conflits/guerres et ne portant pas ou très peu sur les questions relatives aux postures, aux comportements, voire aux actions non-violentes⁵⁵, ou visant, au niveau micro, à la résolution non-violente des conflits.

La CPNV est encore assez éloignée des rivages du champ éducatif national (mais aussi de nombreux autres secteurs sociaux) et risque de le rester encore longtemps, alors qu'en miroir, ce concept et les pratiques qui en sont issues révèlent des potentialités de changements tant dans les comportements que dans les relations entre individus ou entre groupes.

55 Sur ce thème des actions non-violentes, la littérature en français s'est étoffée depuis quelques années à la faveur du mouvement écologiste, d'une part, et des mouvements démocratiques dans les États autoritaires, d'autre part, suscitant par ailleurs autant de réticences et de réserves. Deux articles parus dans le Monde Diplomatique de novembre et de décembre 2019 en offrent une bonne perspective.

Cela nous amène au second point, les Peace Éducation en tant que socle des pratiques éducatives non-violentes.

Peace education et pratiques éducatives non-violentes

Délicat à traduire en français, le concept Peace Éducation peut prendre deux acceptions, éducation sur/à (à propos de) la paix et éducation pour (en vue de) la paix.

Dans le premier cas, (sur/à propos de), elle incline vers des enseignements et des connaissances relevant de la sphère internationale, invitant à une prise de conscience des enjeux globaux, des différences et inégalités socio-économiques dans un monde traversé par les tensions et conflits internationaux. Pour l'essentiel, cette perspective s'est découverte dans les années d'après première guerre mondiale fondée sur la nécessité d'introduire dans les cursus éducatifs, les notions de paix et de coopération, à l'instar du travail mené par l'Institut International de Coopération Intellectuelle, ancêtre de l'Unesco. Avec la création de l'Unesco en 1945 et les atrocités liées à l'usage de la bombe nucléaire, des programmes éducatifs traitant des questions de paix, de sécurité et de développement ont été engagés, guidés par l'importance de l'éducation dans l'appréhension générale des relations internationales. Le préambule de la Charte des Nations-Unies, celui de l'Unesco ainsi que l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits Humains forment une assise textuelle riche qui n'est pas toujours inutile de rappeler.

On retrouve en France de telles perspectives dans certaines formations universitaires assez récentes toutefois, reprenant diverses formulations en intégrant les items, souvent en anglais d'ailleurs, de peace action, conflict resolution, peace management, etc.⁵⁶ Force est de constater que ces formations se développent dans un cadre plus large des war studies ou des relations internationales/droit international, ordonnées principalement autour des thématiques de sorties de conflits/guerres. Ces recherches s'attachent dès lors à mieux appréhender les causes, les mécanismes et les conséquences des guerres/conflits, à envisager les conditions du rétablissement de la paix et de sa consolidation (peace keeping, peace building, réconciliation, etc.).

Dans le second cas, (pour, en vue de la paix), elle porte sur des connaissances visant l'éducation aux droits humains, à l'environnement, à la diversité, etc., c'est-à-dire la dimension holistique de la paix, entendue dans sa définition positive et dans sa perspective culturelle (culture de la paix) ainsi que sur les comportements, aptitudes et postures des enseignants/éducateurs, fondées sur des valeurs de la paix et de la non-violence. Il s'agit alors d'apprendre à résoudre des conflits sans violence, apprendre à penser de manière créative et apprendre à composer avec la diversité culturelle⁵⁷.

Cette pente est plus récente, apparue au tournant des années 60, même si une prise de conscience par certains chercheurs peut être datée antérieurement sur la base des travaux de

56 Le site de l'Institut de Recherches sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC) propose une recension des différents diplômes universitaires en France consacrés à ces questions.

57 Pour des définitions complémentaires, voir Muller Jean-Marie, Le dictionnaire de la non-violence, Le Relié Poche, Paris, 2014.

John DEWEY⁵⁸, de Maria MONTESSORI⁵⁹ ou encore de Jean PIAGET⁶⁰. Sur ces fondements, se sont progressivement construits des savoirs, des techniques, des expériences qui ont contribué à façonner l'éducation en vue de la paix comme discipline, s'appuyant sur des institutions (IPRA-Association Internationale des Recherches sur la Paix – et ses déclinaisons continentales), sur des revues scientifiques (Journal of Peace Éducation, International Journal of Peace Éducation and Development, etc.), sur des méthodes scientifiques (qui ont fait et font encore l'objet de débats et de critiques⁶¹), et enfin sur une philosophie de sorte à tenter de contrer les effets d'endoctrinement supposés. Les travaux de Joachim James CALLEJA et de James PAGES offrent des pistes intéressantes : le premier fondant sa réflexion sur la philosophie kantienne ; le second sur les fondations éthiques de l'éducation à la paix.⁶²

En France, les Peace Éducation ont rencontré une indifférence sinon une résistance certaine en dépit des efforts déployés par l'Unesco au tournant des années 2000 en lançant la décennie 2001-2010. Si des associations ont soutenu et travaillé à théoriser et à inscrire ces notions dans la pratique (Coordination pour la décennie, Mouvement de la Paix, Éducateurs pour la Paix) et ont essaimé en termes d'expériences diverses (EIP⁶³, IFMAN⁶⁴), force est de constater que l'Éducation Nationale est demeurée rétive et peu intéressée en tant qu'institution, quand bien même individuellement, des enseignants et éducateurs, se sont appropriés ces techniques. On peut maintenant focaliser notre attention sur les contenus pédagogiques et ensuite les pratiques éducatives.

S'agissant des contenus pédagogiques, la question est redoutable, en particulier en France car

-
- 58 Philosophe états-unien, un des auteurs marquants du courant de l'éducation nouvelle et promoteur d'une éducation démocratique. En 1916, dans « Democracy and Éducation », il souligne que pour que « l'école puisse cultiver chez les enfants le sens social et développer leur esprit démocratique, il faudrait déjà qu'elle soit organisée en communauté coopérative ». Cf. veille documentaire, site de l'École Instrument de Paix (par la suite EIP).
- 59 Entre 1932 et 1939, Maria Montessori propose une série de conférences sur les liens entre éducation et paix en soutenant l'idée d'une réforme sociale constructive. À l'occasion d'un discours prononcé à l'Office international de l'éducation (Genève, 1932), Maria Montessori dénonce le fait que « la paix n'a jamais été l'objet d'une démarche cohérente de recherche qui puisse porter le nom de science » et souligne « l'importance de mettre clairement en lumière la profonde différence existante entre les objectifs moraux contradictoires de la guerre et de la paix ». Cf. veille documentaire, site de l'EIP.
- 60 Pour lui, « l'éducation pour la paix, si elle veut atteindre son but, une paix durable entre nations, ne doit pas être une éducation purement formelle, basée sur un simple apprentissage des idéaux de la Société des nations, ou des idées pacifistes. (...) Les sciences qui étudient les relations entre individus ont mis en lumière le lent passage des interactions concrètes opposant des points de vue autocentrés, à une coopération et des échanges tendant à se baser sur des règles de réciprocité et sur le respect et l'estime mutuels ». Cf. veille documentaire, site de l'EIP.
- 61 Notamment en ce qu'elles ne s'appuieraient pas ou trop peu sur des critères de scientificité et donneraient trop de place au militantisme. En miroir, d'autres chercheurs comme John-Paul LEDERACH, ont travaillé sur une approche élicitive (faire parler) qui est de nature à transformer le conflit en énergie positive en vue de trouver une solution pour toutes les parties. Voir son ouvrage, Preparing for Peace. Conflict Transformation Across Cultures. Syracuse, New York, Syracuse University Press, 1995.
- 62 Sur ces aspects, voir Smith James, Peace Éducation, in International Encyclopedia of Éducation, 2010. D'autres acteurs des Peace education peuvent être mentionnés comme le philosophe indien Jiddu Krishnamurti, promoteur « d'un réveil des individus – éveiller leur intelligence, leur sens des responsabilités, allumer chez eux une étincelle de rébellion » ainsi que Diénéba Doumbia, directrice du Département de la recherche pour la paix de la Fondation Félix Houphouët – Boigny pour la recherche de la paix en Côte d'Ivoire. Pour elle, « l'éducation à la paix, c'est aussi et surtout le comportement de l'enseignant qui doit rompre définitivement avec les méthodes autoritaires sous toutes ses formes. Dans cette perspective, tout enseignant qui voudrait s'engager dans une démarche d'éducation à la culture de la paix doit d'abord songer à se former. Il doit comprendre de quoi il est question : la définition, les concepts clés, les dimensions, les buts et les valeurs poursuivis par une telle éducation. Il doit aussi réfléchir sur le sens de son engagement et avoir une conscience des exigences que cela comporte car, éduquer à des valeurs, c'est s'engager ». Cf. veille documentaire, site de l'EIP.
- 63 Jacques Mühlethaler rédige les « principes universels d'éducation civique » pour ensuite fonder l'EIP, en 1967. Il a su réunir autour de lui des personnes aux horizons divers pour une ONG vouée à l'éducation et à la formation continue dans les domaines des droits de la personne et de la paix. Cf. veille documentaire, site de l'EIP.
- 64 Les Instituts de Formation et recherches du Mouvement Alternatives Non-violentes tirent leur origine du Mouvement pour une Alternative Non-Violente. Ce mouvement militant a pour objet de promouvoir une culture de la non-violence auprès des enfants, des jeunes comme des adultes. Les IFMAN ont été créés pour développer la formation des professionnels autour de la régulation non-violente des conflits.

le contenu des programmes est normé, fixé par le haut n'autorisant qu'une faible marge de manœuvre aux enseignants. Les programmes ainsi « ficelés » laissent très peu de place à des ouvertures potentielles. (« On n'a pas le temps, le programme est trop lourd, je suis en retard... »⁶⁵). Bien sûr, il y a des actions de sensibilisation, de prévention, d'éducation qui concernent au final un petit nombre ou seulement quelques établissements au sein desquels une équipe d'enseignants se sent investie.

Ainsi, et le référentiel de compétences de l'Éducation Nationale l'indique⁶⁶, il est possible d'organiser des séances, des interventions consacrées à la question du genre, des discriminations, du racisme, des violences, des stéréotypes, etc. Mais présentées de manière éparpillée, sans faire les liens entre les thèmes, ces actions (toutes) utiles, perdent de leur force structurante, de leur puissance d'évocation et de leur déconstruction/réflexion, aussitôt la porte du cours refermée sur l'intervenant-e. Il n'y a pas de programmes nationaux construits autour de l'Éducation à la (culture de la) Paix dans son entièreté, articulant aux contenus disciplinaires, des contenus d'ouverture dans un programme dédié. Les entrées relatives à l'interculturel où le passé colonial et la présence de minorités, qui mériteraient du temps pour mieux en appréhender les contours et la complexité, sont peu fréquentes. Les débats français actuels sur la mémoire de la guerre d'Algérie en témoignent. Il en va également de la question du désarmement, principalement nucléaire. Là aussi les réticences, pour ne pas dire les résistances politiques, sont fortes et une réelle méfiance à l'égard des associations qui souhaiteraient donner une information ou être « labellisées » Éducation Nationale est observée depuis longtemps. Cette difficile pénétration de l'Éducation Nationale témoigne d'une vision politique assez monochrome que confirme en contrepoint, le nombre de conventions passées entre l'Éducation Nationale et les instances militaires. Pour autant, et au-delà de ces contraintes objectives, des postures et des expériences fondées sur les Peace Education ont pu être initiées à divers niveaux, animés par des enseignants/éducateurs, souvent militants de la paix et/ou de la non-violence, comme les Enseignants pour la paix ou le collectif Coordination française pour la décennie.

Concernant les pratiques éducatives non-violentes, l'angle d'approche est un peu différent en ce qu'il s'articule à l'idée selon laquelle « on n'enseigne pas seulement ce que l'on sait mais on enseigne aussi ce que l'on est ». Si la question de la neutralité des enseignants peut jaillir, il n'en reste pas moins que la posture personnelle d'un enseignant peut s'appuyer sur les valeurs et l'éthique des Peace education dont une large partie croise celles de l'Éducation Nationale.

Les pratiques éducatives non-violentes s'entendent comme fondement d'un savoir-faire et savoir-être de « première nécessité » visant à améliorer les relations interpersonnelles et les rapports sociaux à travers l'expression des émotions, l'affirmation de soi, la communication non-violente, la gestion constructive des conflits. Elles s'inscrivent dès lors dans le registre des recherches et d'expérimentations plus large – par exemple les pédagogies nouvelles (Montessori) ou surtout critiques⁶⁷ (de Cock, Pereira, 2019) – en ce qu'elles invitent à changer de regard sur les pratiques et les valeurs qui sont au fondement de nos comportements actuels, très, trop, souvent marqués par la relation de pouvoir (avoir raison), la relation de domination (soumettre l'autre), l'autoritarisme (logique de puissance liée au statut), bref une relation fondée sur la violence, verbalisée ou dissimulée, souvent connectée à des violences structurelles/institutionnelles, elles-mêmes sources d'inégalités et de mal-être. Ce que peut

65 Propos tenus fréquemment par les stagiaires lors des séminaires assurés à l'INSPE Dijon depuis une dizaine d'années.

66 La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier a été publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

67 Si un des précurseurs est John Dewey, Paolo Freire a aussi beaucoup œuvré dans ce sens au Brésil. Sur son travail, Pédagogie des opprimés, Petite collection Maspero, Paris, 1977.

résumer Thomas D'Asembourg en avançant que « la violence n'est pas l'expression de notre nature, elle est l'expression de la violation de notre nature »⁶⁸.

Au rang des valeurs de l'éducation à la paix et à la non-violence⁶⁹, on trouve la tolérance, le respect, la solidarité, la démocratie, les droits humains, la diversité culturelle et le droit à un environnement sain. A travers ces valeurs qui ne sont pas seulement des narratifs mais relèvent aussi de l'agir, il est question de développer une citoyenneté active ouverte sur le monde/milieu qui nous entoure (du plus large au plus près) et sur les autres avec qui nous sommes en relation, invitant à une déconstruction/reconstruction des schémas comportementaux et communicationnels acquis depuis longtemps. L'objectif est une meilleure compréhension de l'Autre, engageant une éthique de la responsabilité et du respect (Tozzi, 2016), de sorte à fonder un savoir-être ensemble qui œuvrera à la construction d'un monde pacifié, plus humain et plus solidaire. Cette posture éthique n'est ni impuissance, ni lâcheté, comme se plaisent à le dire nombre de détracteurs de la non-violence⁷⁰, mais au contraire une posture active fondée sur une éthique personnelle dont la finalité est collective afin de lutter contre toutes les formes de déshumanisation au sein desquelles la violence prend forme (Tozzi, 2016). Cela suppose une action, des pratiques afin, comme le suggérait Gandhi, « d'être le changement que l'on veut voir advenir ».

Les pratiques, les aptitudes communicationnelles ou les compétences psycho-sociales, s'entendent, selon l'OMS, comme, à la fois, « les capacités d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et épreuves de la vie quotidienne et comme l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion de relations entretenues avec les autres » (Roussel, 2011). Elles se déploient pour l'essentiel au moment de l'échange, de la rencontre avec l'Autre, souvent sous une forme conflictuelle plus ou moins sereine/apaisée⁷¹ (échange contradictoire, tension ou dispute, conflit verbal, voire conflit physique⁷²).

Le conflit est en effet partie intégrante de la relation humaine (à tous ses niveaux, personnel et collectif)⁷³. Il peut être destructeur sinon mortifère mais il peut aussi être constructif, source de créativité et finalement de bien-être⁷⁴. Cette perspective est possible à condition de réunir trois conditions qui nécessitent un apprentissage et une formation adéquats, encore trop peu souvent intégrés aux cursus de formation.

La première repose sur l'intention d'écoute réciproque. Une telle écoute est auto-empathique par nature car elle part de soi pour aller vers l'autre. Ce centrage sur soi-même n'est pas inné car il suppose une bonne écoute de ses propres émotions ainsi qu'une éducation à cette « intelligence émotionnelle », ce qui semble avoir été oublié par les écoles et les parcours

68 In Revue La Boussole, n° 4, 2016, « Enquête sur la paix, comment sortir de la violence ».

69 La non-violence, *ahimsa*, que l'on peut traduire du sanskrit par « refus du désir de violence », traduit en un terme négatif une exigence éthique fondamentale : « Tu ne tueras pas ». Gandhi a créé le terme *satyagraha*, qui signifie « force de la vérité », non pour le préférer à *ahimsa*, mais pour le préférer au terme anglais *passive resistance* qu'il utilisait au commencement de sa lutte en Afrique du Sud. (Porteilla, 2019). Voir aussi, Le mot non-violence a 100 ans, Non-violence XXI, 2020.

70 Le « non » de non-violence signifie le refus de tout processus de légitimation de la violence, ce « non » doit être compris comme un « non » de résistance, de lutte contre la violence qui exige donc une action. (Muller, 2014). Pour certains auteurs canadiens, l'écriture du mot se fait sans le tiret, nonviolence, afin de lui donner une configuration plus positive, (Boisvert 2017).

71 Le conflit doit être ici sorti de sa gangue négative et sclérosante (« je n'aime pas le conflit, le conflit me fait peur, je suis pacifiste ») et être perçu comme une chance, un moment de co-construction pour le résoudre ensemble. Sur ce thème spécifique du conflit, notamment dans le champ de l'éducation, la littérature est vaste. Voir, Roussel 2011 et Bayada 2005.

72 Pour ce dernier cas de figure, souvent fréquent, d'autres questionnements sont engagés et d'autres attitudes peuvent être envisagées, notamment si l'intégrité physique venait à être menacée ; l'auto-défense sous diverses formes pouvant alors être une piste. (Dorlin 2017).

73 Voir Kundu Vedabhyas, Conflict Competence : An exploration of its importance and skills, International Journal of Peace, Education and Development, 8(1), juin 2020, p. 1-5.

74 Le pictogramme chinois « conflit/crise » renvoie à deux ordres de significations : menace/danger ou opportunité/chance.

éducatifs et de formation institutionnels⁷⁵, même si récemment certaines pistes ont été ouvertes, bien que de manière encore trop timide. Le registre des émotions est large et chacune est légitime (ce sont les comportements qui ne sont pas tous acceptables), fût-elle, dans notre répertoire acquis, considérée comme négative (peur, colère...) car elle est ensuite moteur de l'action ou de l'inhibition. Apprendre à distinguer une émotion d'un jugement afin de se déconditionner de nos représentations/préjugés pour mieux nous connaître est un long apprentissage, tant nos conditionnements d'écoute ont été structurés pour juger et non pour accueillir.

La seconde porte sur la liberté de parole dans le respect réciproque en s'appuyant sur la communication bienveillante⁷⁶ en vue de parvenir à partager le même langage, soit, comprendre et se faire comprendre (Je parle avec Je), en orientant sur ce qui nous est commun (notre humanité partagée), tout en gérant les différences. Ce dialogue, reposant sur la volonté de compréhension mutuelle, exprime le besoin d'être relié, en lien avec l'Autre, pariant que la réciprocité sera envisageable. Un tel besoin formalisé, fondement du dialogue, constitue une dimension essentielle de l'interaction car si ce besoin n'est pas verbalisé, les dérapages peuvent se produire. Cette éducation au dialogue ou à la communication authentique repose, d'une part, sur la capacité à exprimer ses besoins, et si le panel de ces derniers est très large en fonction des situations/contextes⁷⁷, leur verbalisation n'est jamais chose aisée, surtout au moment de la survenance du conflit. D'autre part, cette éducation au dialogue suppose un cadre déterminé avec des règles non négociables, d'autres qui le sont et d'autres qui peuvent l'être. Cet espace ainsi formé permettra de prendre au sérieux l'autre, d'accepter ses idées et inversement, tout en acceptant d'avoir tort (assumer la conséquence de ses actes). Ces conditions sont rarement spontanées ou innées et nécessitent un apprentissage, souvent long, car il remet en cause un construit social antérieur qui ne repose pas sur ces perspectives, mais sur des rapports hiérarchiques, des positions de force ou d'effacement de soi-même ; tout autant de postures qui font violence en réalité.

La troisième dimension porte sur l'agir et le décider en respectant l'Autre en fonction du contexte et de l'enjeu du moment (simple discorde, tensions plus vives sur des questions essentielles, violences verbales autour de valeurs, etc.). Cette dimension se fonde sur la volonté de rechercher une solution au meilleur des deux parties, c'est-à-dire trouver ensemble une solution qui permette à chaque protagoniste de se sentir ni perdant, ni vainqueur. La question est ici de redonner au conflit toute sa valeur créative (la solution trouvée), lui redonner sa fonction vitale : à la fois conserver la relation avec l'autre car il est mon égal (reconnaissance égalitaire) et avoir le sentiment que chaque point de vue a été entendu et accepté (coopérer). Cet idéal n'est pas toujours possible car les conditions sociales, institutionnelles ou l'individualisme forcené, peuvent en pervertir le sens. En outre, cette piste n'est possible que si des garanties sont prévues, s'il n'y a pas de manipulation ou d'effet non-visible de domination. Parfois, il est même nécessaire de recourir à une tierce personne, un arbitre afin d'assurer l'effectivité du résultat obtenu (Man/Ifman, 2016). On entre alors dans une autre perspective, la médiation⁷⁸, qui en soi est une pratique éducative non-violente.

Les pratiques éducatives non-violentes, multiples et variées, peuvent et doivent être mieux connues et pouvoir se déployer au sein des diverses institutions éducatives (et aussi

75 Cette formation est pourtant assurée par des organismes tels que l'Institut de Formation du Mouvement Alternatif Non-violent (IFMAN), Communication non-violente (CNV), etc.

76Le terme « bienveillance » est à nouveau très utilisé dans la narration politique, souvent avec des interprétations fluctuantes. Il convient de bien le définir pour y recourir dans une démarche de rencontre, de dialogue authentique, telle que le courant de la Communication Non-Violente la pratique (Rosemberg 2005).

77 Les besoins sont présentés de manières différentes selon les auteurs de Carl Rogers à la pyramide de Maslow, en passant par M. Rosemberg.

78 Il n'est pas le lieu ici de développer cette technique qui peut s'avérer pertinente en cas d'impossible résolution du différend.

associatives) afin de contribuer aux réflexions riches de potentialités de changements que suggèrent plus largement l'Éducation à la CPNV. N. Mandela ne disait-il pas que « l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ». Si des expériences existent, si des formations sont organisées, si un public de plus en plus large s'intéresse à ces questions, les institutions sont très souvent réticentes à les intégrer, faute de consignes officielles et/ou de volonté politique, sinon d'ignorance, voire d'hostilité au risque aussi d'une forme d'instrumentalisation négative sous forme « d'achat de la paix sociale »⁷⁹, ce qui n'est pas du tout le sens de ces pratiques/recherches. Le souci d'améliorer l'existant et les relations humaines pallie certains manques à l'instar des actions de formation dispensées par divers organismes mais qui demeurent encore mal connues et trop peu documentées/médiatisées.

Et pourtant, en tant que paradigme du vivre ensemble autrement, l'éducation à la CPNV peut contribuer à former des travailleurs sociaux, des enseignants, des acteurs associatifs, etc. et plus largement, un citoyen solidaire et responsable, ouvert aux autres et respectueux de la dignité humaine tout autant que de l'environnement, ouvrant sur la construction d'un monde différent. C'est donc un vrai enjeu de société et d'avenir.

Bibliographie indicative

- Adams D. (sept-oct 2019). La culture de paix, Histoire préliminaire et avenir possible. Cahiers de l'IDRP, revue électronique.
- Bayada B. (2005). Conflit, mettre hors-jeu la violence. Chroniques sociales.
- Boisvert D. (2017). Nonviolence, Une arme urgente et efficace. Ecosociété. Canada.
- De Cock L. et Perreira I. (sld.). (2019). Les pédagogies critiques. Agone.
- Dorlin E. (2017). Se défendre, Philosophie de la violence. La Découverte.
- Galtung J., (1969). Violence, Peace and Peace Research, Journal of Peace Research. (167-191).
- Institute for Economics & Peace. (June 2019). Global Peace Index 2019 : Measuring Peace in a Complex World, Sydney.
- Man/Ifman. (2016). Pour réguler nos conflits, la non-violence. Les éditions du Man, Montreuil.
- Muller J-M. (2014). Le dictionnaire de la non-violence. Le Relié Poche.
- Porteilla R. (sept-oct. 2019). Un « nouveau pacifisme », la Culture de la paix et de la non-violence ?. Cahiers de l'IDRP, revue électronique.
- Rosemberg M. (2005). Les mots sont des fenêtres (ou bien sont des murs). La Découverte, rééd.
- Roussel V. (2011). 100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence. Chronique sociale.
- Tozzi P. (2016). Plaidoyer pour la non-violence. Essais, Le Pommier.

79 Les instituts/organismes qui se sont engouffrés dans ce secteur sont florès sur internet notamment.

La culture de la paix face aux nouveaux maux

Patrick Simon,
écrivain et membre du bureau de l'IDRP

De quelques constats

Dans les sociétés occidentales, de nouveaux mots (ou maux) apparaissent, tels que **intersectionnel**, **woke**, **cancel-culture**, **séparatisme**. Prenons quelques-uns de ces mots (ou maux).

Ainsi, le terme **woke** qui est né aux États-Unis, du verbe to awake (« se réveiller »), et qui par extension signifie rester alerte et combatif face aux injustices et aux inégalités. Mais au lieu de réveiller les consciences, il s'agit de faire un racisme anti-blanc ou de la discrimination à l'envers.

En parallèle, certains parlent de liberté académique et de liberté d'expression, et en même temps de cancel-culture, où une poignée de militants radicaux essaient de censurer certains mots et certaines œuvres, un mouvement parti des États-Unis, puis dans les pays anglo-saxons, et ce n'est pas un hasard. Le communautarisme facilite ce type de réactions. Ce sont des lieux où les communautarismes favorisent une ghettoïsation des populations. Les noirs entre les noirs, les latinos entre les latinos, par exemples.

Et comme le nomme Caroline Fourest, nous assistons à une génération d'offensés, bien loin des solidarités humaines, bien loin d'une culture de la paix et de l'universalisme.

Face à cela, quelques principes fondamentaux.

Redonnons aux mots leur signification.

Tout d'abord, **la laïcité**, et non pas une ou une autre forme de laïcité. Elle est une et indivisible. Elle implique la neutralité de l'État en même temps qu'une liberté de pensée qui reste du domaine privé et qui ne peut se substituer aux lois de la République. Et forcément, elle sépare les églises de l'État. Et actuellement, les mouvements islamistes tentent de nous imposer leurs règles de vie au quotidien au nom d'une religion. Ils sont aussi pires que les catholiques qui brûlaient les hérétiques ou les protestants dans des temps antérieurs, qui heureusement sont du passé et abolis.

Doit-on accepter au nom de ce séparatisme l'excision, la polygamie, ou au contraire accepter que l'homosexualité mérite la mort et que la masturbation est un crime au même titre que la fornication ?

Et c'est contraire pour la laïcité qui fait que chaque citoyen a les mêmes droits et les mêmes devoirs envers la nation et une égalité entre les hommes et les femmes.

L'esclavage n'est pas l'apanage des blancs. Dans les empires égyptiens, grecs ou romains, les esclaves venaient des pays de leur nord ou de leur sud. Mais dans tous les cas, ils étaient « les autres », en face desquels s'élevait un empire qui avait besoin de ces « autres » pour se bâtir.

Et que dire aujourd'hui de la Libye qui prend en otage des migrants africains noirs qui passent par chez eux et les mettent en esclave au 21^e siècle, avant de les laisser repartir vers l'Europe ? Et que dire des états arabes qui confisquent le passeport des étrangers qui viennent

ériger leurs tours gigantesques à Doha, par exemple ?

Alors, soyons fiers que l'esclavage a été aboli en France par la 3^e République, au nom des principes républicains et au même moment où la laïcité devenait un principe de cette république.

Le problème aujourd'hui est qu'au nom de l'esclavage, une partie de la population devrait demander pardon à une autre partie de la population, voire la dédommager et donc annuler tous les droits et devoirs que ces derniers devraient avoir au même titre que les premiers. Ce n'est pas ainsi que se construit une nation démocratique avec un contrat social fondé sur la liberté, l'égalité et la fraternité.

L'intersectionnalité (de l'anglais intersectionality) ou intersectionnalisme est une notion qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. Sauf, qu'en son nom, il s'agit de discriminer et de séparer les êtres humains, souvent basé sur la haine de l'autre, plutôt que de construire en commun des réponses pour un accès aux mêmes droits dans une même société. C'est ainsi que les intersectionnels n'analysent jamais les intégristes musulmans comme des dominants. Cette politique vise à dissocier selon des minorités en focalisant sur la race, le sexe et le genre. Cela devient un sectarisme culturel, voire parfois à une ghettoïsation. Cette intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche dite intégrée. En fait, elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle.

« Si Patricia Hill Collins, une des théoriciennes-clé de la pensée féministe noire, est la première à parler de l'intersectionnalité en tant que paradigme (Collins 2000 : 252, 297), c'est la politologue Ange-Marie Hancock qui en propose la formalisation. Pour cette dernière, il faut désormais dépasser la conception de l'intersectionnalité comme spécialisation fondée sur le contenu (content-based specialization), qui a certes permis l'examen des subjectivités des femmes se situant à l'intersection de plusieurs catégories de différence et de marginalisation, et plus précisément celles des femmes noires, afin de l'envisager comme paradigme, soit « un ensemble de théorie normative et de recherche empirique » (Hancock 2007 : 250-251). »⁸⁰ Mais cette approche repose sur des narrations d'identité et donc empêche toute solidarité et toute recherche constructive de solutions partagées au sein d'une société. De la lutte des classes, nous passons à la lutte entre les différentes identités qui ne pourront donc pas se réconcilier en vue de la construction d'une société égalitaire en droits et devoirs. Il s'agit alors d'un essentialisme identitaire qui empêchera toute culture de la paix, puisque reposant exclusivement sur les différences.

La politique de l'identité conduit aujourd'hui à mettre sur le même plan l'occupation illicite de territoires, le soutien indécent de l'ayatollah Khomeyni et des actions communes avec des islamistes en France au prétexte de revendications ultra-communautarisées et ultra-victimaires. La défense des territoires palestiniens a conduit ainsi à des actions antisémites en France, en s'appuyant sur le sionisme israélien. Une partie de la gauche a soutenu la famille Adama Traoré, très proche des milieux islamistes, quand ce n'est pas du milieu tout simplement, en remplaçant la lutte des classes par la lutte des races, en tant qu'obsession de l'identité et de la différence ; ce qui n'a rien à voir avec les traditions de la gauche françaises.

La cancel-culture ou call-out culture (culture de la dénonciation), est une pratique née aux États-Unis consistant à dénoncer publiquement, en vue de leur ostracisation, les individus ou les groupes responsables d'actions ou de comportements perçus comme problématiques. La

80 Voir l'article de Bilge Sirma, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », Diogène, 2009/1 (n° 225), p. 70-88. DOI : 10.3917/dio.225.0070. URL : <https://www.cairn.info/revue-diogene-2009-1-page-70.htm>

culture de la dénonciation peut être perçue comme une forme d'auto-justice, condamnant de facto des individus sans procédure légale et sans motif autre que l'appréciation générale d'un groupe, le ressentiment. En fait, cela s'apparente à du cyberharcèlement, à du lynchage, risquant d'annihiler tout débat. Le problème est que cette notion n'a rien à voir avec la culture. Il n'y a ni création, ni construction, et seulement de la destruction.

Par cette cancel-culture, les islamistes ont condamné et exécuté des femmes et des hommes de Charlie Hebdo en janvier 2015, sous prétexte de dessins offensant leur religion instrumentée.

L'auteure de Harry Potter « après avoir longtemps incarné une figure consensuelle, féministe et de gauche, voit des gens la condamner du fait de positions jugées « transphobes ».

En janvier 2021, le dessinateur Xavier Gorce publie un dessin dans *Le Monde*. Ce dessin est jugé « problématique » par ceux qui développent la cancel-culture dans des media dits encore de la gauche.

En 2021, le gouvernement britannique annonce des mesures pour « garantir la liberté d'expression » dans les universités et tempérer les effets de la « cancel culture » qui priverait de parole certains universitaires.

A ce compte-là, les universitaires n'auront plus la possibilité de développer des idées différentes. La discrimination tue et tuera. Cela aboutira forcément à une acculturation des étudiants. Nous ne sommes ni loin du maccarthysme, ni loin des autodafés nazis.

Appropriation culturelle

Le flou artistique autour de cette proposition mélange en fait deux choses : d'une part ceux qui s'approprient un droit d'auteur ou une propriété intellectuelle avec l'hommage à une autre culture. La première est effectivement un vol. La seconde fait partager des cultures entre elles pour s'enrichir mutuellement.

Face à ces maux, une culture de la paix comme mode de résolution des conflits, des conflictualités.

Ne soyons pas naïf. La complexité du monde, la conflictualité sont une réalité. Par contre, certains tentent de s'appuyer sur nos principes de liberté pour faire de l'entrisme dans nos sociétés et y semer des idées contraires à l'émancipation humaine.

Nous ne pouvons plus accepter d'être traités de racistes, islamophobes et d'appropriation culturelle, simplement parce que nous défendons la laïcité pleine et entière, l'universalisme et le rejet des séparatismes d'où qu'ils viennent. Refuser l'entre-soi, la consolidation des frontières culturelles, et refuser la haine de l'autre passe par une culture de la paix, par une approche émancipatrice.

« L'utilisation de certains mots peut blesser, et il faut reconnaître la douleur de ceux qui la ressentent. Par contre, leur juste cause ne doit pas être détournée par des radicaux qui veulent censurer, museler, intimider et brimer notre liberté de parole... Nos universités devraient être des lieux de débats respectueux, de débats sans censure et de recherche de vérité, même quand la vérité peut choquer ou provoquer. »⁸¹

D'une manière générale, l'universalisme, comme la laïcité sont de premiers remparts à ces modes d'exclusion de l'autre, ferment d'une acculturation. Ils permettent, comme l'écrit Caroline Fourest « de réapprendre à défendre l'égalité sans nuire aux libertés. »⁸²

81 François Legault, Premier Ministre du Québec, février 2021.

82 Caroline Fourest, *Génération offensée – de la police de la culture à la police de la pensée*, Grasset, 2020

L'universalisme ou éthique universelle, s'applique universellement, c'est-à-dire pour « tous les individus dans la même situation », indépendamment de la culture, de la religion, de la nationalité, de la sexualité, de l'inscription sociale ou de toute autre caractéristique distinctive. La notion d'universalisme en droit renvoie à la vocation des droits de l'Homme, conçus comme un corpus de droits universels ou universalisables et dont tous les êtres humains sont titulaires. Elle s'oppose à la critique relativiste des droits de l'Homme.

Construire, plutôt que détruire, n'est pas une utopie. Rassembler ce qui est épars n'est pas non plus une utopie. Les idéaux d'une gauche émancipatrices appellent à la liberté, la solidarité, à l'affirmation de soi et à la reconnaissance des autres.

Depuis le manifeste de Séville en 1986, la culture de la paix reste une solution à tous ces maux (à tous ces maux). Face aux violences macro-économiques, sociales et politiques, et face aux risques de succomber à l'intolérance, au racisme, à la xénophobie et à la haine, il s'agit d'élever chaque être humain à une culture de la paix. Cela passe d'abord par l'éducation, puis par la culture – deux ciments qui permettent la résolution des conflits que peuvent rencontrer les êtres humains entre eux.

Et cette culture, c'est celle qui assure à tous le plein exercice de tous les droits et les moyens de participer pleinement au développement endogène de la société. Apprendre à vivre ensemble dans un État de droits et de devoirs les uns envers les autres, comme envers notre environnement car l'espèce humaine partage un sort commun pour défendre la vie.

Pour que ce ne soit pas qu'une utopie nécessaire, nous devons utiliser les outils à notre portée de mains :

- I. L'éducation pour une solidarité morale et intellectuelle de l'humanité, pour contrer les replis sur soi et la haine de l'autre, et favoriser une culture qui modèle le rapport à l'autre dans le respect mutuel ;
- II. La citoyenneté, comme construction commune d'un espace commun, par la prévention des conflits, par la reconnaissance de la complexité du monde en construction pour élaborer des valeurs morales.

La paix, la sécurité et le développement économique dans le Golfe de Guinée : l'action des organisations internationales sous-régionales

Pierre-Paul DIKA ELOKAN

Docteur en droit public de l'Université de Reims Champagne Ardennes
Enseignant à la Faculté des Sciences juridiques et politiques
de l'Université de Ngaoundéré

L'intégration régionale, les spécificités particulières à une région donnée, les enjeux tels que la sécurité, le développement économique, l'environnement et partant la question de la mondialisation sont le propre même de toute institution interétatique. Les organisations internationales sous régionales et les puissances étatiques ne dérogent pas à la règle. Elles ont pour objectif louable et eut égard aux enjeux et raisons de sa création, la préservation de la paix de la sécurité et de la stabilité dans le Golfe de Guinée, la prévention, la gestion et le règlement des conflits éventuels liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les zones frontalières et aux limites des Zones Économiques exclusives(ZEE)¹, l'harmonisation des politiques des États membres, notamment pour ce qui a trait aux ressources, de la sécurité maritime de la pêche et de la protection de l'environnement².

Ces institutions, que sont la CEDEAO, la CEEAC, la CEMAC, la SADC, et les puissances étatiques à l'instar du Cameroun, du Nigeria et de l'Angola, qui constituent de véritables fers de lance de ces trois organisations régionales, que sont la CEDEAO (Nigeria,) la SADC (Angola et RDC) et la CEEAC/ CEMAC (Cameroun, Gabon, RC, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe).

Il est donc louable et juste de s'interroger sur les fondements et les facteurs de cette façade maritime composée de trois organisations régionales avec des visions, des objectifs et des politiques internationales au demeurant divergents.

La particularité économique et géostratégique est l'un des facteurs. En effet, sur le plan économique, le Golfe de Guinée est devenu une des principales zones de production de l'or noir dans le monde. En conséquence, il est devenu l'une des régions les plus convoitées dans le monde après le Golfe Arabo persique. Aussi, les États Unis d'Amérique en font un secteur vital pour leur économie³. De plus, les réserves de pétrole sont estimées à 80 milliards de barils⁴. Selon le groupe d'initiative sur la politique américaine, les importations américaines de pétrole devraient augmenter de 1,5 millions de barils par jour en 2005 à 2,5 de millions de barils par jour en 2015⁵. Et les pays situés sur le pourtour du Golfe de Guinée (Afrique de l'Ouest et Centrale) et disposant d'importants champs offshore sont attendus comme d'importants partenaires devant permettre aux États-Unis de pouvoir importer 25 % de leur pétrole d'Afrique subsaharienne d'ici 2025 contre 16 % aujourd'hui, selon les prévisions de l'Organisme américain National Intelligence Council. En plus des ressources hydrocarbures, les ressources halieutiques et minières constituent un facteur non négligeable de cette région du monde⁶.

L'abondance des ressources naturelles (pétrole, de forêts, des mines et des produits halieutiques constitue un facteur. Avec une production de 4,5 millions de barils par jour, le Golfe de Guinée est devenu une région au potentiel grandissant⁷. Le Nigeria notamment, avec 2,6 millions de barils par jour et l'Angola, 1,15, en sont les fers de lance. Aussi, un brut de qualité, facile à raffiner et qui suscite l'intérêt des consommateurs et qui présente des avantages puisque les gisements sont protégés des conflits armés de la région (en principe), avec des productions constantes et sûres avec une facilitation des exportations vers les

États Unis, l'Europe et la Chine. Le fer, le Manganèse et l'eau sont aussi des ressources non négligeables. Les entreprises brésiliennes comme PETRONAS sont présentes en Angola. Au Gabon, le manganèse a séduit les investisseurs brésiliens, le fer aussi par la Companhia Vale do Rio Doce, laquelle a obtenu l'autorisation du gouvernement gabonais d'explorer deux sites contre 9,2 millions d'euros⁸.

Le troisième et non des moindres des facteurs non négligeables de l'importance de cette zone et qui découle des deux premières est le caractère convoité de cette région qui joue sur la concurrence européo-asiatico-américaine, « ce qui en fait une région au carrefour des influences européennes, américaines et chinoises »⁹. Cette région voit ainsi la convoitise des États occidentaux (États-Unis, France, Grande Bretagne, Belgique, Espagne), orientaux (Chine, Japon, Inde), méridionaux (Brésil, Afrique du Sud) et des acteurs privés de toute nature (Multinationales, Institutions internationales et d'investissement) pour ne citer que ceux là.

Le Golfe de Guinée fait dès lors face à trois politiques distinctes lesquelles sont politiques, militaires et économiques¹⁰. Les États-Unis misent sur la sécurisation militaire, l'Europe et la France s'appuient sur les liens traditionnels et sur l'aide au développement et les chinois troquent des infrastructures contre une priorité à l'exportation. Ces trois facteurs sus cités sont ainsi liés et attestent de la particularité géographique économique et géostratégique du Golfe de Guinée¹¹. L'assertion reprise par le Professeur Alain ONDOUA¹² selon laquelle « qui tient le Golfe de Guinée tient l'Afrique »¹³ est révélatrice. Malheureusement, ces facteurs objectifs sont exogènes et sont à lier au contexte de création de la CGG et se caractérisent par une insécurité liée aux résistances¹⁴, au caractère fragile des États¹⁵ et au présidentielisme institutionnel¹⁶.

De ce qui précède, les facteurs naturels, objectifs et subjectifs (sécuritaires) doublés de l'environnement global marqué par l'instabilité et l'insécurité des économies de cette région aux enjeux importants ont été décisifs dans la volonté de mettre en commun des moyens d'action. La réponse a été institutionnelle et pragmatique Si les dénominateurs communs sont géographiques, stratégiques et économiques, par la gestion en commun des ressources pétrolières et minières, force est de constater que c'est la sécurisation et l'exploitation de la zone maritime¹⁷ qui a été le fer de lance. Sept des huit pays de la CGG sont des producteurs de pétrole. Aussi, la volonté de renforcer leur poids sur la scène internationale, la création de mécanismes nécessaires à mieux profiter de rentes issues de l'exploitation de leurs richesses ont été le socle de cette coopération institutionnelle d'États de ces trois organisations internationales sous régionales

Cette longue mise en marche de la paix la sécurité et le développement économique est somme toute normale eut égard à la différence culturelle, historique et institutionnelle de ces organisations sous régionales et des leurs puissances étatiques respectives États qui rappelons le, sont issus de plusieurs organisations régionales et doivent faire face aux facteurs déjà cités, lesquels sont les causes du regroupement et les facteurs d'inertie. Cette inertie ne doit pas faire oublier les énormes potentialités de cette zone que sont les ambitions, le nombre d'habitants et enfin et surtout la présence de trois puissances régionales que sont le Nigeria le Cameroun e l'Angola.

Aussi, cette région fait – elle face aux défis institutionnels et pratiques résumées en trois approches par la doctrine que sont : les enjeux pétroliers, la pauvreté et la conflictualisation pétrolière et enfin les rivalités des puissances occidentales et asiatiques¹⁸. Comment établir une symbiose des intérêts nationaux et va-t-on vers un intérêt régional ? Les forces et défis, celle des trois organisations et des principaux États du Golfe en font des acteurs incontournables sur la scène continentale.

Dès lors, comment cette synergie nécessaire entre les trois principales organisations sous régionales peut être un instrument de conciliation des intérêts nationaux, régionaux et globaux des États qui la composent dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, de la sécurité et du développement maritime du Golfe de Guinée ? Dès lors, la

flexibilité et le caractère modulaire de la coopération entre les différents acteurs sous régionaux (I) doublés d'une spécialisation de la maritimisation des politiques de sécurité et économiques (II) en sont le socle.

I) De multiples schémas de coopération

La concertation pour la paix, la sécurité et le développement économique de cette zone par la coopération doit être la règle. Par ailleurs, le caractère hétéroclite des pays la composant (issus de trois organisations régionales et ayant trois langues officielles¹⁹) est un autre facteur de la modularité de ces objectifs. Signalons que le cadre de concertation offre ainsi une multitude de choix et de possibilités. Ainsi l'appui d'une part sur son rattachement (légitimes) eu égard aux principes et objectifs des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté Économique Africaine (A) et d'autre part suite logique, aux acteurs régionaux qui la composent (B)

A) Une légitimité internationale

La conformité et le respect du droit international est la règle, ce à deux niveaux.

Cette légitimité s'appuie sur le rattachement aux principes et objectifs de l'UA (Union africaine) et de la CEA sont à ce titre sans équivoque (1). Ces dispositions attestent du caractère effectif, légitime, multi-général (politique, économique, sécuritaire) de cette coopération. (2)

1) Une synergie avec l'UA et la CEA

S'il existe une synergie avec l'ONU, c'est surtout avec l'UA (a) et la CEA (b) que s'exprime le caractère général et multifonctionnel de la coopération sous régionale

a) L'UA comme cadre de référence

L'adhésion de ces trois organisations et de leurs puissances étatiques aux principes et objectifs de l'UA, laquelle est une organisation politique par excellence est le gage du caractère politique et légitime de la sécurisation politique et économique du golfe de guinée. Du fait de la composition hétéroclite et multirégionale des principaux acteurs du fait aussi de l'appartenance des pays à l'UA, cette adhésion est somme toute louable. Si le fondement et la caractéristique politique de l'UA ne sont plus à démontrer, cette organisation continentale est aussi multilatérale²⁰. Sur la forme en effet, existe des similitudes entre ces acteurs et l'UA, notamment pour ce qui a trait aux objectifs énoncés à l'article 3 et aux principes énoncés à l'article 4 de l'acte constitutif de l'UA, dont les objectifs sont au nombre de 421.

Une scrutation à la loupe montre les points de convergences suivants : la solidarité entre les États membres, la paix et la sécurité (al b) f (UA) ; l'harmonisation de politiques respectives l pour l'UA.

Ces pôles de convergence illustrent à cet effet la synergie entre ces acteurs régionaux et l'UA en ce qu'ils sont le socle même de l'adhésion au projet de l'OUA/UA. Cela dit, ces trois priorités sont l'expression base des spécificités de chaque organisation puisque l'organisation continentale (53 États) et ces acteurs ont des objectifs spécifiques, notamment pour l'UA lesquels sont de favoriser la coopération continentale²² et pour les acteurs régionaux le développement d'une politique concertée de l'immigration et le renforcement de la coopération dans le domaine de notamment maritime. Ces éléments augurent dès lors d'une synergie entre les acteurs régionaux et l'UA pour ce qui a trait aux objectifs.

Les principes illustrent les mêmes optiques que les objectifs, au nombre 16 pour l'UA²³. Ces

données mettent en lumière les faits suivants : la non ingérence est un principe cardinal. Ensuite, la synergie politique entre ces organisations sous régionales et l'UA dans le respect de la souveraineté des États membres. La coopération CEDEAO-CEEAC-CEMAC-SADC ne doit pas être un instrument de domination régionale, ni d'affirmation d'un leadership néfaste aux plus petits pays. Enfin, cette convergence de principes ne nous fait pas oublier les spécificités de ces organisations qui est la non agression et celle de l'UA notamment, les termes de l'alinéa (h) « le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la conférence dans certaines circonstances graves à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ».

b) La CEA comme cadre de référence, attestation du volet économique

La CEA est la réponse à une tentative d'intégration recherchée par l'Afrique en vue de parfaire son développement. Elle, a, suite à la noblesse de l'initiative des Chefs d'État africains jeté les bases d'intégration et de coopération entre les différents pays d'Afrique. La CEA a été initiée il y a une trentaine d'années, quand en avril 1980, les chefs d'État membres de l'OUA ont affirmé dans le plan de Lagos (Nigeria) pour le développement économique de l'Afrique leur engagement à créer d'ici l'an 2000 une CEA. Le 03 janvier 1991 à Abuja (Nigeria), est sorti de terre une CEA faisant partie intégrante de l'OUA ratifiée par les 2/3 des États membres de l'organisation début 1994 et entré en vigueur le 12 mai 1994.

Ces trois organisations sont ainsi conformes aux objectifs et principes de la CEA. En effet, le défi du développement, objectif de la CEA, (art 4a.1) et les objectifs des institutions en découlent. La synergie avec les institutions internationales, l'ONU, l'UA et la CEA en l'occurrence s'accompagne d'un cadre et de mécanismes de coopération sur lesquels pourront être conclus des accords.

2) L'établissement des mécanismes de consultation et de conclusion d'accords

Au vu de son caractère multilatéral général et son adhésion aux principes et objectifs des grandes organisations internationales, l'UA et la CEA en l'occurrence, l'établissement des mécanismes de consultation est la suite logique. Les mécanismes de coopération s'articulent entre l'UA, la CEA et les Communautés économiques locales, la CEDEAO, la CEMAC et la SADC lesquelles sont les principales organisations auxquelles sont membres les puissances étatiques sous régionales²⁴. Les organisations régionales sont le substrat de coopération et de concertation. Créée à l'origine pour effacer le problème de l'exiguïté des marchés publics nationaux et assurer les conditions optimales afin de sortir de l'isolement, ces organisations régionales dans l'ensemble apparaissent aujourd'hui être l'expression d'une certaine paralysie et lourdeur. Les possibilités de coopération institutionnelle (a) se doublent ainsi de mécanismes opérationnels (b).

a) Les possibilités de mécanismes de coopération et de dialogue institutionnels

La synergie dans les buts et les principes énoncés plus haut attestent en effet d'un champ de tir ouvert à la coopération entre les institutions internationales et régionales, l'UA et la CEMAC/CEEAC, notamment entre chaque Organisations sous régionale et l'UA

C'est par le biais de la commission que chaque OISR (organisation internationale sous régionale) peut en effet établir des mécanismes de consultation et conclure des accords. En effet, la commission de l'UA²⁵, véritable exécutif et partant, un de ses organes clés, joue un rôle central dans la gestion quotidienne de l'UA. Parmi ces attributions, figure l'élaboration, la promotion, la coordination et l'harmonisation des programmes de l'Union avec ceux des CER dont fait partie chaque OISR. Les huit portefeuilles de la Commission de l'UA en attestent puisque la paix et la sécurité, les affaires politiques, les infrastructures et l'énergie, les

affaires sociales, les ressources humaines, le commerce et l'industrie enfin, sont autant de substrats pour un mécanisme de coopération avec chaque OISR.

Il se dénote donc une multitude de secteurs de coopération inhérents à l'UA dont la paix, la sécurité, les affaires politiques, les infrastructures et l'énergie notamment apparaissent être les socles. Aussi des mécanismes de coopération institutionnelle et de conclusion d'accords sont-ils réalistes et possibles entre la Commission de l'UA chaque OISR du golfe de Guinée.

b) Mécanismes de dialogue et de coopération opérationnels

La problématique posée dans ce cadre recoupe deux facteurs : la mise en œuvre de la politique générale ou sectorielle et la convergence des politiques entre ces CER. Dès lors, dans quel cadre se doit d'être activé ces mécanismes ?

Force est de constater que la convergence en termes de politique générale est difficile puisque les défis ne sont pas toujours convergents. Chaque CER a ses objectifs et politiques dans l'ensemble. Néanmoins, des domaines précis peuvent prêter à convergence.

Les domaines de la paix et de la sécurité, ceux du développement économique (hydrocarbures), de l'environnement et de l'immigration peuvent en effet servir de socle à de futures conventions sectorielles. Cette coopération sectorielle peut répondre à un objectif de convergences réciproques et symétriques les CER entre les trois principales puissances sous régionales aussi²⁶. Ces domaines, à bien y voir, sont les plus à même de répondre aux objectifs de ces trois OISR ou CER : régulation de l'exploitation des ressources naturelles, harmonisation des politiques de paix, de sécurité, exploitation des hydrocarbures, la question de l'environnement, pour ne citer que ces exemples.

La coopération entre ces trois OISR constitue un palliatif, un mécanisme « ad hoc », opérationnel, souple et flexible répondant de gré à gré à un développement de toute la zone regroupant les pays du golfe de Guinée voire au-delà²⁷ du fait des liens inhérents à l'intégration régionale. Ces mécanismes de coopération dans le prisme de la légitimité internationale ne peuvent pas faire l'économie des puissances régionales.

B) Les puissances régionales comme socle de ces trois Organisations internationales sous régionales

Toute institution a besoin d'acteurs forts, capables d'impulser et de vitaliser son action. Le cas de la Nouvelle Afrique du Sud en Afrique australe l'atteste de même que celui du couple franco-allemand pour ce qui est de l'Union européenne. Le GG est dans la même optique puisqu'il regroupe trois pôles de puissance que sont le Nigeria (CEDEAO), le Cameroun (CEEAC) et l'Angola (SADC et CEEAC). Aussi, la place cardinale qu'occupent les trois principaux États (1) et les différents axes de coopération entre eux et avec les puissances occidentales (2) en seront les illustrations.

1) Des acteurs régionaux incontournables

La présence de ces acteurs régionaux incontournables constitue l'une des caractéristiques principales de ces CER. Sur bien de domaines (politique, sécurité, économie) ces États exercent une influence non négligeable au sein de la CEDEAO-CEMAC/CEEAC-SADC, bien que pour cette dernière, la Nouvelle Afrique du Sud soit le pôle régional par excellence. Le Nigeria (a), le Cameroun (b) et l'Angola (c) en sont l'expression.

a) Le Nigeria : un géant aux pieds d'argile

Ce grand pays anglophone est sans nul doute le pays pilote de la CEDEAO. Puissance démographique, puisque pays le plus peuplé du continent avec près de 125 millions d'habitants, puissance économique, puisque premier exportateur de pétrole d'Afrique, puissance diplomatique et militaire, ce pays apparaît incontournable²⁸.

Sur le plan économique, le pays a ceci de particulier que ce secteur ne repose que sur le pétrole avec ce que cela entraîne comme instabilité et insécurité²⁹. Autre facteur, la monnaie, le naira et le PIB de 126 milliards de dollars.

Le facteur diplomatique en fait aussi un acteur incontournable de la diplomatie africaine et un leader régional et continental, le NEPAD et l'Union africaine en témoignent³⁰. Nous citerons aussi l'organisation des jeux panafricains de 2003, le lien fort avec la présidence de l'UA et du Commonwealth en 2005, le statut de membre du Conseil de Paix et de sécurité (CPS) de l'UA, son positionnement comme médiateur des conflits, le cas ivoirien l'atteste³¹.

La puissance militaire accompagne en effet la puissance diplomatique. Le pays a été choisi par les États Unis pour faire office de gendarme de la région. C'est notamment par le biais de l'ECOMOG (Groupe de contrôle de la CEDEAO) lequel s'est illustré dans de nombreux conflits (Liberia, Sierra Leone, Guinée Bissau) et même en Côte D'Ivoire lors de la récente crise post électorale de janvier à mars 2001, que le pays joue un rôle majeur. La particularité de la CEDEAO est que les initiatives en matière de sécurité sont plus anciennes³². Sur le plan régional, la délimitation des frontières maritimes entre le pays et le Cameroun a été résolue par l'accord de Greentree (États Unis) en 2008, accordant la presqu'île de Bakassi au Cameroun³³.

Ces facteurs ne doivent pas nous faire oublier le caractère fragile de la démocratie nigériane, les troubles religieux en cours dans le Nord du pays de même que l'extrême pauvreté d'une partie de la population ce qui en fait un pays riche dont les habitants sont pauvres.

Le second leader régional et voisin du Nigeria est le Cameroun.

b) Le Cameroun : une puissance en devenir

Pays le plus peuplé de la CEMAC (16 millions d'habitants³⁴), il est le leader naturel de cette institution. En effet, le Cameroun représente 50 % de la population, du PIB et de la masse monétaire en circulation dans la sous région. Pôle universitaire, agricole et industriel, c'est un des États à avoir entamé une multinationalisation de ses entreprises³⁵. Ces éléments attestent du caractère incontournable du Cameroun en Afrique centrale.

Si sur les plans économiques, culturels et démographiques le pays est un pôle moteur, c'est sur le domaine militaire que le pays agit de manière notable et ce sur trois niveaux

Le premier concerne les relations avec les États Unis dans le cadre de la politique de Sécurité de la première puissance militaire dans le Golfe de Guinée, illustrée par la conclusion avec le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale d'accords qui autorisent l'utilisation d'installations aéroportuaires par les forces du pays de l'Oncle SAM. La construction de la nouvelle Ambassade américaine à Yaoundé en témoigne³⁶.

Le second a trait aux relations avec la France. En effet, les deux pays développent des relations par le biais du renforcement du Partenariat dans le domaine de la Sécurité en pleine mer en vue d'aider Yaoundé à assurer la protection de ses droits au large de ses côtes.

Le troisième porte sur les relations avec la CEMAC, cadre dans lequel le pays joue un rôle clé, notamment par le biais de la COPAX (Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale) dont il a été l'un des ardents défenseurs. Créée par un protocole du 24 février 2000, la COPAX est l'outil force de l'architecture de paix de la CEEAC. Le pays, sous cet angle a dès lors participé aux exercices d'opérationnalisation de cette force. Nous citerons à cet effet SAWA 2006 (Douala) une manœuvre sous régionale dans le cadre du Programme français RECAMP³⁷. Autre illustration de la place du pays dans le domaine militaire, d'une part l'accord technique pour la sécurisation maritime du Golfe de Guinée entre le Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale et Sao Tome et Principe (Zone D) le 06 mai 2009 en vue de mutualiser leurs moyens humains et matériels pour la lutte contre l'insécurité maritime dans la région. Enfin, plus près de nous, l'accord SECMAR 2 (Février 2011³⁸) entre la CEEAC et les pays de la Zone 2 du Golfe de Guinée (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Sao Tome et Principe) dans le but de garantir la libre circulation des personnes et des biens dans

le cadre de la mise en œuvre du Protocole relatif à la stratégie de sécurisation maritime des intérêts en haute mer³⁹. Après le Cameroun, la troisième puissance régionale du GG est l'Angola.

c) L'Angola : un nouvel acteur régional

Ce pays membre de la SADC qui a connu 27 années de guerre civile⁴⁰ est devenu un acteur majeur de la scène régionale et africaine. Cette nouvelle puissance dispute le leadership régional à la nouvelle Afrique du Sud leader naturel de la SADC⁴¹ et est présentée comme puissance régionale de substitution. C'est pourquoi les vecteurs de la puissance du pays sont plutôt économiques⁴² et militaires.

Sur le plan économique, ses ressources pétrolières et diamantifères en font un pays de fortes potentialités. C'est notamment par la SONANGOL (entreprise publique qui exploite le pétrole) que le pays mène une certaine diplomatie économique. La SONANGOL brasse 3,5 milliards de dollars US⁴³, et sert de vecteur au et de levier financier aux autorités angolaises. Ce nouveau géant est aussi actif au sein de la SONAIR, une compagnie regroupant des pays pétroliers africains dont elle est l'actionnaire principal. Facteur important, la découverte de nouvelles réserves d'hydrocarbures et l'augmentation de la production de pétrole (près de 1 million de barils par jour) destinée à doubler en 2010. A la faveur d'une *realpolitik* (alignement avec les États Unis, soutien à l'attaque de l'Irak en 2003 par la grande puissance) le pays a pu ainsi obtenir de grandes banques internationales des prêts gages sur son pétrole et renégocier sa dette bilatérale avec plusieurs pays. Ces facteurs illustrent ainsi les nouveaux rapports entretenus avec les grandes puissances occidentales.

Sur le plan militaire, son hégémonie ne souffre d'aucune contestation, le passé du pays ayant permis au pouvoir en place de densifier sa force de frappe militaire. D'une armée de 127 000 hommes⁴⁴, bien équipée et aguerrie par une longue guerre civile, ce pays a une réelle capacité de dissuasion et de projection continentale. Elle l'a d'ailleurs prouvé par le passé, en, octobre 1997 notamment, en aidant D. SASSOU NGUESSO⁴⁵ à reprendre le pouvoir. De plus, le pays fournit une assistance en armements aux pays amis et est aussi actif au sein de la CEEAC, le biais des exercices d'opérationnalisation de la force multinationale de l'institution en question.

Le seul bémol de ce beau tableau qui n'a été profitable qu'aux élites au pouvoir⁴⁶ est le facteur social. Le Sida, la tuberculose, le paludisme continue de sévir. Selon le PAM, en 2003, 3 millions d'angolais étaient en pénurie alimentaire et 600 000 d'entre eux mourraient de faim⁴⁷. Plus d'un million d'enfants ne sont pas scolarisés, plus d'un million de personnes déplacées ou réfugiées ont besoin d'aide d'urgence. L'opération KWANZA 2010 (22 mai -10 juin 2010) s'inscrit dans cette perspective dans le cadre de la fin de la phase d'opérationnalisation et de certification de la FOMAC⁴⁸ en vue de sa participation aux missions de paix de la CEEAC ou de l'UA⁴⁹.

De ce qui précède, l'Angola, s'avère, à l'instar du Nigeria et du Cameroun, être un acteur majeur sur le plan régional. Avec en prime la constitution d'axes stratégiques autour de ces trois pôles sous régionaux.

2) L'évitable constitution d'axes stratégiques autour de ces trois grands pôles régionaux

Dans le prisme de la concertation et de l'harmonisation des politiques, ces puissances régionales ne peuvent faire l'économie d'une vision dans l'intérêt mutuel des pays membres. Aussi, des axes de coopération sont-elles envisageables autour de ces trois grands. Le Golfe de Guinée dispose en effet de trois locomotives régionales et ceci est une donnée de grande importance, notamment et sans nul doute afin d'offrir une capacité de négociation vis-à-vis des puissances occidentales.

Les axes peuvent ainsi être mises en place selon trois configurations que sont l'axe Yaoundé-Luanda-Paris (a), l'axe Yaoundé – Abuja-Washington (b) et l'axe Abuja-Yaoundé-Luanda (c).

a) L'axe Yaoundé-Luanda-Paris

Cet axe de coopération offre une mutualisation des intérêts. En effet, les trois États n'ont jamais été en guerre. Le Cameroun et l'Angola, puissances régionales peuvent en effet avoir des intérêts communs. L'Angola peut faire contre poids au Nigeria (en étant l'allié du Cameroun) dans les éternels conflits territoriaux maritimes. L'intérêt pour Luanda de s'allier au Cameroun sera économique, stratégique et militaire afin de donner la voie dans la CEEAC. Porte d'entrée du Cameroun à la SADC cette nouvelle donne des relations sera de bon augure. La France, vis-à-vis du Cameroun entretient d'excellentes relations, il en est de même avec l'Angola.

Cette configuration peut être porteuse de trois principales implications. La première sera la vitalisation de la CGG par le duo Cameroun-Angola ; la seconde pourra consister en ce que le trio Yaoundé Luanda et Paris sera un contre poids à l'avancée américaine dans la région afin de mettre en avant l'aspect « développement économique »⁵⁰. Dans cette optique, la capacité de négociation dans la zone n'en sera que renforcée.

b) L'axe Yaoundé-Abuja-Washington

Cet axe offre des avantages à la zone notamment dans le cadre de la sécurité militaire, véritable fer de lance des américains.

Pour le Cameroun, l'étroitesse des relations avec le Nigeria voisin, suite à la résolution du conflit de la presqu'île de Bakassi offre des opportunités de lutter en commun contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, la proximité des frontières maritimes en témoigne. Une mutualisation des moyens militaires s'avère dès lors fortement opportune. Dans le dispositif camerounais la place des États-Unis est d'importance capitale puisque le pays est membre du Commonwealth et de la francophonie. Cette dualité offre au Géant de l'Afrique centrale la possibilité de diversifier ses accords de coopération. La relation avec les États-Unis, dans cette optique est d'importance, puisque le leitmotiv de la grande puissance, la sécurité du Golfe du Guinée et de ses approvisionnements est la base de sa politique dans cette région du monde⁵¹.

Pour le Nigeria, l'apport des États-Unis est primordiale dans la sécurité du Golfe de Guinée, celle des installations pétrolières offshore, dans la lutte contre les soulèvements dans le delta du Niger. Les relations avec le Cameroun s'étant améliorées suite à l'accord sur Bakassi, la sécurité commune maritime et économique de la zone offre des cadres de coopération porteurs.

Dès lors, le triptyque Yaoundé-Abuja-Washington offre une symétrie d'intérêts stratégiques économiques et militaires pour les États-Unis, militaires et économiques pour le Cameroun et le Nigeria. Par ailleurs, ceci sera synonyme de densification et de légitimité, et sur le plan international source de capacité de négociation, notamment dans la gouvernance du pétrole afin de s'arrimer à la mondialisation.

c) L'axe Abuja-Yaoundé-Luanda

Cette troisième configuration est d'une importance capitale puisqu'elle est le cœur même des ambitions de ces IOSR. Cette Commission ne peut se départir de l'action de ces trois grands dans la réalisation de ses objectifs que sont principalement la sécurité maritime, économique, la capacité de négociation internationale, la lutte l'immigration notamment, peuvent trouver effet sous l'égide de ces trois grands. L'assainissement des relations entre Yaoundé et Abuja est une donnée majeure dans le futur probant de cette configuration. La sécurité de Bakassi se doit d'être l'affaire de deux États.

Par ailleurs, cet axe peut avoir l'approbation de Paris et de Washington, Yaoundé étant le poulain de ces deux puissances⁵², Abuja celui de Washington et Luanda, pays lusophone celui de deux puissances⁵³. Dès lors, l'axe Abuja-Yaoundé-Luanda pourra être le pilier de l'action de ces trois CER, du fait de leur légitimité respective au sein d'organisations sous régionales dont elles sont membres. Les conditions de la spécialisation de CER dans la maritimisation des actions peuvent dès lors être réunies.

II) Une spécialisation dans la maritimisation des actions

Force est de constater que le socle commun, les défis et les enjeux inhérents à ces CER constituent la pression de leur façade maritime. Le caractère ad hoc et flexible de cette coopération sous régional est un mécanisme porteur. Une maritimisation de leur économie et de leur sécurité apparaît dès lors opportune. La convention de Montego Bay⁵⁴ sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 constitue aussi un instrument de choix. Aussi la mer tient-elle une place importante dans la mondialisation et les relations internationales. Fort justement, les premières puissances étaient maritimes, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, pour ne citer que ces pays.

L'espace maritime, à l'instar de l'espace terrestre est le substrat des activités économiques et sécuritaires. C'est pourquoi les États riverains sont à même de mutualiser leurs efforts notamment en matière de sécurité. Les océans se muent dès lors en espaces de richesse et de puissance⁵⁵. La convention de Montego Bay sur le droit de la mer est, en ce sens, le résultat d'une nouvelle dynamique impulsée par les États africains et ceux du Sud, expression de la prise en compte de leur maturation et souveraineté. L'adoption d'une Zone économique exclusive (ZEE)⁵⁶ en est la conséquence. Ainsi, tout État côtier a des droits « souverains aux fins d'exploitation et d'exploration, de conservation et de gestion des ressources naturelles biologiques...[il a juridiction...] en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, d'installation et d'ouvrages, la recherche scientifique marine et la protection, la préservation du milieu marin », article 56⁵⁷. De ce qui précède, l'appropriation du Golfe de Guinée par les États riverains est somme toute logique eut égard aux convoitises dont il fait l'objet.

La spécialisation dans la maritimisation des actions et des politiques peut ainsi se décliner en deux volets. Le premier a trait à la sécurité maritime, condition de l'exploitation des ressources et de la préservation de l'environnement (A), et le second à trait à la gouvernance pétrolière (B).

A) L'inévitable engagement vers la sécurité maritime.

La façade maritime et off shore constituant le socle des puissances sous régionales et des autres États du Golfe La CGG est la suite d'une longue liste d'organisations maritimes notamment en matière de transport et de pêche⁵⁸. En matière de protection de l'environnement aussi, notamment dans le cadre du « Programme mers régionales » mis en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, plusieurs initiatives avaient vu le jour⁵⁹. Nous citerons en 1981 l'adoption de la convention sur « la coopération dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du milieu marin ».

L'échec relatif de ces organisations et initiatives semble faire de cette coopération un mécanisme porteur d'espoir, dynamique et évolutif dans un environnement soumis à de fortes tensions. Cette sécurité maritime ne peut faire l'économie de la participation des différentes organisations régionales⁶⁰ (mécanismes de sécurité) à la sécurisation des côtes et des ZEE respectives. Une coopération flexible SADC-CEDEAO-COPAX s'avère ainsi primordiale du fait de la mise en commun des ressources militaires et logistiques des différents mécanismes de sécurité régionaux (1) laquelle se doublera de l'arrimage de la CGG à la CEDEAO et à la CEEAC(2) et l'épineuse question des frontières maritimes (3).

1) Les différents mécanismes et instruments sous régionaux de sécurisation

Si la SADC dont fait partie l'Angola et la RDC dispose de l'organe politique de défense et de sécurité la quelle peut être activée pour la sécurisation leurs côtes, c'est la CEEAC (a) et la CEDEAO (b) qui retiendront notre attention du fait de la géographie particulière du GG.

a) L'architecture de paix et de sécurité de la CEEAC

En effet, la CEEAC avec six États sur huit que compte la CGG est fortement représentée. L'organisation de la CEEAC fait partie de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS-APSA) laquelle est une structure continentale fondée sur les dispositions du Protocole créant le CPS de l'Union Africaine⁶¹. Ceci dénote donc d'un arrimage important synonyme de légitimation pour la CGG.

Cette architecture de la CEEAC pour socle la COPAX (Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale) crée par décision n°/Y/Fev du 25 février 1999 prise à Yaoundé par les Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique centrale et mis en œuvre par le Protocole du 24 février 2000 lequel a des objectifs multiples que sont : le développement et l'intensification de la coopération sous régionale, la mise en œuvre des dispositions relatives à la non agression et à l'assistance mutuelle en matière de défense, la définition des grandes orientations dans les domaines de l'établissement du maintien et de la consolidation de la paix à l'échelon régional⁶². Le COPAX est ainsi l'organe de concertation politique et sécuritaire des États membres de la CEEAC, entrée en vigueur en 2004⁶³, compétent pour traiter les conflits interétatiques, ses missions sont multiples et visent essentiellement à assurer la stabilité politique et militaire de la sous région⁶⁴.

Ces différents outils à la disposition des instances décisionnelles lesquelles ont déjà fait leurs preuves par des exercices d'opérationnalisation⁶⁵ et d'autre part par des actions politico-diplomatiques et militaires⁶⁶ ne couvraient exclusivement que l'hinterland.

Une dimension maritime a aussi été incluse dans l'édifice de paix sous régional. En effet, le Secrétaire général de la CEEAC a élaboré la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC et du Golfe de Guinée articulée autour du COPAX avec une synergie avec la CEDEAO. Cette stratégie est une première expérience au niveau du continent et actuellement mise en œuvre dans la zone représentant le Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale et Sao Tomé et Príncipe.

Ainsi, l'implantation d'un centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) à Pointe Noire au Congo Brazzaville et la mise en place du Mécanisme de financement de la stratégie est en cours⁶⁷.

A l'actif des réalisations de ce dispositif, citons la signature le 06 mai 2009 à Yaoundé par les quatre États de la zone D⁶⁸ d'un accord technique pour la sécurisation du Golfe de Guinée⁶⁹. Par ce nouvel accord, sont prévus des opérations de surveillance maritime conjointes du Golfe de Guinée et l'inauguration du centre multinational de coordination (CMC) laquelle aura pour mission de coordonner et de planifier ces opérations de surveillance maritime. Comme autre réalisation ensuite, la signature en février 2011 à Pointe Noire (RC) par les Chefs d'États majors de la CEEAC de la zone 270 du plan d'opération de Sécurisation maritime (SECMAR 2)⁷¹.

De ce qui précède, l'architecture de la CEEAC a connu une avancée notable du fait des enjeux et défis en matière de défense, de paix et de stabilité. Quid ainsi de la CEDEAO dont le chef de file est le Nigeria, membre de la CGG ?

b) La forte expérience de la CEDEAO en matière d'initiatives sur la sécurité régionale commune

En effet, les initiatives dans cette région sont plus anciennes. Trois années après la création à l'initiative du Nigeria et du Togo (1975), a été signé un Protocole de non agression lors du sommet de Lagos en 1978 qui prescrit aux États membres de « s'abstenir de menace et d'usage de la force ou d'agression »⁷². Le 29 mai 1981 à Freetown (Sierra Léone), le Protocole concernant l'aide mutuelle à la défense a été signé et est entré en vigueur cinq

années plus tard. Le 10 décembre 1999, adoption du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la sous région. Le 7 mai 2000, a été lancé à Monrovia (Liberia) le Conseil de sécurité et de médiation du mécanisme qui peut autoriser toute forme d'intervention, y compris la décision de déployer des missions politiques et militaires, d'informer les Nations Unies et l'UA de ses décisions, de fournir et de réviser les mandats et nommer les commandants des forces⁷³. Le groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) est le cœur de ce dispositif. Aussi, deux principales organisations régionales, du fait de l'intérêt proche sont à même de créer une synergie, ce sont la CEDEAO et la CEEAC.

2) La synergie entre la CEDEAO et à la CEEAC

Les dispositifs militaires de paix et de sécurité (Protocoles) ont surtout mis en lumière l'interaction. Les protocoles de la CEDEAO, à bien y voir sont muets sur la sécurité maritime. Sont ainsi mis en lumière les impératifs géostratégiques puisque la zone du Golfe de Guinée dont les différents membres sont en proie à des actes de piraterie du fait de la richesse pétrolière et des convoitises⁷⁴. Cette synergie est plus à même de créer des mécanismes de gestion et de préservation des crises. La synergie CEDEAO-CEEAC est ainsi de mise. La CEEAC (a), le cas de la zone D (b) le delta du Niger et Bakassi sont de mise (c) sont ainsi de mise.

a) La CEEAC : organe disposant de mécanismes de prévention et de gestion des crises maritimes.

En effet, en application des instructions du Conseil des ministres du COPAX, le Secrétaire général de la CEEAC a élaboré « la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États du Golfe de Guinée » et la CEDEAO. L'adoption du protocole a été faite lors de la 14e conférence des Chefs d'État tenue à Kinshasa en novembre 2009. Le même jour a vu la signature d'un protocole prévoyant la création d'un centre de coordination régionale pour la sécurité maritime (CRESMA) à installer à Pointe noire.

Ces deux dispositifs sont une réponse à la piraterie maritime et à l'insécurité qui prévaut dans cette zone notamment la zone D.

b) Le cas particulier de la zone D

Cette zone composée du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Équatoriale et de Sao Tome et Principe, victime de nombreux actes de piraterie fait l'objet de nombreuses patrouilles de surveillance. Des accords techniques (SECMAR 1 et SECMAR 2) ont ainsi dans cette optique été instaurés entre les principaux États⁷⁵.

c) Le Delta du Niger et Bakassi

De tels dispositifs peuvent être mis en œuvre entre les États de la zone D et le Nigeria dans le cadre d'une synergie CEDEAO-CEEAC. Cette synergie sera ainsi le lien et la base de cette coopération rendue encore plus importante par les rebelles du Delta du Niger et l'instabilité dans la zone de la presqu'île de Bakassi, dont le contentieux avec le Nigeria a pris fin avec la rétrocession au Cameroun par les accords de Greentree en 2008⁷⁶. Cette piraterie transfrontalière, doublée de l'épineuse question de la presqu'île de Bakassi met en lumière la cruciale délimitation des frontières maritimes entre les États de cette zone.

3) L'épineuse question des frontières maritimes

En effet, la quasi-totalité des frontières maritimes reste à déterminer, le problème restant entier entre le Gabon et Sao Tomé et Principe, et entre celle-ci et la Guinée Équatoriale et entre cette dernière et le Gabon⁷⁷. Les velléités hégémoniques concurrentes peuvent

ralentir l'intégration économique. La convention de Montego Bay peut ainsi être un cadre de référence.

Le conflit de revendication territoriale sur la presqu'île de Bakassi entre le Cameroun et le Nigeria, qui a pris fin en 2008 avec les accords de Greentree est l'arbre qui cache la forêt. En effet, ce différent a fait l'objet de controverses et de précédents accords⁷⁸.

La Guinée Équatoriale, vu la configuration du Golfe, voit son intérêt du fait du prolongement de la frontière qui peut toucher ses zones de juridiction. En effet, la proximité de Bioko, partie insulaire de la Guinée Équatoriale d'avec les côtes du Nigeria et du Cameroun est grande. Elle crée une situation d'enclavement maritime qui depuis la IIIe UNCLoS fait du Cameroun un État géographiquement désavantagé.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du statut de la Cour de Justice Internationale, et de l'article 81 de son règlement, la Guinée Équatoriale a dès le 30 juin 1999 déposé une requête aux fins d'intervention en l'affaire de la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigeria. L'objectif de cette requête était principalement « de protéger ses intérêts dans le Golfe de Guinée par tous les moyens juridiques » et à « informer la Cour de la nature [de ses] droits légitimes et intérêts d'ordre juridique (.....) qui pourraient être touchés par la décision de la cour compte tenu de la frontière maritime revendiquée par les parties à l'affaire soumise à la Cour »⁷⁹. La seconde île de la Guinée Équatoriale, Pagalu au large du Gabon peut aussi faire l'objet d'une controverse avec cet État.

Comme dit plus haut, la délimitation des frontières maritimes entre le Nigeria, Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale et Sao Tomé et Príncipe peut faire l'objet de controverses du fait notamment de la présence d'hydrocarbures et de l'exploitation de ces ressources par les États concernés.

Ces données attestent dès lors du caractère impératif de la sécurisation de cette zone. Nous pouvons penser dans le cadre de la CGG, à l'instar de la CEEAC, à un Protocole sur la Stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer incluant le Nigeria et l'Angola. Force est de constater que les dissensions et les velléités hégémoniques doublées de la faiblesse de moyens laisse la porte ouverte à une coopération sécuritaire internationale.

En effet, les États sur le plan bilatéral peuvent s'arrimer sur les coopérations en cours avec les partenaires occidentaux, les États Unis, la France, la Grande Bretagne notamment en matière de sécurité et de défense. L'African Stand by Force américaine est un outil incontournable en ce sens. De plus, le Général James JONES, alors Supreme Allied Commander of American Forces in Europe, a en 2003 confié qu'une partie de la flotte américaine patrouillant en Méditerranée pourrait être déployée dans le Golfe de Guinée. Trois États du golfe qui sont le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale sont sur le point de conclure des accords autorisant l'utilisation de leurs installations portuaires par les forces américaines.

La France, du fait des relations historiques et des accords de défense et de coopération militaire, a renforcé son partenariat avec le Cameroun en vue d'assurer la protection de ses droits au large des côtes en ce qui concerne la pêche et les installations portuaires.

Cette coopération internationale ne doit pas être synonyme d'immixtion dans les affaires internes des pays du golfe de Guinée. Un équilibre devra être trouvé entre les intérêts des puissances dans le sens d'une indépendance énergétique. En ce sens, la sécurisation maritime va de pair avec la gouvernance pétrolière et gazière.

B) L'impératif d'une gouvernance dans le secteur du pétrole et du Gaz dans le Golfe de Guinée

La sécurisation maritime doit en effet s'accompagner de la gouvernance du secteur du pétrole et du gaz dans cette sous région d'Afrique. La corrélation entre l'exploitation du pétrole et du gaz et l'instabilité, la corruption et la mauvaise gouvernance⁸⁰ est une réalité. Cet impératif d'une gouvernance transparente procède de l'unitization⁸¹ (1) et de l'approche

interrégionale (2).

1) L'unitization ou la gestion des ressources pétrolières transfrontalières

La particularité du Golfe de Guinée est la non délimitation des frontières maritimes. Le Cameroun, le Nigeria, le Gabon, Sao Tomé et Príncipe disposent de presque-îles. Si le conflit entre le Cameroun Nigeria au sujet de Bakassi a été résolu, plusieurs restent en suspend. Une forme de coopération économique dissociant la frontière politique⁸² et la frontière d'exploitation est dès lors envisageable. L'unitization a pour principal avantage de prévenir tout conflit futur entre deux ou plusieurs États au moyen d'exploitation commune des hydrocarbures et du partage des coûts et des bénéfices qui en résultent⁸³. C'est une notion qui apparaît aux États Unis en 1930, système se substituant aux droits de capture en vertu duquel la propriété du puits détermine la propriété du produit capturé dans ce puits. Cette technique permet de régler les conflits qui opposent d'une part les particuliers et l'État fédéral et les États fédérés d'autre part. Elle est organisée conventionnellement ou imposée par la loi. Exporté en France et en Grande Bretagne, ce concept change et devient l'unitization.

Aussi la possible mise en place d'un cadre de l'unitization entre les principaux pays du golfe de Guinée (a) et l'exemple précis de l'unitization entre la République du Congo et celle d'Angola (b) peuvent exprimer le défi de cette gouvernance dans cette importante zone maritime africaine.

a) L'existence au sein de ces trois CER d'un cadre juridique et institutionnel d'unitization

Le GG, composée de plusieurs États à façade maritime (du Sénégal à l'Angola soit 16 États) et disposant de ressources pétrolières offshore peut procéder à l'unitization à travers un cadre juridique et institutionnel.

Le cadre juridique peut être législatif, conventionnel et institutionnel. Sur le plan législatif, chaque État peut par une loi fonder juridiquement l'unitization⁸⁴. La République du Congo, la Turquie, l'Irak, le Koweït, le Venezuela et la Norvège ont procédé de la sorte⁸⁵. Sur le plan conventionnel, des conventions bilatérales ou trilatérales peuvent fonder l'unitization entre deux ou plusieurs États. Celle entre la République du Congo et la République d'Angola, notamment le protocole d'accord du 10 septembre 2001 conclu à Luanda en est l'exemple⁸⁶. Aussi, peut-on s'appuyer sur la coopération pour fonder les accords entre les différents pays membres. Le caractère institutionnel du cadre de l'unitization peut aussi être mis en lumière. L'unitization est en effet un mode de gestion sui generis qui associe des institutions publiques et privées. Les institutions publiques, notamment les pouvoirs publics sont impliquées dans la conclusion et l'exécution des conventions d'unitization⁸⁷ à l'échelle binationale. Chacun des principaux États dans cette optique peuvent conclure ces accords. Ensuite, l'appui des institutions publiques des institutions privées peut aussi être mis en place. A cet effet, l'association d'acteurs publics et privés peut être synonyme de bonne gestion des ressources. Les acteurs privés peuvent être nationaux et internationaux. Les sociétés privées nationales, notamment celles de prestation de service, peuvent jouer un rôle majeur. Les multinationales pétrolières et gazières sont en première ligne du fait de leur savoir faire de leur expérience et de leur apparente neutralité⁸⁸. Plusieurs opérateurs étrangers sont déjà actifs dans cette zone, parmi lesquels Chevron Texaco, Exxon Mobil, la China National Petroleum Corporation (CNPC), la China Petrochemical Corporation (SINOPEC), Total (France), et la brésilienne PETROBAS.

L'unitization existe déjà dans la Golfe de Guinée, c'est le cas entre la République du Congo et l'Angola.

b) L'exemple de l'unitization entre la République du Congo et la République d'Angola.

Ces deux États, membres de la CGG de la CEEAC et de la SADC ont fait le choix de la gestion commune concertée de leurs ressources pétrolières⁸⁹. Cette rationalisation des efforts est l'expression de l'enrayement de la gestion séparée. La base est le protocole d'accord du 10 septembre 2001⁹⁰ et l'accord du 26 mars 2002⁹¹ le fondement conventionnel.

Le fondement législatif précède le fondement conventionnel. En effet, la loi congolaise n°24-94 du 23 août 1994 portant code des hydrocarbures confère ainsi un fondement législatif à l'instar de la pratique dans d'autres États⁹². Les institutions publiques parties sont les pouvoirs publics, les sociétés nationales de production. Les présidents angolais et congolais, représentants de l'État de ce fait sont impliqués, de même que la SONANGOL, Établissement public pour l'Angola et la société nationale des Pétrole du Congo.

La structure intergouvernementale est une institution paritaire, chargée de la coordination, de la supervision et du suivi de la convention. L'accord du 27 novembre 2002, élaboré en application de l'article 4 du Protocole d'accord du 10 septembre 2001 en éclaire la structure. L'autonomie juridique de cette structure n'altère pas sa qualité de mandataire des États. La particularité de cette structure est assez éloquent. Elle comprend un Président⁹³, une structure de décision⁹⁴ et une structure technique⁹⁵ qui bénéficient de l'appui d'un Secrétariat exécutif⁹⁶. Cet organe assure et exécute la politique définie par les deux États, mais ne dispose pas de personnalité juridique, parce que son pouvoir de décision est soumis à l'approbation des deux États parties.

Les institutions privées sont des acteurs importants dans ce processus et sont constituées de l'opérateur⁹⁷, du consortium⁹⁸, des sociétés prestataires de services⁹⁹ et des sociétés d'assurance.

Ainsi, de ce qui précède, l'exemple de gestion conjointe entre les deux États est l'expression, le fondement, de par son efficacité et faisabilité à petite échelle. La coopération CEDEAO-CEMAC-SADC peut être le socle conventionnel et intergouvernemental du fait de la faible délimitation des frontières maritimes de la majorité des États qui la composent. Cette unitization dans du GG peut se doubler d'une approche interrégionale de la gouvernance dans les secteurs pétroliers et gaziers.

2) L'approche interrégionale de la gouvernance du pétrole et du gaz

Il est impensable faire l'économie de l'union d'États de trois organisations régionales (CEDEAO-CEEAC-SADC). Cette donnée implique sa participation aux mécanismes et configurations incluant en plus de deux autres organisations, les autorités traditionnelles, les politiciens, les Parlements, les compagnies pétrolières internationales, pour ne citer que ces exemples. La réunion des experts du 17 au 2 mai 2009 à Accra (Ghana)¹⁰⁰ a été la plate forme de premiers contacts entre la CEDEAO et la CGG.

Trois approches potentielles pour la gouvernance du secteur du pétrole et du Gaz peuvent être mises en exergue. Ce Sont la responsabilité et la gouvernance (a), la prévention et la résolution des conflits (b) et enfin le renforcement du pouvoir de négociation (c).

a) Responsabilité et gouvernance de ce secteur

Plusieurs approches peuvent être activées. La première est celle basée sur le contrôle parlementaire. L'initiative de la transparence au sein des industries d'extraction (EITI), le Protocole régional sur les ressources, le NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation des pairs (MAEP), l'Organisation de Coopération et de développement en Europe (OCDE), la participation de l'UE, la convention de l'ONU et la CEDEAO sur la corruption. La seconde approche se fonde sur un état des lieux. A cet effet, cela passera par un EITI volontaire le

renforcement de la procédure nationale des EITI et du déroulement de l'investissement. La troisième approche est la multiplicité et la diversité des acteurs. En effet, en plus de la CEDEAO et de la CEMAC, seront impliqués la SADC, les Communautés locales, les compagnies pétrolières internationales.

b) La prévention et la résolution des conflits liés au pétrole et au gaz

Elle est basée sur les Commissions frontalières entre États, les Nations unies, la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer (UNICLOS), les zones de développement conjoints, les fonds sous régionaux et les forces de réserve régionales de coopération.

L'état des lieux dénote d'enjeux majeurs. Citons la politique de souveraineté des États lesquels peuvent avoir besoin d'investir les organismes tels que la CEDEAO et la CEMAC notamment d'une partie de leurs pouvoirs. Le renforcement de la mise en œuvre des mécanismes, la nécessité d'une volonté politique pour la mise en œuvre, le faible niveau d'information au public, la conduite des compagnies pétrolières et gazières, la mise en place d'organismes d'arbitrage régionaux.

Les acteurs sont aussi multiples dans ce cadre. E plus en effet du noyau dur composé des principales organisations sous régionales, seront impliquées les autorités traditionnelles, les leaders communautaires, les médias, les politiciens, le système judiciaire, les compagnies pétrolières et un partenariat UE-UA. La troisième approche n'est pas la moins intéressante.

c) Le renforcement du pouvoir de négociation

Cela passe par un partage d'expérience et les renforcements des capacités plutôt que par des positions de négociation conjointes.

L'état des lieux atteste des ambitions. Nous citerons la mise sur pied d'un cadre régional sur les négociations contrats de pétrole et de gaz, le manque d'infrastructures locales, de main d'œuvre qualifiée, d'un code minier des investissements, d'une charte régionale (code de conduite) sur l'exploitation du pétrole et du gaz l'harmonisation des législations relatives au pétrole et au gaz dans la région, la constitution d'un réseau d'experts aux niveaux national et régional, le rapatriement des bases de données.

Les acteurs sont constitués d'un noyau dur que sont la CEDEAO, la SADC, l'UMEOA, les Parlements, les États et la société civile.

En conclusion de notre étude, la Coopération entre les trois CER du Golfe de Guinée est un mécanisme nouveau, original, lequel malgré les ambitions hégémoniques peut de par sa nature ad hoc, flexible servir de pont entre les seize pays la composant, dans le cadre des intérêts géostratégiques et économiques de cette région riche en ressources pétrolières et gazières.

Au Sahel, une impasse annoncée, qui s'ajoute à celles des interventions militaires en Irak, Afghanistan, Kosovo, Syrie...

Nils Andersson
politiste

Le livre « Le capitalisme, c'est la guerre », publié par de jeunes éditeurs engagés, qui interrogent le passé pour comprendre le présent, se veut, comme il est dit dans la préface : « un manuel pour ne pas se laisser bernier par les discours dissimulant l'ordre mondial capitaliste sous couvert de paix occidentale ». Il s'inscrit dans le continu des luttes contre la guerre menée depuis la « fin de l'Histoire » annoncée au tournant des années 1990. Les chantres de capitalisme néo-libéral devenu hégémonique proclament alors que l'on entre dans une ère de paix, mais la nature du capitalisme c'est la domination et l'exploitation par la guerre et « l'ère de paix » annoncée, fut une succession d'interventions militaires : guerre du Golfe, de Bosnie et du Kosovo, de Somalie et du Rwanda, puis d'Afghanistan, d'Irak, de Libye, de Syrie et du Sahel.

« Le capitalisme c'est la guerre », reprend le fil de ces interventions militaires, de moyens matériels et psychologiques utilisés, des mensonges auxquels il a été fait recours pour les justifier, des conséquences humaines qui en résultent. Mais, s'il y a eu victoire militaire, résoudre le chaos politique et humain qui découle de ces interventions est pour les puissances occidentales, la quadrature du cercle, Impasse prévisible et annoncée en prenant pour exemple l'intervention au Mali.

Le texte qui suit est une intervention faite lors d'un colloque Droit international et conflits armés, organisé le 25 janvier 2013 par l'Association pour la défense du droit international humanitaire. On est un an après le début de l'intervention.

1- « L'intervention militaire de la France a été décidée dans l'urgence, à la demande d'un gouvernement sans pouvoir, d'un État en liquéfaction avec une armée défaite. Cette intervention pose des questions en amont et dans son déroulement, à venir. En amont, la situation économique et humaine du Mali met en cause les politiques néocoloniales de la France d'exploitation des ressources du pays, les politiques d'ajustements structurels du FMI et de la Banque mondiale, ruinant les économies locales de subsistance, l'incurie et la corruption des dirigeants maliens, obligés des présidents français et féaux des multinationales.

En amont toujours, plusieurs mois avant l'intervention militaire, il est annoncé pour le printemps 2013, une intervention militaire de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO, avec un appui logistique de la France et d'autres pays, contre des groupes armés « salafistes-djihadistes. » L'intervention de la CEDEAO reportée à l'automne 2013, imagine-t-on que les groupes armés fondamentalistes allaient attendre passivement cette intervention. Évidemment non, ils ont fait mouvement vers Bamako, l'armée malienne désintégrée et les troupes de la CEDEAO toujours inexistantes, le président malien par intérim, Dioncounda Traoré, sauve qui peut, a fait appel en catastrophe à la France. Pourquoi le gouvernement français a-t-il dans l'urgence répondu à cette demande d'intervention bien qu'aucun accord bilatéral entre la France et le Mali ne donne une base légale à celle-ci ?

Si les liens du Mali avec la France ne sont plus ce qu'ils furent, quelles que soient les déclarations officielles insistant sur le « désintéressement de la France », la France et des multinationales y ont des intérêts économiques. La raison principale de l'intervention française répond prioritairement à des raisons géopolitiques. L'objectif est de maintenir la

place de la France dans cette partie de l'Afrique et de s'opposer à la pénétration des puissances émergentes : Chine, Russie, Inde, Afrique du Sud. Ainsi, la Chine a dépassé la France comme pays fournisseur du Mali et l'Afrique du Sud comme pays investisseur.

Une autre question interpelle, pourquoi Paris a-t-il dû intervenir seul et ses alliés ont-ils montré si peu d'empressement quand ils ne se sont pas dérobés ? L'accélération des événements, avec l'avancée des groupes salafistes-djihadistes est une explication, mais dans la mesure où elle était prévisible, ne pas l'avoir anticipé est un manque politique. Autre considération, pour les pays de l'Union européenne, comme pour les États-Unis, le Mali demeure le pré carré de la France et l'intervention s'inscrit dans la continuité de sa politique de défense de ses intérêts géostratégiques et, plus largement, de sa mission à défendre les intérêts de l'Occident dans la région.

Cela rappelé, l'isolement du gouvernement français a une autre raison, la non-prise en compte de la nouvelle stratégie du Pentagone, d'Obama et de l'OTAN, d'intervention « à la carte ». Selon cette nouvelle stratégie, chaque État intervient, apporte une aide logistique ou se dispense d'intervenir en fonction de ses intérêts directs. La Libye a été une première concrétisation de cette doctrine, l'intervention au Mali s'inscrivant dans cette même logique, il revient à la France, qui a le plus d'intérêts directs dans cette région d'intervenir.

Hors la précipitation et l'isolement, l'intervention française pose également des questions qui touchent au droit international ; les États-Unis, par exemple, ne considèrent pas le gouvernement malien comme légitime, d'où la question : quelle est la légitimité d'intervenir à la demande d'un gouvernement illégitime ? Plus encore, si l'on s'en tient aux règles du droit international, l'intervention a été déclenchée illégalement au regard des résolutions de l'ONU, la France ne devant, stricto sensu, jouer qu'un rôle de force d'appoint logistique et par la formation des contingents africains.

Conséquence de l'ensemble de ces facteurs, la France a reçu un soutien dérisoire de quelques pays de l'Union européenne, une aide strictement logistique des États-Unis, une déclaration symbolique de l'OTAN appuyant l'intervention et une approbation a posteriori du Conseil de sécurité, elle reste isolée et peine à en sortir malgré ses efforts diplomatiques. Situation préoccupante, car chacun est aujourd'hui conscient que les opérations engagées au Mali, ne sont pas une démonstration de force éclair, dans la tradition de la Françafrique, pour changer de marionnette ou de satrape, mais d'une intervention pour s'assurer le contrôle d'un pays, le Mali, dont la superficie est presque le double de celui de la France et dont les deux tiers du territoire se trouvaient, au début des opérations, sous contrôle de groupes armés salafistes-djihadistes. Surtout, c'est une intervention au niveau d'un sous-continent, le Sahel, un territoire qui s'étend de l'Atlantique à la mer Rouge sur une distance d'environ 5500 km et sur une largeur de 500 à 700 km, ce qui représente une superficie égale à celle de l'Inde. Et les cinq principaux pays qui appartiennent au Sahel, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Soudan, connaissent une instabilité politique, des conflits ouverts et tous sont confrontés à des groupes fondamentalistes.

La quadrature du cercle sera de mener à son terme une opération qui ne se limite pas au Mali, ni même au Sahel, mais a des ramifications en Afrique du Nord, dans l'Afrique subsaharienne et au-delà de l'Afrique. Une opération engagée sur un territoire immense aux frontières perméables, contre des groupes salafo-djihadistes divergents et divisés, mais déterminés. Un rapport confidentiel, présenté le 7 mars par Gilles de Kerchove aux ministres de l'Intérieur européens à Bruxelles, souligne la difficulté d'éradiquer les bases de repli des terroristes dans le nord du Mali et l'élargissement de leur théâtre d'opérations.

À l'enjeu spatial de l'intervention au Mali s'en ajoute un autre que je qualifierai de doctrinal. Si les mouvements djihadistes s'opposent souvent l'un à l'autre, la doctrine à laquelle ils se réfèrent leur est commune, et ses origines ne se trouvent pas au Mali, ni au Sahel, ni même en Afrique, où jusqu'ici prédomine un islam tolérant. Les sources de l'influence idéologique, politique et religieuse de ces groupes sont l'Arabie saoudite et depuis une quinzaine d'années, le Qatar, États où wahhabisme et salafisme sont les idéologies de référence.

Il est nécessaire de préciser qu'être salafiste n'est pas être un terroriste et il convient de distinguer les mouvements que l'on peut désigner sous l'étiquette salafo-wahhabito-djihadiste, du salafisme piétiste. Toutes les religions ont leurs dérives dogmatiques et intégristes, mais il est une réalité incontournable, des mouvements salafo-djihadistes sont activement soutenus par des sources étatistes, directes ou indirectes, dans la mesure où ils sont porteurs d'une idéologie que nous combattons, avoir des alliances avec ceux qui les soutiennent est inconséquent.

Si certains de ces groupes armés sont en rupture avec Riyad ou Doha, nombreux sont ceux qui sont fortement soutenus financièrement et en armes au travers d'ONG, de Fondations ou d'autres réseaux saoudien, qatari ou pakistanais. Les services de renseignement ont informé qu'au Mali, jusqu'à l'intervention de la France, des avions qataris atterrissaient dans le nord du pays avec leurs chargements de tous les trafics. Ils se rejoignent dans la condamnation de l'intervention française au Mali. Le quotidien qatari Al Arab la qualifie d'agression contre les Arabes et les Touaregs, les gouvernements tunisien et égyptien se sont aussi opposés à l'intervention, l'Union internationale des oulémas musulmans, proche des Frères musulmans, estime que « l'intervention militaire au Mali aura des conséquences dangereuses, qu'il s'agisse des morts, des destructions, des déplacements de population ». Ce qui est vrai, mais les motifs de leur opposition à l'intervention relèvent d'un refus de combattre le fondamentalisme ; là réside une divergence de fonds

Une ambiguïté majeure, car si avec le Pakistan les relations des puissances occidentales ne sont pas idylliques, l'Arabie saoudite et le Qatar (si l'on fait exception d'Israël), sont les alliés les plus proches des États-Unis et de l'Union européenne dans la région. Les échanges économiques avec ces deux pays sont vitaux pour l'Occident, les liens financiers ne le sont pas moins, les investissements saoudiens et qataris étant une manne affectionnée, plus encore en temps de crise.

On ne peut parler d'un front commun arabo-saoudien-qatari, leurs interventions ne sont pas coordonnées et les relations entre les deux pays sont souvent tendues ; le nationalisme, le rôle international et le « modernisme » religieux qataris sont mal acceptés à Riyad. Le conservatisme hiératique du pouvoir saoudien, disposant d'une place immanente dans le monde musulman, n'est guère compatible avec l'activisme politique, économique, religieux et médiatique, tous azimuts, du Qatar.

Le mouvement des printemps arabes a cependant amené l'Arabie Saoudite et le Qatar à se rapprocher, l'un et l'autre de ces régimes se retrouvent d'abord dans leur opposition aux chiïtes, mais aussi dans leurs craintes de toutes velléités d'émancipation des peuples arabes. Il convient cependant de préciser ce qui distingue les politiques des deux États. L'Arabie saoudite se considère et se veut le centre du monde musulman sunnite, elle est la principale puissance arabe dans la région et elle est le siège de la Mecque, de cela elle tient sa légitimité. Le Qatar dispose aussi de très importants moyens financiers, mais son territoire est exigü, se pose donc au Qatar la question d'exister comme nation et État. Mais, si l'activisme qatari est plus visible en Europe, on ne peut ignorer que l'Arabie saoudite est plus présente sur son front oriental (Pakistan et Asie du Sud-est), ce qui peut tromper sur l'interventionnisme et le prosélytisme de l'un et de l'autre... Dans le cas du salafisme-djihadiste, on doit sortir d'une dichotomie entre le mal « salafiste-djihadiste » et les alliés de l'Occident que sont l'Arabie saoudite et le Qatar.

Si à aucun moment on ne peut se concilier avec les politiques interventionnistes occidentales, ou de quelque autre puissance, qui perpétuent les rapports colonisateurs/colonisés et veulent imposer l'hégémonie de l'économie néo-libérale, on ne peut se concilier avec des courants idéologiques profondément réactionnaires dans leur conception du monde et de la société qui imposent par la violence leurs lois et leurs règles. On doit s'opposer à l'un et à l'autre.

En conséquence, dénoncer l'impasse des politiques interventionnistes n'autorise pas à ignorer une divergence idéologique inconciliable avec la galaxie des groupes salafo-

wahhabistes-djihadistes qui agissent en Afrique du Nord, dans le Sahel, en Afrique noire, au Proche et Moyen-Orient et dans le Sud-est asiatique. La nécessité de dénoncer les interventions occidentales est donc indissociable de la dénonciation des alliances des Occidentaux avec des États porteurs d'une idéologie réactionnaire et asservissante pour les peuples. L'ambiguïté doit être levée. Le soutien aux mouvements fondamentalistes dans le Nord-Mali, le soutien au salafisme politique et djihadiste contre les forces progressistes qui luttent en Tunisie, en Égypte et dans les autres États arabes sont des faits concrets. Il y a un besoin de clarification des alliances étatiques.

Pour prévenir des crises plus graves encore que celles actuelles, dont les populations sont les premières victimes, la raison demande de s'opposer aux politiques interventionnistes comme aux idéologies obscurantistes et à leurs courants mortifères. Ayant souligné la nature et les impasses des politiques interventionnistes, puis la nécessité de définir qui sont les adversaires et les alliés, en n'assimilant pas l'islam à ses courants intégristes, il est une question incontournable dans ce monde « post-occidental » qui ne signifie pas la fin des visées impérialistes anciennes et nouvelles : quelle réponse donner aux appels des populations subissant les maux de la dictature ou de la guerre, l'exploitation et la misère, le non-respect de leurs droits, des dogmatismes funestes ? Le cri des victimes de despotes et de l'exploitation sociale en appelle quotidiennement à une solidarité, ne nous le cachons pas, aujourd'hui en berne. Une solidarité à construire contre les dictatures et les conceptions réactionnaires du monde, contre ceux qui imposent sans limites leur domination politique, économique, financière et militaire, pour le respect et le renforcement d« u droit international et des droits humains. Il y a pour relever ce défi un droit d'ingérence légitime, le droit d'ingérence des peuples. » Élargissement du conflit au Sahel, implantation djihadiste, complicité avec l'Arabie saoudite et le Qatar, huit ans après la tenue de cette conférence, les faits en vérifient le contenu. Depuis 2013, de nouveaux rapports de force globaux et régionaux ont profondément modifié le monde et la crise sanitaire va en accélérer l'évolution. C'est pourquoi, « Le capitalisme c'est la guerre », après le rappel de trente ans de guerres asymétriques, dont celle du Mali, aborde aussi, dans un monde capitaliste hégémonique, les menaces d'un retour aux guerres interétatiques dites de haute intensité. Guerres qui s'inscrivent dans les politiques de surarmement et de militarisation des sociétés qui ont cours. D'où la nécessité de garder conscience de l'avertissement de Jean Jaurès : « Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage. »

Relationnel Mexique - États-Unis. Avec Biden, sera-t-il différent ?

Obey Ament
spécialiste des questions d'Amérique latine

L'élection de Andres Manuel Lopez Obrador en juillet 2018 a été perçue par la gauche latino-américaine comme le signe d'un possible coup d'arrêt au retour de la droite dans la région et un appui pour la résistance aux politiques interventionnistes des États-Unis. Après la révolution de 1910, le Mexique s'est distingué par ses positions en politique extérieure en faveur de la non-intervention et autodétermination des peuples, la défense du principe du non recours à la force et de la recherche des solutions aux conflits par le dialogue ainsi qu'un fort attachement à la défense de la paix. Le fait d'être le voisin de la principale puissance du monde capitaliste lui a valu des interventions armées et la spoliation de la moitié de son territoire ce qui a renforcé ses positions non alignées. Ce voisinage a aussi signifié une relation commerciale importante et des flux migratoires importantes.

Contrairement aux autres pays de la région qui ont suivi les États-Unis., le Mexique s'est refusé à rompre avec Cuba. En 1967 le Mexique a impulsé le Traité de Tlatelolco qui engageait les trente et trois pays latino – américains en faveur de l'interdiction de l'arme nucléaire. Il a accueilli des milliers de militants de la gauche menacés de mort et persécutés par les dictatures du Cône sud et a joué un rôle important en faveur de la paix en Amérique centrale avec la création du Groupe de Contadora.

Avec le virage néolibéral des années 90 et son ancrage dans l'ALENA, cet engagement progressiste a été abandonné au profit d'un alignement sur les positions de Washington. Le président Vicente Fox (2000-2006) a milité en faveur de l'Accord de libre échange des Amériques qui a été rejeté en 2005 lors du Sommet de Mar del Plata par la majorité des pays présents sous l'impulsion des présidents Lula da Silva, Nestor Kirchner et Hugo Chavez.

Sous la présidence d'Enrique Peña Nieto, le Mexique a participé à la création du « Groupe de Lima » qui avec les pays alliés des États-Unis a fait contrepoids aux projets d'intégration régionale animés par les gouvernements progressistes. La politique d'Andrés Lopez Obrador reprend les principes progressistes, se tourne vers l'Amérique latine et agit en faveur du multilatéralisme.

L'immigration cible politique de Donald Trump

L'élection d'Andrés Manuel Lopez Obrador a coïncidé avec deux moments forts dans la relation avec les États-Unis : la campagne xénophobe et anti-mexicaine de Donald Trump, élu en 2016, et la renégociation d'ALENA.

En avril 2018, en pleine négociation pour le renouvellement d'ALENA et au milieu de la campagne pour les présidentielles mexicaines, Donald Trump a qualifié les migrants mexicains de « violeurs et criminels » et en les menaçant d'expulsion. Il a lancé la construction du mur et a déployé la Garde nationale à la frontière mexicaine pour, selon lui, arrêter la migration et freiner le trafic de drogue.

Alors que pour Donald Trump, l'immigration est une menace et un argument pour s'attirer un électorat facilement xénophobe, pour Andrés Manuel Lopez Obrador et pour le Mexique ce flux migratoire doit être traité à partir des raisons qui le motivent. La politique du nouveau gouvernement mexicain de « Bras ouverts » promettait aux migrants arrivés sur le sol

mexicain l'accès à des emplois et des permis de résidence. Mais peu d'entre eux voulaient rester au Mexique attirés par le mirage d'une vie meilleure aux États-Unis.

Immédiatement après son élection en juillet 2018, Lopez Obrador a adressé une lettre à son homologue étasunien affirmant sa volonté d'établir une relation basée sur le respect mutuel, le refus de tout conflit, la coopération et le dialogue. Il expliquait les politiques qu'il proposait : la mise en place de projets pour le développement du sud du Mexique intégrant les pays de l'Amérique centrale avec la création d'infrastructures tels la construction d'un chemin de fer au niveau de l'isthme de Tehuantepec allant des côtes du Pacifique aux côtes du Golfe du Mexique destiné au transport des marchandises et d'hydrocarbures et au développement du tourisme. Dans la péninsule du Yucatán, une autre voie ferrée, le « Train Maya » devra aussi favoriser le tourisme.

Ces projets font partie d'un plan plus vaste, le « Plan intégral de développement » pour l'Amérique centrale qui prévoit des investissements publics et privés et des aides pour stimuler la création d'emplois. Pour Lopez Obrador ces grands projets peuvent être « un dernier rideau » qui changerait les flux migratoires auxquels les États-Unis pourraient s'associer en participant au financement de ces projets. D'autres mesures ont été mises en place : Les impôts directs et indirects dans les États frontaliers ont été réduits et les salaires ont été fortement augmentés, la hausse a été plus importante dans les régions frontalières avec les États-Unis.

Dans un premier temps l'Administration Trump s'est montrée favorable à ce projet et s'est engagée à apporter 5,8 milliards de dollars dans un projet dans lequel le FMI et la Banque mondiale allaient participer, le Mexique pour sa part a annoncé une contribution de 25 milliards de dollars sur cinq années. Quelques jours à peine après l'annonce de cet accord, les États-Unis ont décidé, sans consulter le gouvernement mexicain, le renvoi vers le Mexique des immigrants centraméricains arrêtés ou demandeurs d'asile. Mexico s'est ainsi trouvé devant le fait accompli et a dû accepter accueillir des milliers de personnes auxquelles allaient additionner les nouveaux arrivants. Donald Trump a voulu imposer au Mexique de devenir un « Pays tiers » qui devrait se charger des démarches nécessaires pour acquérir le statut de réfugié à la place des autorités étasuniennes ou bien se charger de leur déportation ce que le gouvernement mexicain ne voulait pas accepter.

Cinq mois plus tard, en mai 2019, alors que la Ministre du Commerce présentait au Sénat mexicain la version négociée de l'ALENA et que 144 000 personnes avaient réussi à traverser la frontière nord, Donald Trump annonçait par un <tweet> l'imposition de tarifs douaniers de 5 % sur les exportations mexicaines considérant que le Mexique ne faisait pas assez pour arrêter l'émigration et a donné 45 jours au gouvernement mexicain pour changer les choses faute de quoi ces tarifs passeraient à 25 %. Une telle mesure pourrait avoir des conséquences graves pour le Mexique qui destine 80 % de ses exportations aux États-Unis et une guerre commerciale avec des représailles côté mexicain présentait le risque de déclencher un engrenage qui ne pouvait qu'aggraver la situation des 11 millions des Mexicains sans papiers qui vivent et travaillent aux États-Unis et qui envoient à leurs familles plus de 37 milliards de dollars. Ces envois d'argent sont une aide importantes pour 12 millions de familles mexicaines et représentent 3 % du PIB mexicain autant que les exportations de voitures fabriqués au Mexique.

Dans une nouvelle lettre à Donald Trump le président Lopez Obrador a réaffirmé son rejet des solutions par des mesures coercitives. Pour lui le mot d'ordre de Donald Trump « America is first » (l'Amérique d'abord) n'est qu'une illusion. « Je ne manque pas de courage – il a affirmé-, je ne suis pas un lâche ni un timoré, j'agis selon des principes et je crois en la politique qui, parmi autres choses, a été inventé pour éviter la confrontation et la guerre »

Afin d'éviter une guerre commerciale, le Mexique a renoncé à amener le conflit devant les instances prévues pour la solution de différends dans le cadre de l'OMC ou du traité lui-même et a accepté d'accueillir les personnes expulsées tout en se refusant à devenir un

« Tiers pays » et déporter les migrants renvoyés à la frontière nord. 6000 membres de la Garde nationale ont été déployés à la frontière sud du pays (ils étaient 10500 en septembre 2020) et les contrôles ont été renforcés, 893 fonctionnaires de l'Institut de la migration chargé de recevoir les migrants ont été licenciés accusés de corruption, 357 personnes ont été arrêtés pour trafic de personnes et 18 réseaux qui organisaient ce trafic ont été découverts.

Lors de la présentation en septembre 2020 du bilan du « Plan Migration et développement » mis en place par le gouvernement mexicain, le Ministre des Relations extérieures Marcelo Ebrard a annoncé une diminution de 75 % des passages à la frontière nord (36 mil). Au même temps le nombre des demandes d'asile faites au gouvernement mexicain ont augmenté de 70 %. En 2019, le nombre de déportés par les États-Unis était de 179 271 centraméricains et 211 283 mexicains. Ces chiffres sont à comparer avec le nombre d'expulsions réalisés sous l'Administration Obama : 461 mille en 2018 et 405 mille en 2019 ce qui montre une continuité dans les politiques de déportation entre les deux administrations.

Le Mexique enfermé dans le carcan d'ALENA

Comme prévu depuis son entrée en vigueur en 1994, le Traité de libre échange qui lie les États-Unis, le Canada et le Mexique devait être revu vers 2019. Donald Trump a exigé sa renégociation considérant qu'il était « le pire des traités dans l'histoire » et accusant le Mexique d'en tirer profit en détriment des États-Unis. Il s'est même dit prêt à le quitter, puis il a essayé d'imposer à ses partenaires des accords négociés bilatéralement. Finalement il a accepté de négocier à trois ce qu'on appelle désormais « Traité Mexique Canada États-Unis » (T-MEC ou bien USMCA en anglais).

La nouvelle version du traité prévoit, parmi les principales dispositions adoptées, que les productions échangées aient un contenu de 75 % de parts fabriquées dans l'un des trois pays du T-MEC (avant c'était 62,5 %) et que 40 % des automobiles produits le soient dans des usines payant des salaires d'au moins 16dollars/heure. Malgré la hausse de 50 % du salaire minimum décidé par le gouvernement (10 dollars dans la frange frontalière, 6,90 par jour dans le reste du pays) les salaires mexicains restent très inférieurs à cette limite. Donald Trump se préoccupe peu des revenus des travailleurs. Il vise la relocalisation de la production automotrice aux États-Unis. Il avait déjà obligé les grands producteurs à rapatrier une partie de leurs productions sous la menace de leur imposer des tarifs douaniers et on leur offrant des subventions.

Le T-MEC est un enjeu important pour le Mexique vue sa dépendance vis à vis du marché étasunien qui absorbe 85 % de ses exportations, l'automobile représente 36 % de la valeur exportée. Le Mexique reste aussi très dépendant des capitaux étasuniens qui représentent 46 % du total investi au Mexique, le Canada ne représente que 6 %.. Côté étasunien, le Mexique représente aussi un enjeu important pour 28 des États de l'Union ; il est le premier partenaire commercial du Texas qui exporte vers le Mexique 38 % de ses produits, de même pour l'Arizona (41 %), le Nouveau Mexique (45 %), la Californie (16 %).

Le carcan des Traités de libre échange

L'engagement du Mexique dans le T-MEC a une dimension très politique. L'accord a été une des manières de rendre irréversibles les transformations néolibérales mises en place par le gouvernement de Carlos Salinas de Gortari à partir de 1988. Les dernières « réformes » adoptées par le gouvernement d'Enrique Peña Nieto en 2018 ont ouvert la voie à la

privatisation de la compagnie Pétroles du Mexique (PEMEX) et de la Compagnie fédérale d'Électricité (CFE). Une centaine de contrats ont été signés avec des grandes compagnies pour l'exploitation des hydrocarbures et de la production d'électricité.

Le président Lopez Obrador a mis au centre de son stratégie de développement la récupération du secteur énergétique mettant un coup d'arrêt à la privatisation PEMEX et de la CFE. Lors de la renégociation d'ALENA il a obtenu que le secteur énergie reste en dehors du traité et que soit reconnu « le droit absolu, souverain du Mexique pour décider en matière de politique énergétique » aussi, le Mexique se réserve le droit exclusif d'exploiter le pétrole et le gaz et de rejeter des investissements dans ce secteur. Un décret a été publié modifiant la Loi de l'Industrie électrique donnant la priorité à la CFE pour la production et distribution d'électricité, les contrats signés avec les compagnies privées, parfois accordées grâce à des pots de vin et commissions seront révisés et les subventions qui leur étaient distribuées arrêtées. Concernant les hydrocarbures, PEMEX sera renforcé avec des investissements publics et des raffineries seront mises en fonctionnement pour le raffinage du pétrole favorisant la souveraineté énergétique. Le Mexique importe actuellement entre 70 et 90 % des carburants consommés. L'État n'accordera des nouvelles concessions aux capitaux privés et comme pour la CFE, les contrats signés seront révisés.

Ces nouvelles dispositions ont déclenché la colère de l'initiative privée mexicaine et des investisseurs étasuniens et européens (notamment de la part d'Iberdrola et Repsol). Bien avant l'adoption de la loi par le Congrès mexicain, Mike Pompeo, le secrétaire d'État dans l'Administration Trump avec Dan Brouillere, Secrétaire à l'Énergie, Wilbur Ross, Secrétaire du Commerce et des congressistes étasuniens se sont adressés à Donald Trump pour dénoncer l'intention du gouvernement de Lopez Obrador de privilégier PEMEX et la CFE au détriment des compagnies privées. Le secrétaire général de l'OCDE lui même, le mexicain José Angel Gurría, s'est joint très officiellement à cette offensive en réclamant le respect les engagements des gouvernements précédents. Les investisseurs mexicains ont de leur côté fait appel à la justice mexicaine en argumentant que la nouvelle loi viole les traités de libre échange signés par le Mexique et ont lancé des procès auprès de la justice mexicaine pour arrêter la mise en œuvre de cette réforme et de son côté le président mexicain a annoncé qu'il est prêt à modifier la constitution pour faire face à ces attaques. Les règles inscrites dans le T-MEC sont invoqués par les compagnies ; ce traité reprend des règles inscrites dans l'Accord de partenariat transpacifique qui protège les investissements privés.

L'appartenance du Mexique au T-MEC pourra créer des obstacle à d'autres changements importants mis en place par le gouvernement. C'est le cas de la décision de faire passer les missions de régulation des télécommunications (radio-diffusion et télévision) de l'organisme autonome Institut fédéral des Télécommunications, chargé de favoriser la concurrence, au Ministère des Télécommunications puisque le T-MEC oblige les pays à soumettre ce secteur à une régulation « indépendante ».

L'élection de Joe Biden, une nouvelle étape dans les relations bilatérales ?

Avec l'élection de Joe Biden à la présidence des États-Unis, Andrés Manuel Lopez Obrador semble avoir trouvé un allié au moins en ce qui concerne le défi posé par la migration. Les mesures prévues dans le cadre de la Loi sur la citoyenneté lancée par Joe Biden convergent avec les projets du président mexicain : régularisation de 11 millions de sans papiers, la plupart d'entre eux des mexicains, l'arrêt de la politique qui oblige le Mexique à prendre en charge les migrants expulsés, la réunification des familles. Lors de leur première entretien le 1er mars dernier, l'immigration a été au centre de leurs échanges : Les deux mandataires ont coïncidé sur l'idée d'aider au développement de l'Amérique centrale et des États du sud du

Mexique, Joe Biden a proposé l'apport de 4 milliards et, selon Lopez Obrador, « tout ça dans le respect des droits de l'homme des migrants ». Il a été question lors des échanges de la nécessité d'organiser et réguler la migration en prenant en compte les nécessités de main d'œuvre pour les économies des trois pays du T-MEC.

Contrairement à ce que l'opposition et le patronat mexicains attendaient, Joe Biden n'a rien exigé à son homologue concernant la politique énergétique ce qui ne veut pas dire que des conflits puissent apparaître à l'avenir. En tout cas, un groupe de « Haut niveau » dirigé par Marcelo Ebrard et Anthony Blinken, responsables des relations extérieures des deux pays qui « éviter les obstacles et résoudre les conflits et traiter de tous les aspects en relation avec le T-MEC.

Le président Lopez Obrador a voulu éviter tomber dans le piège tendu par Donald Trump d'un engrenage sans alors qu'il doit imposer ses réformes. L'élection de Joe Biden semble ouvrir une nouvelle étape dépourvue de l'agressivité propre à l'autoritarisme et à l'arrogance de Donald Trump. Mais d'autres sujets pourraient être source de divergences et désaccords : Au Venezuela, le Mexique n'a pas reconnue la présidence de Juan Guaido soutenue par Washington et agit en faveur d'une solution aux problèmes internes au Venezuela sans ingérence extérieure et sur la base d'un dialogue entre les parties, Evo Morales a été ex-filtré de Bolivie dans un avion des Forces aériennes mexicains et accueilli à Mexico alors que sa vie était menacée par le coup d'État de novembre 2019 salué par Donald Trump, le Mexique s'est opposé à l'élection du candidat soutenu par Washington au Secrétariat général de l'OEA et a proposé l'asile politique à Julian Assange. La nouvelle relation favorisera une évolution fondée sur le dialogue ?

Mars 2021

L'islam radical met en danger l'Europe du Sud-Est

Patrick Simon
Membre du bureau de l'IDRP

Depuis la fin des guerres dans les Balkans (1991-2001), les salafistes tentent une main mise sur les mosquées en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo notamment, en mettant en cause l'autorité des imams traditionnels.

Pour bien comprendre la situation dans les Balkans, il faut remonter d'abord dans l'histoire de cette région européenne qui a fait partie de l'empire austro-hongrois et ottoman, selon les périodes. C'est une des raisons pour lesquelles les dignitaires musulmans de l'Europe du Sud-Est tiennent souvent à se distinguer des communautés d'Occident, initialement formées par des immigrés, en insistant sur la longue histoire de l'islam dans les Balkans.

Un peu de points de repères historiques :

Dès le VIII^e siècle, après la période d'Al-Andalus (711-1492), dans la péninsule Ibérique, et l'émirat de Sicile (948-1091), l'islam s'installe dans le Caucase, en Crimée, puis dans les Balkans à la faveur de la conquête ottomane. Avant même que les troupes turques franchissent le fleuve Évros, en Thrace (1371), certains récits prétendent que des derviches gyrovagues arpentaient déjà les Balkans, convertissant les populations locales, plus ou moins christianisées et souvent tentées par les hérésies, comme le bogomilisme, proche du catharisme. À partir du XV^e siècle, se mettent en place des structures administratives ottomanes, puis au XVI^e siècle, nous assistons de fait à des conversions rapides et massives en Bosnie-Herzégovine, puis dans une moindre importance au Monténégro. Cela est dû notamment pour échapper aux taxes mises en place par l'administration ottomane. Cela est dû également pour éviter les restrictions aux droits à la propriété des non-musulmans.

Dans les pays bulgares, roumains ou serbes, les Églises orthodoxes, puissamment structurées, furent reconnues par l'empire ottoman comme des interlocutrices, « protégées » par le sultan.

Les millets (terme ottoman qui désigne une communauté religieuse légalement protégée, et concerne aussi les minorités) devinrent des structures proto-nationales, qui servirent de cadres au développement des nationalismes modernes, à partir du XVIII^e et surtout du XIX^e siècle. Cela explique le caractère national des différentes Églises orthodoxes.

Trois religions cohabitent dans cette région du sud-est européen, surnommée « la poudrière de l'Europe » : le catholicisme, l'orthodoxie et l'islam. Globalement, l'orthodoxie représente la religion majoritaire en Serbie, au Monténégro et en Macédoine. Le catholicisme est particulièrement présent en Slovénie et en Croatie. L'islam est majoritaire en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Albanie. Au total, il y a 6,4 millions de musulmans dans les Balkans (environ 1,9 millions en Bosnie-Herzégovine, 1,7 millions au Kosovo, 1,7 millions en Albanie, 809 000 en Macédoine et 229 000 en Serbie).

En 1804, la première insurrection serbe, bientôt suivie par le soulèvement grec, annonce la décomposition progressive de l'Empire ottoman et la rétraction drastique de l'aire d'implantation des populations musulmanes des Balkans. C'est toutefois après la seconde révolte serbe, en 1815, que les « Turcs » sont promptement expulsés des territoires arrachés à

l'Empire ottoman, vers lesquels affluent en revanche des chrétiens des régions restées sous contrôle ottoman. La progressive extension de l'État monténégrin, avec son lot de massacres et de conversions forcées à l'orthodoxie, entraîne aussi le départ des musulmans.

La progressive affirmation des États nationaux dans les Balkans au XIXe siècle se solda donc par des déplacements massifs de populations.

Au terme de la première guerre balkanique (1912), l'Empire ottoman doit abandonner ses dernières possessions en Europe. Les troupes du sultan reculent devant l'offensive conjuguée des armées bulgare, grecque, monténégrine et serbe, tandis que les Albanais déclarent leur indépendance le 28 novembre 1912 dans la ville côtière de Vlorë. Dans les territoires à majorité musulmane, au Kosovo et en Macédoine, certains beys tentent de s'opposer aux armées de la Ligue balkanique, mais des centaines de milliers de personnes prennent le chemin de l'exil. En 1920, au terme de la première guerre mondiale, le ministère de l'intérieur de Turquie estimait avoir accueilli un peu plus de 400 000 réfugiés ; les conflits avaient fait des dizaines de milliers de morts. Cet exode de musulmans des Balkans se poursuit durant l'entre-deux-guerres dans le cadre des échanges de populations entre la Grèce et la Turquie, prévus par le traité de Lausanne de 1923.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'engagement du régime du maréchal Tito dans le mouvement des non-alignés, qui tient sa première conférence officielle à Belgrade en 1961, entraîne un rapprochement avec les pays arabes, et en premier lieu avec l'Égypte de Gamal Abdel Nasser. Les musulmans de Yougoslavie sont alors perçus comme de précieux ambassadeurs. En effet, est pratiqué dans les Balkans un islam modéré, le hanafisme, hérité de l'époque ottomane. Et en Bosnie-Herzégovine, le terme Musulman devient un terme de nationalité. Cette dénomination fut officiellement modifiée durant la guerre de Bosnie-Herzégovine (1992-1995).

Les Musulmans devenant des Bosniaques, et le terme de « Bosniens » désignant tous les habitants du pays, qu'ils soient bosniaques, croates, serbes ou d'autres minorités.

Une faculté de théologie islamique ouvre à Sarajevo en 1977, dans le double but de favoriser la création d'un corps d'imams yougoslaves et de limiter les influences extérieures. Le régime encourage le développement d'une communauté islamique étroitement centralisée sous la direction d'un Reis-ul-ulema basé à Sarajevo, qui prend figure de capitale des musulmans de Yougoslavie, y compris pour les albanophones du Kosovo ou de Macédoine.

La seconde guerre balkanique dans les années 1990 change les choses.

Le 6 avril 1992, la guerre éclate en Bosnie-Herzégovine. Parmi les causes de ce conflit, une part vient du facteur religieux qui constitue l'identité dans les Balkans, pas seulement au sens religieux mais au sens anthropologique.

La communauté musulmane de Yougoslavie ne résiste pas à l'éclatement de l'État commun, chaque pays se dotant d'institutions nationales. En 1993, M. Mustafa Cerić devint Reis-ul-ulema de Bosnie-Herzégovine et s'imposa vite comme une figure centrale de l'islam balkanique post-yougoslave. Très lié au Parti d'action démocratique (SDA), la formation du président Izetbegović, il crut que l'éclatement de la Yougoslavie allait donner l'occasion de mener à bien une réislamisation en profondeur de la société.

Les réalités de la guerre (1992-1995) et de la division du pays en entités ethno-confessionnelles, actée par les accords de paix de Dayton pose de nouveaux problèmes. Ces derniers entérinent la partition du pays en deux entités, la Republika Srpska (République serbe) et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, elle-même subdivisée en dix cantons à majorité soit bosniaque, soit croate.

La situation actuelle

L'implication de djihadistes dans la guerre de Bosnie-Herzégovine a longtemps été occultée ou minimisée, tout comme la pénétration en profondeur de leur doctrine dans la société bosniaque. On supposait un peu vite que cette greffe étrangère ne pourrait pas prendre dans le cadre d'un islam « intrinsèquement tolérant et modéré ».

Les prêches radicaux circulent sur Internet, et la « foi vécue » l'est parfois plus dans des groupes fermés sur Facebook qu'à la mosquée... Les conflits violents qui déchirent les communautés musulmanes, notamment en Macédoine et au Kosovo, sont en bonne part des conflits de générations, entre vieux imams attachés à un modèle traditionnel et jeunes zélotes sous l'influence de doctrines importées des monarchies du Golfe.

Une réislamisation s'impose comme programme dans les seuls cantons majoritairement bosniaques. Le salafisme pénètre alors peu à peu la Bosnie-Herzégovine en créant des enclaves qui ressemblent à des zones de non droit pour la fédération.

« On compte plus de 3000 salafistes en Bosnie et plusieurs dizaines de milliers dans les Balkans, assure Goran Kovacevic, professeur à la faculté de criminologie de Sarajevo. Le salafisme rencontre un certain succès auprès des populations pauvres, sans perspectives. » Cela ne vous rappelle rien ? Leur méthode : « Ils repèrent les jeunes peu éduqués et les aident à monter un commerce ou à faire des travaux dans leur maison, explique un officier des services de renseignement, à Sarajevo. Progressivement, ils leur dictent des règles de conduite, les incitent à ne plus boire d'alcool. Le vendredi, ils leur parlent de religion, après la prière. Ils entrent dans leur tête... »

En février 2015, toute la presse européenne avait en gros titres la photographie du drapeau de l'État Islamique suspendu dans les rues d'un petit village enclavé du Nord-Est de la Bosnie-Herzégovine, Ošve. Ce village, habité majoritairement par des familles Serbes avant le conflit de 1992, se situe à proximité d'un autre bastion salafiste très médiatisé, Gornja Maoča. Cette enclave salafiste regroupe une dizaine de familles qui vivent en autarcie, sur les bases posées par la loi islamique, la Charia et en dehors du contrôle des autorités religieuses locales. Une étude de l'Institut Français de Géopolitique en 2004 par Ana Otasević⁸³ a démontré que les mosquées construites après la guerre, par les Saoudiens en particulier, sont « devenus un symbole de l'utilisation de la religion à des fins d'orgueil et de domination ».

La radicalisation est, selon le Dr. Majda Ruge⁸⁴, le processus par lequel un individu ou un groupe va de plus en plus adopter des idées politiques, sociales ou religieuses extrêmes qui rejettent ou discréditent le statu quo d'une société au niveau des idées, normes et pratiques existantes dans celle-ci. C'est un rétrécissement identitaire qui fait que l'Autre est forcément l'ennemi.

Lors de mes voyages auprès d'associations pacifistes dans les Balkans dans les années 1990, voire auprès de la municipalité de Tuzla, j'ai pu constater qu'il était possible que les populations, quelque soit leur origine, aient la capacité de vivre ensemble et de construire plutôt que de détruire l'état-nation et la citoyenneté. Elles l'ont expérimenté pendant la période Tito. A Tuzla, pendant les années 1990, la mairie a maintenu un pouvoir multi-ethnique et son maire d'alors a même été nobélisable pour la paix (Salim Beslagic). Et ce dernier défendait un principe laïque⁸⁵. Y compris dans des moments terribles, comme lors de la bombe qui explosa dans la rue des écoles le 25 mai 1995 et dont les victimes furent enterrées dans le même cimetière, quelque soit l'origine ethnique et religieuse. Cette municipalité et plusieurs associations pacifistes en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et en

83 DEA, La radicalisation de l'Islam en Bosnie-Herzégovine à partir de 1992 : l'enjeu local et international, IFG, Paris, 2004, 110 pages

84 Définition de la radicalisation : "Radicalization Among Muslim Communities in the Balkans : Trends and Issues"

85 du grec « laos », l'unité d'une population dans un même lieu

Slovénie tenaient ces principes dans leurs actions. Le principe de paix civile passe par la laïcité pour faire nation et pour faire vivre la citoyenneté. Tout le contraire du communautarisme et de son repli sur soi qui enferme les individus.

Selon Jean-Arnaud Derens, « Aujourd'hui, le véritable enjeu en Bosnie-Herzégovine est la construction de son État-nation qui n'a toujours pas dépassé les tensions internes entre ses différentes communautés qui pourraient à terme mener à un nouveau conflit. Ces tensions internes sont par ailleurs visibles dans la construction territoriale du pays et dans le fonctionnement de sa politique interne. Le défi pour la Bosnie est donc de passer outre ses tensions communautaires pour se construire une identité nationale forte pour pallier aux besoins de la population, lutter contre la radicalisation, et appliquer les réformes politiques et économiques nécessaires pour pouvoir espérer intégrer l'Union Européenne. Cela consisterait à régler les maux principaux du pays qui l'empêchent de faire aboutir sa transition entre un État communiste à un État libéral, ces maux sont notamment la corruption et la même élite nationaliste dirigeante depuis la fin de la guerre. »

Et de poursuivre : « Si l'identité serbo-croate reste embryonnaire, l'État commun de Bosnie-Herzégovine n'a guère de légitimité. Chacun des trois peuples a développé ses propres référents identitaires (...). Les écoliers musulmans, serbes et croates de Bosnie continuent d'apprendre des versions différentes de l'histoire du pays. Quant à la langue, commune à tous, elle n'est plus serbo-croate mais serbe pour les nationalistes serbes, croate pour les nationalistes croates et « bosniaque » pour les nationalistes musulmans, qui y ont introduit quelques régionalismes et autres néo-turquismes. A moyen terme le véritable espoir est sans doute ailleurs que dans la négation pure et simple de cette réalité nationaliste. Il repose sur la nouvelle aire de coopération régionale, inaugurée le 15 juillet 2002 à Sarajevo par les présidents de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Yougoslavie. Pour la première fois, ses voisins reconnaissaient la légitimité de l'État bosniaque.

Le communiqué rendu public à l'issue de la rencontre insistait sur deux points : l'inviolabilité des frontières et le retour de tous les réfugiés. »

Comment contribuer à des solutions d'avenir ?

Mais ce qui est un enjeu aujourd'hui, c'est quelle place l'Union européenne peut prendre, face aux tentations d'autres pays ? Et sur quels objectifs ?

La baisse d'influence américaine touche toute la région (ils avaient imposé les accords de Dayton). Jasmin Hasanović pense qu'en conséquence la Russie va jouer un plus grand rôle si on ajoute la crise qui divise les Balkans depuis que le Monténégro a intégré l'OTAN. Ainsi, la Russie pourrait à long terme prendre la place laissée vacante par les États-Unis, d'autant qu'elle soutient déjà le gouvernement de la Republika Srpska. Mais aussi des pays tels que les pays arabes (ils ont financé beaucoup de mosquées, à la suite de la guerre des années 1990), la Turquie (Recep Tayyip Erdogan a tenu un meeting électoral à Sarajevo le 20 mai 2018 à l'intention de la diaspora turque). Ou l'Iran (elle avait beaucoup aidé le pays pendant et après la guerre de 1992 – 1995).

Les ONG pacifistes de la région des Balkans, avec les ONG pacifistes européennes ont un rôle à jouer. Que ce soit dans le cadre des travaux auprès de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. L'OSCE, qui compte 57 états participants en Amérique du Nord, en Asie centrale et en Europe, est la plus grande organisation de sécurité régionale du monde). Son approche de la sécurité est politique et coopérative, incluant le respect des droits humains, de l'environnement et de la démocratie. Elle travaille avec les ONG, les parlements, et tous les états y ont un statut équivalent. Cependant, ses faibles moyens politiques et logistiques (budget plus de mille fois inférieur à celui de l'OTAN) ne lui

permettent pas à ce jour de jouer un rôle majeur.

Que ce soit dans un cadre plus général avec l'ONU, pour des actions relatives aux politiques de développement durable. Et en défendant la laïcité et le multilatéralisme.

Et localement, le levier d'émancipation doit faire face aux soumissions des « lois religieuses » réductrices de droits humains et intolérantes vis-à-vis des Autres. Ni discrimination, ni privilège pour construire un bien commun, telle est le projet local à développer.

« La culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États ». (Assemblée générale des Nations-Unies, 15 janvier 1998).

Rappelons également les 8 piliers de la Culture de la paix, selon l'Unesco :

1. Promouvoir la paix à travers l'éducation. Celle-ci doit être proposée à tous les enfants et une attention particulière doit être réservée aux femmes.
2. Améliorer un développement économique et social soutenables. L'éradication de la pauvreté ainsi qu'une focalisation plus grande accordée à l'environnement constituent des priorités.
3. Promouvoir le respect pour tous les êtres humains, non seulement en distribuant des Déclarations Universelles des Droits de l'Homme à tous les niveaux mais aussi en mettant complètement en œuvre ces droits.
4. S'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes en intégrant une approche sexo-spécifique et en éliminant toutes formes de discrimination.
5. Soutenir la participation démocratique en éduquant les citoyens à des pratiques responsables.
6. Faire avancer les notions de tolérance, de compréhension et de solidarité en promouvant un dialogue entre les civilisations.
7. Soutenir la libre circulation des savoirs et de l'information par l'indépendance des médias.
8. Promouvoir la paix internationale et la sécurité par des actions telles que le désarmement, la résolution pacifique des conflits.

Mais aujourd'hui, nous devons y ajouter d'autres principes à partager ensemble : la laïcité et la lutte contre les séparatismes et obscurantismes.

Israël, Palestine occupée, Joe Biden et CPI

Maurice Buttin⁸⁶

ISRAËL

Le 23 mars les Israéliens ont voté pour la quatrième fois en deux ans. D'aucuns pensaient que la campagne électorale serait passionnée vu les circonstances : épidémie historique, crise économique et psychologique, changement de pouvoir aux États-Unis. Il n'en fut rien. Une indifférence générale. Et la crainte était d'une grande abstention.

Netanyahou, leader du Likoud, n'avait pas manqué de se déplacer dans le pays pour regonfler les électeurs de droite et d'extrême-droite et les appeler à venir voter en masse, y compris les formations les plus racistes du pays. Cherchant à tout prix à se maintenir à un poste, qu'il détient depuis douze ans, sans compter un premier mandat de 1992 à 1999, pour éviter les poursuites engagées à son encontre, il avait même lancé une opération de charme envers les électeurs Arabes ! Il espérait aussi que la campagne de vaccination, réussie, jouerait en sa faveur. Mais, le transfuge du parti, Gideon Saar, leader du nouveau parti, Tikva Hadasha, ne devait-il pas lui retirer beaucoup de voix ?

Natanyahou attaquait surtout son principal rival Yaïr Lapid, antireligieux, leader du Yes Atid, parti de centre droit. Celui-ci appelait à faire barrage contre le Premier ministre. Il avait grand espoir, dans le regroupement des partis du centre et de gauche, pour atteindre la majorité des 61 sièges – la Knesset en compte 120 – ce que Natanyahou semblait ne pas pouvoir avoir. De son côté, Naftali Bennett, le leader du parti de droite Yamina, ultra nationaliste et religieux, attendait, son heure et restait ambigu dans ses intentions de ralliement au lendemain des élections. Les partis orthodoxes, Shas et le Judaïsme unifié, faisaient eux allégeance à Natanyahou. Et quid de Avigdor Liberman laïc de droite ? Quant aux partis arabes, maintiendraient-ils leur union ? Non, puisque deux listes se présentaient, les Islamistes faisant bande à part. Leurs électeurs viendraient-ils davantage voter ?

Les résultats sont tombés : à ce jour, ni Natanyahou – qui se targue d'être le grand vainqueur (cela est relatif. Le Likoud a certes obtenu 30 sièges, mais il en avait 36, Le transfuge Saar en ayant gagné 6) – ni ses opposants, au seul programme commun, sorte de référendum, « Tous contre Bibi ! », ne semblent en mesure d'atteindre la majorité. Chacun des deux clans obtient un peu plus de 50 sièges, avec en tête Natanyahou.

Pas de grand changement donc. Cela est dû au système électoral. Avec un seuil d'éligibilité à 3,25 % de multiples petits partis peuvent apparaître et disparaître, se « vendre » au plus offrant. On a, tout de même, assisté à deux surprises, le succès (5 sièges) du parti islamiste, Ra'am, de Mansour Abbas, proche du Hamas, entraînant la chute de la Liste unique à 6 sièges ; et l'entrée à la Knesset des « judéo-nazis », comme les appelait le philosophe Y. Leibowitz : le parti du « Sionisme religieux », (6 sièges aussi), parti intégriste juif, raciste et homophobe, du colon Bezahel Smotrich. Avec, parmi ses députés, un héritier idéologique du rabbin raciste Meï Kahane, au programme clair : poursuivre 1948, comme disait Ariel Sharon, vider le pays des Arabes, qui n'accepteraient pas de reconnaître la souveraineté de « L'État d'Israël nation du peuple juif » – du Jourdain à la Méditerranée –, et d'accepter leur statut de citoyens de seconde zone.

86 Président d'honneur du « Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient », Membre des CA de « Pour Jérusalem », des « Amis de Sabeel-France » et de « Chrétiens du Proche-Orient », membre de l'ASPS

Les tractations vont commencer, et bien des retournements sont possibles. Que décidera Bennett, dont le parti a obtenu 7 sièges ? A quel prix acceptera-t-il de rejoindre Natanyahou, lui qui ne désire qu'une chose, prendre sa place à la tête du gouvernement ? Ou rejoindra-t-il l'autre clan, s'associant au centre laïc de Lapid, arrivé deuxième, avec 17 sièges ? Sera-t-il d'une manière ou d'une autre le « faiseur de rois » ? « Bennet est face à un choix historique, écrit le journal de gauche Haaretz, il peut être celui qui décide que le pays se dirige à droite toute, vers un gouvernement d'inculpés et de kahanistes, dirigé par un homme dont il a dénoncé les échecs. Ou vers un gouvernement du changement », Ou, le « faiseur de rois sera-t-il le Parti arabe islamiste, courtoisé par les uns » et les autres ?

PALESTINE OCCUPÉE

La situation est toujours aussi sombre pour les Palestiniens. Arrestations ; destruction de maisons, y compris à Jérusalem-Est ; occupation de terres agricoles par les colons ; destruction de structure d'aide humanitaire financées par l'Union Européenne (nos impôts), arrachage d'oliviers et autres arbres fruitiers, par ces mêmes colons ; humiliation aux checkpoints, etc. n'ont fait que perdurer, voire augmenter au fil des mois. La pandémie, là, comme ailleurs, a frappé. Et d'une manière scandaleuse, si le gouvernement israélien s'est préoccupé de faire vacciner les colons, il n'a rien fait, malgré la IVe Convention de Genève qui l'y obligeait – sinon donner 5000 doses pour les cinq millions de Palestiniens ! Le nombre de colons approche aujourd'hui les 700 000, dont ceux installés à Jérusalem.

A noter que depuis les espoirs de changement mis en Joe Biden, l'Autorité palestinienne a repris, après six mois d'interruption, la coordination en matière de sécurité avec Israël. Cette décision a été dénoncée par plusieurs partis et résistants palestiniens, qui y voient la survie de l'A.P. au dépend de la cause nationale. Hanan Ashrawi, haute responsable de l'OLP, porte-parole de la délégation palestinienne à la Conférence de Madrid de 1991, a démissionné. D'autres y voient la nécessité de reprendre sur cette base les « accords d'Oslo » (?), et surtout la seule solution possible pour les contacts indispensables avec Israël, afin de sauvegarder le vécu des Palestiniens sous occupation. Ne sont-ils pas tous en fermés dans une « prison à ciel ouvert », et pas seulement ceux de Gaza ? Le moindre mal en quelque sorte.

L'Autorité palestinienne, malgré cette situation, a aussi décidé des élections cette année, les premières depuis 2006. Elles devraient avoir lieu, au scrutin de liste, en Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est, les 22 mai pour les législatives (130 sièges) et le 31 juillet pour la présidence. Des observateurs internationaux ont été sollicités de tous les pays. Pour ce qui est de Jérusalem, les Israéliens n'ont pas à ce jour donné leur « feu vert » à l'A.P. Ces élections auront-elles finalement lieu ?

D'ores et déjà, de nombreuses critiques se sont élevées quant à leur préparation. Des opposants ont été arrêtés réciproquement à Gaza et en Cisjordanie. Malgré la soif des jeunes d'y participer, l'âge requis pour être candidat a été fixée à 28 ans, chacun devant avancer une somme importante. Pour certains observateurs, tout est fait pour laisser la prééminence aux deux grands partis, Fatah et Hamas, les seuls ayant une présence nationale, et à leurs vieux dirigeants...

JOE BIDEN

L'élection du nouveau président étasunien, et l'échec non envisagé de Donald Trump a créé un véritable traumatisme pour Benyamin Natanyahou, et nombre de ses fidèles, tant ceux-ci considéraient Trump comme le « messie », selon une remarque de Charles Enderlin, l'ancien reporter d'Antenne 2 à Jérusalem.

Chacun se souvient que, faisant fi du droit international, Trump avait donné à Israël la totalité de Jérusalem, ainsi que le Golan syrien conquis et occupé depuis 1967 ; fermé la mission palestinienne à Washington et le Consulat étasunien à Jérusalem-Est ; réduit l'aide aux Palestiniens et à l'UNRWA, qui depuis 1949 apporte secours et instruction aux « réfugiés » (expulsés) palestiniens. Le 28 janvier 2020, enfin, Trump avait, avec à ses côtés Netanyahu aux anges, dévoilé son plan de paix, le « deal du siècle », qui devait, à tout jamais, en finir avec le « conflit israélo-palestinien »... Préparé sans consulter les Palestiniens, censé décider de leur sort. En fait, un plan de guerre contre eux. Il ne leur laissait que la vague perspective d'obtenir des « bantoustans » discontinus. Plan d'autant plus humiliant que Trump leur offrait en échange un don de 50 milliards de dollars ! Le milliardaire pensait-il acheter un peuple qui depuis des décennies lutte pour sa libération ?

On sait que depuis l'annonce du plan, certains pays arabes, dont hélas le Maroc – alors que S.M. Mohamed VI est le président du Comité de libération d'Al Qods ! – s'y sont ralliés, moyennant finances ou autres avantages. Cette trahison d'une partie du monde arabe, après les accords de paix avec l'Égypte (1979) et la Jordanie (1994) faisait dire à Elias Sanbar, ambassadeur de Palestine à l'Unesco, que désormais « Trump donnait la région à l'Iran, qui avec ses satellites Hesbollah et Hamas, se prétendrait *seul défenseur de la cause palestinienne* ».

Avec l'arrivée de Joe Biden au pouvoir qu'y a-t-il de changé ?

Le nouveau président est revenu sur bien des décisions de Trump prises par décrets. Ainsi, il a opposé son veto à la livraison de cinquante avions F35 aux Émirats Arabes Unis, vendus in extremis par Trump avant la fin de son mandat ; il a stoppé net plusieurs contrats d'armement avec l'Arabie saoudite, chef de file de la coalition anti Houthis au Yémen. Et, toutes les promesses de Trump, sur le « Fonds Abraham » (3 milliards de dollars), en soutien à la normalisation avec les pays arabes ayant conclu des accords avec Israël, semblent avoir disparu.

Joe Biden, par ailleurs, a attendu vingt-sept jours avant de téléphoner à Netanyahu. Une attente intenable pour le dirigeant israélien ! Si le temps de connivence absolue semble terminé, l'État israélien reste néanmoins un allié majeur, et Joe Biden a, rapidement, rappelé que les États-Unis continueraient à défendre la « sécurité de l'État d'Israël. Cette réaction a mis en évidence les limites dans la remise en cause de la position très favorable que lui avait accordé Trump.

En ce qui concerne les Palestiniens, Joe Biden a repris la proposition d'une solution viable à deux États, pour mettre un terme au conflit. Il a aussi fait de nombreuses annonces : réinstallation du consul général des États-Unis à Jérusalem-Est ; déclaration de l'illégalité des constructions dans les colonies ; réouverture du Bureau de l'Autorité palestinienne à Washington ; reprise du soutien à l'UNRWA. Mais au 28 mars, aucune de celles-ci n'avait été effectuée, et comme nous le verrons, Joe Biden s'est opposé aux poursuites contre les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale.

Les dirigeants occidentaux et tous les atlantistes se sont enthousiasmés de l'élection de Joe Biden et de la disparition de Trump. Mais certaines de ses premières décisions ont refroidi tout homme épris de justice. Au-delà d'une certaine forme, et d'un appui officiel à la défense des Droits de l'Homme, le fond de sa politique étrangère reste celle habituelle des États-Unis. Pas de rupture avec l'Arabie saoudite, mais recalibrage des relations avec ce pays. Retour au statu quo sur la « question palestinienne » – en fait, israélienne, car c'est bien ce pays qui occupe, oppresse, humilie les Palestiniens et non l'autre.

Joe Biden a surtout, en tête, la volonté de faire pièce à la Chine et à la Russie, voire à l'Iran et à la Corée du Nord. Il présente ces pays comme des menaces à l'ordre mondial. Il n'exclut pas l'imposition de sanctions ciblées contre ceux, dit-il, « qui s'écarteraient des Droits de l'homme » – du moins ceux choisis par lui et les dirigeants Occidentaux ! Il a osé traiter

Vladimir Poutine grossièrement de « tueur ». Lequel lui a répondu : « C'est celui qui le dit, qui l'est ». Le Président russe lui a proposé aussi un débat public qu'il a refusé. Incontestablement Biden, craignant le retour de Trump – déjà sur les starting-blocks pour 2024 ! – cherche à satisfaire les néo-conservateurs du pays, très hostiles à la Russie, et le complexe militaro-industriel étasunien.

Les sujets de discorde ne manquent pas avec la Chine, en particulier l'attachement étasunien à Taïwan, qui se sent menacée par les manœuvres de l'armée chinoise. Pékin considère, en effet, cette île comme une « province inséparable ». Le mot « guerre » commence à apparaître d'ici, de là. Autre sujet de discorde, les semi-conducteurs, où les Chinois entendent avoir la suprématie mondiale. Il ne se refuse pas pour autant de reprendre des négociations avec l'Iran au sujet du nucléaire, au grand dam de Natanyahou, qui entend tout faire pour empêcher le retour aux accords de 2015.

Pour marquer sa détermination, Joe Biden, qui se veut l'homme fort – n'oublions pas que, Président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, il a été de ceux très favorable à la guerre contre l'Irak en 1990 et en 2003 – n'a pas hésité, le 25 février 2021, à ordonner le bombardement de milices, qualifiées pro-iraniennes, installées en Syrie, en représailles d'actions dirigées contre les troupes armées étasuniennes basées dans ce pays.

Son alliée, la Grande-Bretagne annoncé, de son côté, le 16 mars sa nouvelle stratégie de défense, en portant son stock d'armes nucléaires à 260 ogives ! Aux récentes négociations de Vienne sur la sécurité militaire et le contrôle des armements, le chef de la délégation russe a été très clair : « L'OTAN doit choisir entre la confrontation et la coopération avec la Russie ». Sommes-nous revenus à la « guerre froide », voire à la veille d'une nouvelle guerre mondiale ?

Joe Biden veut à tout prix maintenir les États-Unis. comme la première puissance du monde. Et, Michel Raimbaud, ancien ambassadeur de France, a qualifié les attaques précitées de « baptême du président Joe Biden, respectant la tradition des Présidents étasuniens ».

La Cour Pénale internationale (CPI)

Le 17 juillet 1998 a été adopté le Statut de Rome de la CPI, seule Cour au monde permanente pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Basée à La Haye, elle est entrée en fonction le 1er juillet 2002. 123 États en sont membres – dont la France et la Palestine. Mais, ni les États-Unis., la Russie, la Chine, ou encore Israël n'en font partie.

Dès 2009, au lendemain de la guerre meurtrière de 2008/09, une première plainte a été déposée par l'Autorité palestinienne. Le procureur, Luis Moreno, l'a rejetée au motif de la difficulté de trancher sur la réalité ou non d'État de la Palestine, qui, à l'époque, n'était pas reconnue par la Communauté internationale. Elle ne le sera qu'en novembre 2012, comme « État observateur non-membre de l'ONU ».

Israël a attaqué à nouveau Gaza en novembre 2012, puis en juillet 2014. Le chirurgien Christophe Oberlin, venu pour soins régulièrement à Gaza, présent, a pu constater les bombardements, les immenses destructions, les effroyables tueries. (2251 morts du côté palestinien, en majorité des civils, et 74 du côté israélien, surtout des soldats ; des milliers de blessés).

Entré en contact avec un avocat lyonnais, Me Gilles Devers, accrédité à la CPI, celui-ci a adressé, dès le 21 juillet, une plainte à Gaza, pour obtenir un mandat officiel. Elle portait tant sur les crimes commis par les Israéliens pendant la guerre de 2014, que sur les crimes commis lors de la grande « Marche du retour », tous les vendredis, depuis mars 2018 (326 tués, près de 36 000 blessés).

Le 1er janvier 2015, l'A.P. reconnaissait la compétence de la CPI « pour les crimes commis sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

Quatre ans après, le 20 décembre 2019, la déclaration de la nouvelle procureure, Fatou Bensouda, faisait l'effet d'une bombe. Elle concluait que tous les critères définis dans le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient remplis. Toutefois, le 22 janvier 2020, elle saisissait la Chambre préliminaire de la CPI, lui demandant de se prononcer sur la portée de la compétence territoriale de la Cour au sujet de l'État de Palestine. A noter que sa requête portait tant sur les crimes commis par l'armée israélienne, que sur ceux commis par le Hamas.

Le 5 février 2021, jour historique pour les Palestiniens et pour tous ceux dans le monde épris de justice, la Chambre décidait, à la majorité, que la compétence de la Cour s'étendait à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est. Netanyahu, qualifiait immédiatement la CPI de « tribunal politique » et d'ajouter, cette décision est « purement et simplement de l'antisémitisme ». Le Premier ministre palestinien, Mohammed Shtayyeh, lui, saluait « une victoire pour la justice et l'humanité, pour les valeurs de vérité, d'équité et de liberté, et pour le sang des victimes et de leur famille ». L'ONG israélienne des droits de l'homme B'Tselem, affirmait « cette décision donne l'espoir pour une fin de l'impunité ».

Mais, les États-Unis., pour leur part, s'étonnaient de cette décision, rejoints par l'Allemagne et la Hongrie. Le 18 mars 2021, le président de l'État d'Israël, M. Rivlin, accompagné du chef d'état-major de l'armée israélienne, est venu chercher en Europe et, en particulier en France, le soutien d'autres pays, dans le combat qu'il mène contre la CPI. A ce jour, aucune réponse ne semble avoir été donnée par le Président Emmanuel Macron – du moins officiellement. En septembre 2020, Donald Trump avait pris des sanctions contre la procureure Fatou Bensouda, et un autre responsable de la CPI – qui avaient lancé une enquête sur les crimes commis par les étatsuniens en Afghanistan -. Joe Biden n'a pas encore dit s'il comptait abandonner ces poursuites...

Israël, selon le journal Haaretz, préparait une liste de responsables passés et présents qui pourraient être poursuivis. Il était demandé à ces personnes de s'abstenir de voyager, afin d'échapper à une arrestation et à un procès.

Le 12 février 2021, l'avocat britannique Karim Khan a été élu comme nouveau procureur général de la CPI. Spécialiste des droits humains, il avait récemment dirigé une enquête de l'ONU sur les crimes du groupe État islamique. Il remplacera le 16 juin la procureure Fatou Bensouda, en poste depuis neuf ans. Suivra-t-il la même politique que sa devancière ?

« Pour l'instant, la Procureure générale a déclaré le 3 mars avoir ouvert une enquête sur les crimes sus-indiqués. C'est incontestablement plus qu'une victoire symbolique pour les Palestiniens. Elle réaffirme l'importance du Droit international et replace la Palestine occupée dans l'affirmation de sa légitimité. Le représentant permanent palestinien à l'ONU, Riyhad Mansour, a rappelé que « Pendant longtemps, les gens étaient sceptiques quant à l'importance de ses efforts internationaux, mais, sans le fait que la Palestine devienne un État non observateur et qu'elle rejoigne la CPI, nous n'aurions pas eu cette décision ». Mais nous sommes encore bien loin du ou des procès. Et, dès le 4 mars, Kamal Harris, vice-présidente états-unienne avait réaffirmé « l'opposition des États-Unis à cette enquête ».

En guise de conclusion

Avant même la présentation du plan Trump au Conseil de Sécurité, les membres de l'Union Européenne, dont la France et l'Allemagne, avaient souligné leur engagement à une solution « à deux États, d'un seul tenant, indépendant, démocratique, souverain et viable pour les Palestiniens ». Éternelle affirmation, reprise par Joe Biden, sans que jamais la moindre sanction soit prise contre Israël, qui la refuse. Pour être clair, les dirigeants occidentaux, Joe Biden en tête, ne se préoccupent guère d'exiger d'Israël d'appliquer le droit international. Ils se désintéressent, en fait, du devenir des Palestiniens.

Et ce n'est pas le résultat des élections israéliennes qui y changeront quelque chose. La Palestine occupée a été absente des débats et la très grande majorité des élus ne veut pas entendre parler d'un État palestinien.

Abandonnés de tous ou presque, les Palestiniens résistent malgré tout, et ne désespèrent pas de l'avenir. Hanan Ashrawi affirmait en septembre 2020 : « Le peuple palestinien reste profondément enraciné dans sa patrie et déterminé à garantir ses droits fondamentaux à une réalité de liberté, de dignité et de souveraineté. Nous n'abandonnerons pas notre libre arbitre et n'abdiquerons pas notre responsabilité de fournir une paix authentique et juste à nos générations futures. La justice en Palestine est un impératif moral et juridique qui ne peut être ni ignoré, ni nié ».

Mais, comme le notait l'éditorial du Monde, du 13 mars 2021 :

« La saisine de la CPI est l'ultime planche de salut des Palestiniens. C'est un test de crédibilité pour Joe Biden et pour toutes les capitales occidentales qui prétendent défendre la solution à deux États. Nul ne peut être au-dessus du droit international ».

La guerre et la paix dans l'histoire contemporaine

Daniel Lagot
essayiste

1815 Le Congrès de Vienne a déjà pour but la paix en Europe... entre grandes monarchies conservatrices : elle y sera maintenue près d'un siècle, à part quelques guerres des années 1850-60, mais avec des révoltes des peuples pour la liberté, l'indépendance nationale et les progrès sociaux, des guerres externes et des guerres et conquêtes coloniales. A la suite de tensions, les conférences internationales « de la paix » de La Haye en 1899 et 1907 ont pour but l'abolition de la guerre comme méthode de solution des conflits. La 3e est remplacée par la Première Guerre mondiale. La Seconde suivra.

1945 La conférence de Yalta est le pendant du Congrès de Vienne, cette fois-ci entre grandes puissances mondiales. Les guerres entre elles seront à nouveau évitées et remplacées par des guerres externes : guerres contre les peuples en lutte pour l'indépendance, guerres pour assurer leur domination politique et économique. De nombreuses autres guerres entre États et internes, dans lesquelles interviennent souvent, ont aussi lieu. Nous revenons sur ces guerres avant de conclure sur la situation actuelle.

Indépendances des colonies

Les pays européens ont accepté les indépendances soit par suite de leur défaite militaire (France au Vietnam), soit car la guerre leur posait trop de problèmes et qu'ils ne voulaient pas accorder les droits politiques et sociaux aux peuples colonisés. Ils l'ont fait, quand ils l'ont pu, en mettant en place dans leurs ex-colonies des régimes à leur convenance. L'insurrection a alors parfois continué, victorieuse (Laos) ou vaincue (Malaisie, Cameroun). Les interventions ont continué après les indépendances. Au Congo ex-belge, le leader progressiste Lumumba est assassiné et de graves troubles ont lieu jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Mobutu, proche des États-Unis, en 1965. En Indonésie, Sukarno est remplacé, après un coup d'État, par Suharto, soutenu par les États-Unis, en 1965 : suivra le plus grand massacre de notre époque. En Angola et au Mozambique, les régimes progressistes en place en 1975 devront faire face à de longues guerres contre des mouvements soutenus par l'Afrique du Sud et les États-Unis...

Guerres des grandes puissances

Les guerres occidentales jusqu'en 1991 incluent la guerre de Corée (discutable et lancée en 1950 après un coup de force juridique au Conseil de sécurité en l'absence de l'Union soviétique), la crise de Suez, les guerres des États-Unis au Vietnam, Laos, Cambodge (qui seront des échecs), ainsi que leurs guerres illégales à Panama, Grenade..., où ils installent des régimes à leur convenance, guerre contre l'Irak après son invasion du Kuweït (séparé de l'Irak par le Royaume Uni en vue de mieux contrôler ses richesses pétrolières, il avait été admis à l'ONU malgré sa revendication par l'Irak). Outre ses interventions en Europe de l'Est, l'Union soviétique est intervenue en Afghanistan en 1980 en appui au régime laïque qui y avait entrepris des réformes mais s'est heurté à des résistances et insurrections islamistes soutenues par les États-Unis. L'URSS se retire en 1988. Suivront la victoire des islamistes en 1991 et des combats internes.

Après 1991, ont lieu les guerres occidentales en Afghanistan et en Irak, largement des échecs, et les guerres « humanitaires » en Somalie (1992), Serbie (1999) à propos du Kosovo, Libye 2011, largement fondées sur des mensonges (armes de l'Irak, massacres

généralisés...) et illégales. Guerres discutables au Sahel et contre « l'État islamique » en Irak et en Syrie (illégal en Syrie) ayant elles aussi causé de graves destructions et pertes civiles : d'autres méthodes auraient pu être préférables.

Guerres entre États

Elles ont eu lieu pour des différends territoriaux, en partie hérités de la colonisation, ou des rivalités régionales. En Amérique latine, elles ont eu lieu surtout avant 1945 (les indépendances dataient des années 1810-1830). Mais nombreuses guerres après 1945 en Asie et en Afrique. En Asie : guerres indo-pakistantaises à propos du Cachemire et du Pakistan oriental (devenu le Bangladesh), brève guerre Chine-Inde (1962) à propos de territoires himalayens (conflit gelé), guerres d'Israël, confrontation Indonésie-Malaisie (1960-65) à propos du nord de Bornéo rattaché par le Royaume Uni à la Malaisie, affrontements sino-soviétiques, brève guerre Chine-Vietnam (1979), invasion en 1978 du Cambodge par le Vietnam, guerre Iran-Irak (1980-88)...

En Afrique, guerres Algérie-Maroc, Tchad-Libye, Ouganda-Tanzanie, Éthiopie-Érythrée (qui avait été rattachée par l'ONU à l'Éthiopie mais avait obtenu son indépendance), Somalie-Éthiopie (1977-78) à propos de l'Ogaden (rattachée par l'ONU à l'Éthiopie mais de population somali), guerres entre États au Congo-Kinshasa... Guerres Russie-Géorgie en 2008 à propos de l'Ossétie du Sud séparatiste, Arménie-Azerbaïdjan (1991-94 et 2020).

Certaines guerres ont opposé entre eux des régimes communistes (Chine, URSS, Vietnam, Cambodge), ou marxistes (voir ci-dessous) : Somalie-Éthiopie. Dans ce dernier cas, après l'échec d'un plan de fédération, l'URSS et Cuba soutiendront l'Éthiopie, les États-Unis la Somalie. Les difficultés, aggravées par la guerre, mèneront à la disparition de ces régimes.

Guerres pour l'indépendance de régions d'un État

Elles viennent du fait que des régions veulent conserver des privilèges, leurs ressources minières et pétrolières... mais souvent du fait qu'elles se sentent injustement traitées. En Europe et ex-URSS, guerres yougoslaves des années 1990, insurrection basque de l'ETA (qui s'autodissout en 2018), de l'IRA (accord de paix en 1998), guerres tchéchènes des années 1990 (accord de paix en 1998) et des années 2000 (insurrection islamiste écrasée), insurrections de régions russophones en Ukraine après la prise de pouvoir pro-occidentale à Kiev en 2014 (cessez-le-feu après les accords de Minsk). La Crimée, historiquement russe mais rattachée à l'Ukraine en 1954, est, elle, reprise pacifiquement par la Russie, de manière illégale mais conforme au souhait de son parlement local et sa population.

En Asie, insurrection karen et autres en Birmanie (Myanmar), de basse intensité, et question de Rohingyas, insurrections de la minorité tamoule au Sri Lanka, écrasée en 2009 après de longues années, de la minorité musulmane de Mindanao aux Philippines (accord en 2014), mouvements indépendantistes dans les régions kurdes en Turquie, Irak, Iran (où une tentative d'indépendance a eu lieu en 1945), Syrie. Au Yémen du Sud, des mouvements séparatistes ont repris après sa fusion avec le Nord en 1990 : insurrection qui échouera en 1994, puis 2020 (voir ci-dessous).

En Afrique, insurrection du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970, écrasée après un blocus ayant entraîné une grande famine, longues guerres au Soudan après son indépendance en 1956 : l'insurrection au sud conduira à la création du Soudan du Sud en 2011, celle du Darfour se termine par des accords de paix plus ou moins précaires (2010 puis 2020). Les tensions étaient liées à l'accès à la terre et l'eau, entre agriculteurs noirs, majoritaires, plutôt chrétiens et éleveurs arabes minoritaires, plutôt musulmans, soutenus par le gouvernement. En Éthiopie, mouvement Oromo (accord de paix en 2018), conflit au Tigré depuis 2020. En Somalie, le Somaliland a déclaré son indépendance et est un État de fait. De nombreux autres mouvements séparatistes ont aussi eu lieu (Touaregs au Mali, Casamance au Sénégal, Cabinda en Angola, Cameroun dans la région anglophone : cessez-le-feu en 2020,

Congo-Kinshasa...).

Guerres pour des progrès sociaux et la liberté

Les insurrections communistes après 1945 ont été victorieuses en Chine, au Vietnam ou au Laos, défaites en Grèce, en Malaisie (et en Birmanie). Les régimes communistes disparaîtront ou se transformeront en laissant une large place au capitalisme. Des insurrections communistes ou « maoïstes » ont eu lieu aussi au Népal où l'insurrection a été en partie victorieuse (accord de paix de 2006), dans divers États en Inde (mouvement naxaliste. Le parti communiste dit marxiste a, lui, été légalement au pouvoir au Bengale occidental de 1977 à 2011), aux Philippines (accord en 2020)... En Iran, après l'épisode progressiste Mossadegh, chassé par le shah, des mouvements marxistes ont lutté par la voie armée. Les manifestations contre le shah, pour la liberté et les progrès sociaux, ont rassemblé en 1979 progressistes et islamistes : ces derniers l'ont emporté. Des régimes marxistes sont apparus en Somalie, Éthiopie et Yémen du Sud dans les années 1970-80 après des manifestations populaires et le soutien de l'armée.

Les manifestations sociales ont été nombreuses en Europe de l'Ouest, avec parfois des affrontements violents, mais n'ont pas conduit à des luttes armées à l'exception de mouvements d'ultra gauche (Fraction Armée rouge, Brigades rouges...) qui n'auront pas un soutien populaire et disparaîtront.

En Amérique latine, l'après-1945 a été caractérisé par de nombreux conflits sociaux, dans des pays très inégalitaires, pour des réformes agraires, l'accès aux soins, l'éducation... et par l'alternance de régimes démocratiques et de dictatures. Les problèmes sociaux ont conduit à des guérillas, suivies de dictatures et « guerres sales » contre les mouvements populaires : Argentine, Chili, Brésil,... dans le cadre du plan Condor piloté par la CIA. Le retour à la démocratie a eu lieu après une large contestation. De longues insurrections ont aussi eu lieu : insurrection sandiniste victorieuse au Nicaragua, accords de paix en Colombie donnant une satisfaction partielle aux FARC, échec des insurrections au Pérou... Ont eu lieu aussi des révoltes amérindiennes.

Au Congo-Kinshasa, l'insurrection de Laurent-Désiré Kabila, a chassé Mobutu en 1997. Des mouvements progressistes ont pris aussi le pouvoir en Afrique lors d'élections ayant déjà entraîné des affrontements, comme Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire en 2000, chassé par l'armée française en 2011. Des conflits sociaux ont eu lieu aussi dans d'autres pays, entre autres en Afrique du Sud, où des problèmes conduisent encore à des manifestations violentes.

La lutte pour les progrès sociaux est venue de mouvements populaires. Si les coups d'État militaires ont surtout conduit à des dictatures antisociales, certains ont cependant été le fait d'officiers soucieux des problèmes sociaux : Pérou (1968-1975), Bolivie (1970-71), Venezuela (Chavez), Somalie et Éthiopie...

Guerres civiles diverses, conflits agropastoraux

Elles sont liées selon les cas aux problèmes sociaux et/ou à des conflits entre communautés : Liban (1975-1990), Algérie (1990-2000) à la suite de difficultés économiques et sociales et de l'annulation d'élections ayant donné l'avantage au Front islamiste du salut, modéré (la guerre a suivi de la part d'islamistes radicaux), Irak des années (2006-2009) où la guerre civile s'est superposée à l'occupation par les États-Unis. Guerres au Congo-Brazzaville en 1997, au Tchad, guerres et violences à caractère ethnique au Rwanda et au Burundi, en Centrafrique, Ouganda, Congo-Kinshasa... Au Soudan du Sud, l'indépendance a été suivie d'une guerre civile violente, liée aux rivalités entre communautés (accord de paix en 2018).

Au Nigeria, un conflit oppose bergers nomades, surtout Peuls et musulmans, et agriculteurs surtout chrétiens. Comme ailleurs, la question principale est l'accès à la terre et à l'eau.

Problème dans l'ensemble du Sahel sur lequel prolifèrent des mouvements islamistes plus ou moins extrémistes. En Somalie, sont apparus plusieurs mouvements islamistes (shebab...).

Le Printemps arabe, les guerres au Yémen, en Libye et en Syrie

Face à la l'accroissement des inégalités et aux difficultés économiques et sociales, de grandes manifestations contre des pouvoirs autoritaires supposés corrompus associant en 2011 progressistes laïques, et islamistes (comme en Iran en 1979). En Égypte, le renversement de Moubarak est suivi de l'élection de l'islamiste modéré Morsi, de contestations par des mouvements laïques, de la prise du pouvoir par l'armée et d'une répression violente des uns et des autres.

Depuis les années 2000, le Yémen est confronté à l'insurrection des Houthis, très large minorité présente au Nord, majoritairement d'une branche du chiisme, s'estimant marginalisée. L'Arabie saoudite intervient aux côtés du gouvernement. La révolution populaire en 2011 ne résout pas les problèmes, l'insurrection houthi prend le pouvoir au Nord en 2014. Le gouvernement officiel se réfugie au Sud où une seconde guerre va se superposer avec les séparatistes. En 2020, la coalition anti-Houthis décrète une trêve plus ou moins respectée. Un accord a lieu au Sud.

En Libye, la fin de la guerre occidentale est suivie d'affrontements entre tribus et factions laïques ou islamistes puis à partir de 2014 d'une guerre entre « l'Armée nationale libyenne » et les gouvernements « officiels », avec interventions de pays étrangers dont la Turquie. Un cessez-le-feu a lieu en octobre 2020.

En Syrie, les manifestations réprimées sont suivies d'une opposition armée, y compris de groupes islamistes plus ou moins extrémistes, soutenus par des pays arabes, qui deviendront majoritaires dans l'opposition. Malgré l'adoption en 2012 d'une constitution instaurant multipartisme et élections libres, les insurgés ne souhaitent pas alors négocier. L'OSDH, proche de l'opposition, parle de dizaines puis centaines de milliers de morts de 2012 à nos jours, dont environ un tiers de civils. Les Occidentaux soutiennent les insurgés (armes...), la Russie intervient en 2015 aux côtés du régime. Le régime reprend le contrôle de la majeure partie du pays. Le régime et les Kurdes semblent disposés à un accord sur une large autonomie de la zone kurde, mais la situation y reste confuse. L'intervention occidentale contre « l'État islamique » y est aussi liée au souhait de reprendre pied en Syrie. Des forces du régime et ses alliés sont aussi présentes à la demande kurde face aux menaces de la Turquie, dont l'armée est aussi présente...

Evolution des conflits, rôle de l'ONU, situation actuelle

Les insurrections communistes ont laissé place à la fois à des manifestations et luttes pour les progrès sociaux et la démocratie, et aux mouvements islamistes modérés (souhaitant agir dans un cadre démocratique) ou extrémistes.

Les guerres se poursuivent, mais on note une tendance vers des solutions pacifiques des conflits et des accords de paix. Des régimes démocratiques existent aujourd'hui dans la plupart des pays d'Amérique latine, avec une tendance « de gauche » dans les années 2000, retour de la droite vers la fin des années 2010 et retour partiel de la gauche en 2019-2020 après des manifestations (Chili, Bolivie, Mexique, Argentine... Au Venezuela, la situation est cependant tendue). Régime démocratique aussi au Népal...

A la fin des années 2010, grandes manifestations en Algérie, où émerge un puissant mouvement laïque, au Soudan, où la révolution populaire contre le régime et la vie chère a conduit à un coup d'État militaire, des affrontements, puis un Conseil composé en majorité de civils (qui pourrait résoudre les conflits internes : Darfour, Kordofan du Sud...). Manifestations au Liban à la suite de l'échec du gouvernement à résoudre la crise et

des explosions au port de Beyrouth, en Iran, en Thaïlande, en Afrique aussi : en Côte d'Ivoire, au Nigeria, en Guinée, en liaison avec des échéances électorales ou des violences policières, au Sénégal... Certaines manifestations sont celles d'une partie « pro-occidentale » de la population (Kiev 2014, Biélorussie 2020, Hong-Kong...).

L'ONU a joué un rôle utile pour la paix à travers ses organes pour la santé, l'éducation, le développement, contre la faim, la misère étant à l'origine des violences, ses résolutions pour favoriser la fin des conflits, ses forces de maintien de la paix et son aide à l'organisation de référendums d'auto-détermination s'il y a accord des parties (obtenu souvent après de longues guerres. Au Sahara occidental, le référendum n'a toujours pas eu lieu). Mais elle a souvent été défailante et s'est inclinée devant les États puissants occidentaux. Sa Charte affirme la souveraineté des États, destinée à assurer la protection des plus faibles, mais pose des problèmes qui ne sont pas simples à propos du droit à l'autodétermination dans des États aux frontières établies, de l'interdépendance des pays (réchauffement climatique...).

De nombreuses tensions demeurent dans le monde, les dépenses militaires augmentent encore sous l'impulsion des États-Unis. Les armes nucléaires sont une sourde menace. Le nouveau traité d'interdiction de cette arme peut exercer une pression morale mais n'engage que les États le ratifiant, et il est difficile de séparer désarmements nucléaire et conventionnel devant l'énorme avantage conventionnel des USA. Le changement climatique, dû d'abord aux pays occidentaux, entraîne désertification, inondations et guerres, et pourrait entraîner « la fin du monde »

Où en sommes-nous ? En 2020-21, accord au Soudan, cessez-le-feu en Libye, au Yémen... et guerres Arménie-Azerbaïdjan, au Tigré... Pas de grande guerre récente des États-Unis contrairement aux présidences Bush et Obama, mais ils ont poursuivi leurs interventions et guerres économiques étranglant certains pays. Le nouveau président Biden avait soutenu les guerres en Afghanistan, en Irak et en Libye, il annonce le retour des États-Unis dans l'accord de Paris sur le climat mais déclare qu'il faut renforcer les actions contre la Russie et de la Chine et veut revenir dans l'accord iranien... sous ses conditions. Les situations propices à des crises persistent (misère, forte augmentation de la population entre autres en Afrique...). Les mouvements extrémistes ne sont pas vaincus.

Quel sera l'avenir ? Nouvelles guerres, voire guerre entre grandes puissances (comme en 1914) ? On nous dit que l'homme est un animal doué de raison. Espérons qu'elle l'emportera.

Étude critique de « Interdire les armes nucléaires : une fausse bonne idée » ?⁸⁷

Claude Ruelland
militant pacifiste

J-B J.V. a été l'un des contributeurs de l'ouvrage collectif « La France et l'arme nucléaire »² réalisé sous la direction de Nicolas Haupaïs en 2019. En dehors de Jean-Marie Collin, tous les contributeurs (dont J-B J.V.) y font l'éloge de la dissuasion et taclent le TIAN.

Que penser de son argumentaire et de ses arguments ?

Alors que le projet annoncé par le titre de sa contribution est de disqualifier le TIAN, J-B J.V. développe longuement des propos généraux visant, selon moi, à se donner une bonne image et à discréditer les militants pacifistes et leurs organisations dont ICAN.

Il déclare partager les mêmes valeurs que les pacifistes.

Notons d'abord qu'il loue à plusieurs reprises leur parti pris pour un monde sans violence et sans armes nucléaires, affirmant qu'il partage leurs aspirations, tout comme les autres tenants de la dissuasion (comme Obama, par exemple, déclarant le 5 avril 2009 à Prague : « j'affirme clairement et avec conviction l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. » Ajoutant plus loin : « les États-Unis vont prendre des mesures concrètes en faveur d'un monde sans armes nucléaires. ». On attend toujours ! NDLR)

A l'abri derrière ce regard bienveillant et ce partage annoncé des valeurs, il compte sans doute sur une meilleure réception par ses lecteurs des argumentations critiques qu'il formule à l'égard du TIAN, ainsi que de la promotion qu'il fait de la dissuasion nucléaire.

Bienveillance toute relative en réalité puisqu'il dénonce le gros mensonge des auteurs du TIAN qui prétendent avoir comme objectif l'interdiction des armes nucléaires alors que leur objectif réel serait « leur stigmatisation, c'est à dire l'accroissement du coût moral et politique de la dissuasion. » Passant sous silence l'article 1 du TIAN³ qui développe cette interdiction en sept engagements pris par les États signataires, J-B J.V. oublie de préciser que le but ultime de cette stigmatisation (réellement recherchée), c'est l'élimination de toutes les armes nucléaires (article 4 du TIAN)⁴.

Dans le même temps, pour les décrédibiliser, il dénonce le dogmatisme et le manichéisme des pacifistes qui mettent l'humanité en danger.

Il leur prête des idéaux déconnectés de la réalité, idéaux qu'ils pousseraient avec « dogmatisme », en affirmant qu'ils pensent « en termes de lutte manichéenne » entre le bien et le mal. Et que, ce faisant, « ils défendent une croyance doctrinale sans se soucier des conséquences et priorisent les intentions sur le résultat. » La condamnation de ce « pacifisme doctrinal » est étayé par l'exemple historique classique des « tenants de la SDN qui n'ont pas vu venir la 2e guerre mondiale », et par l'avertissement de Jean-Yves Le Drian : « Nous devons éviter que l'appel généreux à un monde « sans armes nucléaires » ne préparent un monde où seuls les dictateurs en disposeraient ». Selon J-B J.V., alors que, « pour tout esprit rationnel, le désarmement ne se décrète pas, qu'il se construit en tenant compte du contexte stratégique, les pacifistes ont préféré une approche absolutiste et irréaliste » qu'on retrouve dans le TIAN.

⁸⁷ écrit par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (J-B J.V.)

La guerre comme fatalité :

Au monde idéal et irréel des pacifistes (qui est celui de la Charte des Nations unies), J-B J.V. oppose le monde réel dans lequel les États sont « des monstres froids, acteurs égoïstes qui cherchent à maximiser leur intérêt national dans un milieu anarchique où il n'y a pas d'autorité globale susceptible d'empêcher le recours à la force », (confondant ainsi les États qui ne sont que des instruments avec les dirigeants des États qui prennent les décisions).

Il condamne définitivement le TIAN :

Conséquence de l'approche absolutiste et irréaliste des pacifistes, le TIAN serait selon lui « un traité hors sol, en total décalage avec l'environnement sécuritaire qui n'a aucune chance de produire des effets positifs ». J-B J.V. reviendra plus loin d'une manière plus détaillée sur l'inefficacité annoncée du traité.

Faisant la leçon aux États signataires, il proclame qu'ils ont mieux à faire : « plutôt que de répéter leur opposition déjà connue à des armes qu'ils ne possèdent pas, les États qui soutiennent le traité pourraient prendre des mesures concrètes pour renforcer l'architecture de sécurité actuelle » (comme s'ils ne le faisaient pas déjà !). Je pense que les États signataires du TIAN et ceux qui s'appêtent à le signer n'ont pas attendu cette injonction de J-B J.V. pour agir depuis des années dans les domaines qu'il liste :

« a) Instruments de contrôle des armements

b) Agenda réaliste de désarmement nucléaire (notamment réduction des arsenaux russe et US)

(1) Militer pour la ratification du Traité d'Interdiction Complète des Essais (TICE),

(2) Signer le protocole additionnel de l'Agence Internationale à l'Énergie Atomique (AIEA) et financer ses activités de vérification et de contrôle sur les programme nucléaire iranien

(3) Renoncer aux relations diplomatiques et commerciales avec la Corée du Nord

(4) Faire pression sur les États bloquant les négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en premier lieu le Pakistan. »

Son analyse du processus d'adoption du TIAN débouche sur les quatre questions qu'il pose :

• **Le TIAN est-il le meilleur moyen de parvenir à un désarmement général et complet ?**

• **Est-il un moyen garantissant un contrôle international strict et efficace ?**

• **Est-il un moyen de promouvoir la sécurité internationale ?**

• **Est-il un moyen de garantir la non-diminution de la sécurité pour tous ?**

Ces questions méritent d'être posées. Mais quelles réponses leur donne-t-il ?

Je vais maintenant entrer dans le vif du débat sur la dissuasion et sur le TIAN à partir de deux affirmations péremptoires de J-B VJ.V.

Il affirme que le pari des pacifistes est voué à l'échec. Mais de quel pari parle-t-il ?

Les puissances nucléaires ayant refusé de participer aux négociations sur le TIAN, refusant d'y adhérer et mettant des bâtons dans les roues en faisant pression sur les autres États (constat partagé), il est vrai que le pari des pacifistes, « c'est la construction d'une norme5 obtenue en organisant la pression sur les banques impliquées dans la fourniture de produits et services financiers, ou dans la fourniture d'investissement dans des entreprises elles-mêmes impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage des armes nucléaires ou encore dans les politiques de modernisation des arsenaux nucléaires. Les pacifistes ciblent également la population notamment via les parlementaires. » (tout ceci

est parfaitement vrai).

Mais ce que J-B J.V. ne dit pas, c'est que la construction de cette norme n'est pour eux qu'un moyen dont l'objectif n'est pas l'affaiblissement de l'OTAN (voir plus loin) mais l'élimination de toutes les armes nucléaires (article 4 du TIAN).

Affirmant que « ce n'est pas l'interdiction des armes nucléaires qui est visée, mais leur stigmatisation, c'est à dire l'accroissement du coût moral et politique de la dissuasion. »,

J-B J.V. suggère que cet objectif expliquerait pourquoi « le traité est très imprécis sur ses moyens de mises en œuvre et de vérification », (Il est révélateur que J-B J.V. n'a pas tenté d'étayer cette allégation par une analyse critique précise de l'article 4 du TIAN qui précise justement les moyens de vérification). A supposer que ce soit vrai (ce qui ne me semble pas être le cas), en quoi ces imprécisions confirmeraient-elles que l'objectif réel n'est pas que le traité soit mis en œuvre ? On voit mal pourquoi « viser l'accroissement du coût moral et politique de la dissuasion » aurait poussé les auteurs du TIAN à « être imprécis sur les moyens de sa mise en œuvre et de vérification » ? Si l'objectif des pacifistes n'est pas l'interdiction des armes nucléaires, quel est-il ? Pour J-B J.V., ça ne fait aucun doute, c'est d'affaiblir les alliances, donc l'OTAN !

Il affirme alors de façon péremptoire que, de toute manière, ICAN ne réussira pas à atteindre son objectif car le « modèle de la pente glissante⁶ » ne fonctionnera pas pour les armes nucléaires.

Son argumentation est la suivante : « les États possédant des armes nucléaires, à l'image de la France, font de la dissuasion nucléaire la base de leur politique de sécurité et de défense, ce qui n'a jamais été le cas pour aucune des autres armes interdites (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques). On ne peut donc pas en conclure que la stigmatisation des armes nucléaires aura un quelconque effet sur eux ».

Il étaye son affirmation par deux exemples : le traité d'interdiction des (la Convention sur les) mines antipersonnel auquel 164 États ont adhéré « n'empêche pas des États tiers importants de ne pas se sentir contraints et des États parties de le violer ». (il est malheureusement vrai que 34 États demeurent en dehors de la Convention dont le Pakistan, Cuba, Israël, mais aussi les USA et la Russie ; mais ils semblent « se sentir contraints » ! En tout cas ils n'ont pas fait usage de ces armes. Par ailleurs, il ne donne aucune indication sur les États signataires qui auraient violé le traité. A ma connaissance, il n'y en a pas.). Il en est de même pour le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (le TICE) : « en dépit de ses 183 États signataires, et 164 États parties (19 États signataires dont les USA et la Chine ne l'ont pas ratifié), ce traité n'a pas empêché la Corée du Nord de poursuivre et même intensifier ses essais nucléaires. » (Aucun autre État n'a réalisé des essais nucléaires depuis la signature du traité et la Corée du nord n'est pas signataire ; elle n'avait donc même pas à faire usage de l'article IX du TICE⁷ qui affirme un « droit au retrait » sous réserve d'un préavis de six mois. La norme a donc bien fonctionné en dépit du fait que ce traité n'est toujours pas entré en vigueur.

Son affirmation que « Cette difficulté, qui est que les États convaincus de l'utilité d'une arme sont insusceptibles de s'engager ou même de respecter leur engagement » serait décuplée dans le cas des armes nucléaires, ne tombe-t-elle pas à l'eau ?

Il avance enfin un dernier obstacle : la clause de retrait du TIAN (article 17 (6) du TIAN) pour un État qui déciderait « que des événements extraordinaires en rapport avec l'objet du traité ont compromis ses

intérêts suprêmes ». Cette clause comporte deux (trois en fait) conditions : un délai de douze mois avant que la déclaration de retrait prenne effet (« ce qui laisse amplement le temps à un adversaire de développer des armes nucléaires »), l'obligation pour l'État signataire d'attendre un an avant de pouvoir rebâtir légalement son propre programme, et le fait qu'un État signataire qui se retire reste lié par les obligations du traité tant qu'il est engagé dans un conflit armé. Selon lui, ces conditions, inacceptables pour les États qui possèdent ou hébergent des armes nucléaires, sont de nature à les dissuader de signer. Cette clause ne permet-elle pas également et surtout de prendre le temps de mettre en œuvre les démarches diplomatiques visant à annuler ces « évènements extraordinaires » ?

Il serait dangereux pour la paix et la sécurité internationales.

Quelles raisons en donne J-B J.V. ? : « parce qu'il remet en cause la dissuasion nucléaire, parce qu'il affaiblit le TNP ».

En quoi la mise en cause de la dissuasion serait-elle dangereuse pour la paix et la sécurité internationale ?

Affirmant que les pro – et les anti-TIAN partagent un même constat (le contexte international est « volatile » (veut-il dire incertain et dangereux ?)), il affirme que les anti – en font une raison de maintenir une dissuasion crédible et reprochent au TIAN d'être inadapté à ce contexte. Position étayée par des arguments d'autorité présentés comme autant d'évidences : « Et pour cause : on ne voit guère en quoi décréter l'interdiction des armes nucléaires et remettre en cause la dissuasion pourrait le moins aider à rendre le monde plus sûr, au contraire... Qui croirait que la Russie et la Corée du Nord désarmeront si, par hypothèse, les autres le font ? » Il pousse ses lecteurs à imaginer une situation pas du tout crédible avec d'un côté des puissances occidentales qui auraient adhéré au TIAN tandis que, de l'autre côté, la Russie et la Corée du Nord auraient conservé leurs arsenaux. Absurde ! Et ce n'est pas ce que demandent les partisans du TIAN. Par exemple, face au regain de tensions et aux risques que représentent les armes nucléaires, ICAN France invite les neuf puissances nucléaires à rejoindre le processus du Traité d'interdiction des armes nucléaires.

J-B V.J. ajoute enfin une lapalissade : « Et pour cause, tant que subsisteront ces menaces (de la part de la Russie et de la Corée du Nord), aucun traité signé par d'autres ne pourra convaincre les puissances nucléaires de désarmer. »

Poussant plus loin son argumentation, n'aurait-il pas du s'interroger sur une stratégie de réduction progressive et rapide du niveau des menaces mutuelles entre les grandes puissances, et en déduire la nécessité d'actions diplomatiques à entreprendre d'urgence : la mise en œuvre du chapitre VI de la Charte des Nations unies (Règlement pacifique des différends) ?

A la question « en quoi le TIAN est-il dangereux pour la paix et la sécurité internationales ? » il répond :

« En vérité, la pire des solutions, celle qui créerait le risque le plus grand, serait un prétendu contrôle des armes atomiques, qui répandrait l'illusion qu'une guerre entre les Grands, livrée avec les armes conventionnelles, est seule possible. Une fois engagé dans la lutte, chacun des Grands se hâterait de produire les explosifs, prétendument mis hors-la-loi. » D'où il déduit que « La seule chance de la paix, dans la phase présente, c'est que la paix soit maintenue par l'angoisse qu'inspire la seule évocation de la guerre thermonucléaire » ! Je pense que c'est une question à laquelle il faut prendre au sérieux en examinant de quelle manière et avec quels instruments juridiques il est possible de prévenir de risque.

En quoi le TIAN affaiblit-il le TNP ? De quelle manière « va-t-il à l'encontre de l'actuel dispositif de non-prolifération et de désarmement, et du régime de garanties de l'AIEA qui l'étaye ? »

Une fois de plus, J-B G.V. ne répond pas à cette question. Il se contente d'allégations et nous n'en saurons pas plus. Les pro-TIAN ont une tout autre analyse : le TIAN et le TNP sont complémentaires ; Le TIAN est venu combler les lacunes, le vide juridique du TNP concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, et, en particulier en rendant opérationnel son article VI8.

Dernières allégations :

Le TIAN vise à affaiblir les alliances et, ainsi, porter préjudices à l'OTAN en favorisant la Russie et la Chine. Que les pacifistes se mobilisent pour la dissolution de l'OTAN, oui, c'est certain. Mais en quoi cela favorise-t-il la Russie et la Chine ? Là encore une affirmation posée comme une évidence.

Conclusion :

Pour moi, J-B J.V. s'adresse à des lecteurs potentiels qui sont mobilisés sur la question des armes nucléaires et de la dissuasion. Son argumentation vise un double objectif : donner des arguments à ceux qui partagent a priori sa position pro-dissuasion et déstabiliser les opinions publiques largement favorables à l'élimination des armes nucléaires. De toute évidence il répond Non à ses quatre questions initiales.

Les pacifistes et les États signataires leur donnent les réponses suivantes :

a) Le TIAN est-il le meilleur moyen de parvenir à un désarmement général et complet ?

L'objectif du TIAN est l'interdiction des armes nucléaires pour viser leur élimination aussi rapide que possible

b) Est-il un moyen garantissant un contrôle international strict et efficace ?

Ses articles 4 et 6 prévoient les moyens de vérifications. Ses rédacteurs les États signataires et les ONG les pensent stricts et efficaces.

c) Est-il un moyen de promouvoir la sécurité internationale ?

C'est le seul moyen d'éradication de la menace d'apocalypse nucléaire. C'est avec la Charte des Nations unies, la promotion de la culture de la paix et les autres traités qu'il constitue le moyen de promouvoir la sécurité internationale

d) Est-il un moyen de garantir la non-diminution de la sécurité pour tous ?

Je ne vois pas en quoi ce traité pourrait entraîner une diminution de la sécurité pour qui que ce soit.

J'espère, par ce travail d'analyse critique du texte de J-B J.V., être utile aux militants pacifistes appelés à participer à la campagne d'opinion qui va se développer en leur apportant une information précise sur les allégations utilisées par les tenants de la dissuasion et des outils pour les contrer. Je pense également que des sujets importants méritent d'être approfondis pour que les réponses que nous leur apporterons permettent de convaincre nos interlocuteurs :

1. Les mobilisations à construire pour venir à bout des résistances des pays possesseurs d'armes nucléaires et de leurs alliés.

Comment obtenir de ces pays l'engagement dans une négociation partagée dont l'objectif sera de se mettre d'accord sur un processus d'élimination des arsenaux nucléaires visant à une adhésion simultanée au TIAN ? Quels plans d'action pour les pacifistes, pour les pays signataires ?

2. Alternative à la pseudo paix-et-sécurité générée par l'équilibre de la terreur du régime

de la dissuasion, la Charte des Nations unies est l'instrument international pour maintenir ou rétablir la

paix et la sécurité internationales par le dialogue, la négociation, la médiation, le désarmement, la réduction des tensions et des menaces. Quelles mobilisations pour remettre l'ONU au cœur des relations internationales comme instance de régulation de ces relations ? N'est-ce pas la voie pour faire obstacle à des crises dégénérant en affrontements guerriers lors desquels « Une fois engagé dans la lutte, chacun des Grands se hâterait de produire les explosifs, prétendument mis hors-la-loi. » ?

ANNEXE

Une des amis auxquels j'ai communiqué une première version de mon « Étude critique de « Interdire les armes nucléaires : une fausse bonne idée » écrit Par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, m'a posé une série de questions ;

Réponses (au fil du clavier) :

Qu'est-ce qu'une « norme » ?

Réponse de Wikipédia : c'est un droit international « coutumier » ; « Contrairement au droit des traités, le droit international coutumier n'est pas écrit. Une norme relève du droit coutumier dans la mesure où elle reflète la pratique des États et qu'il existe, au sein de la communauté internationale, la conviction qu'une telle pratique est requise par le droit... Une pratique contraire de la part de certains États est possible, mais si cette pratique contraire est condamnée par d'autres États et que le gouvernement lui-même y renonce, la norme originale est en fait confirmée. En gros, ainsi en va-t-il des autres traités d'interdiction d'armes inhumaines (voir plus loin).

N'est-il pas évident que si certains membres de l'alliance rejoignent le TIAN, cela affaiblira l'OTAN ?

Ce que j'ai peut-être exprimé d'une manière insuffisamment lisible, c'est que l'objectif des signataires et tenants du TIAN n'est pas d'affaiblir l'OTAN. Parmi eux, les pacifistes se prononce même pour l'abolition de l'OTAN (développements possible si demandés). Complément : sans appréciation positive ni pour le dirigeant russe ni pour le pc chinois qui a d'ailleurs fait le choix du libéralisme économique (du capitalisme), ma conviction est que ce sont les USA aidé rapidement par leurs alliés occidentaux qui ont été les moteurs de la loi du plus fort dans les relations internationales après la 2e guerre mondiale, et de l'utilisation des armes nucléaires pour dominer le monde. Aujourd'hui encore ce sont les USA et l'OTAN qui encerclent la Russie et la Chine et il y a disproportion de force entre les USA secondés par l'OTAN d'une part et la Russie et la Chine d'autre part. Bref, la dissolution de l'OTAN ne me semble pas de nature à mettre en danger la sécurité des pays occidentaux. Par ailleurs, les dirigeants occidentaux organisent la prise en main par l'OTAN du rôle dévolu à l'ONU...

Ne penses-tu pas que, dans le contexte "volatil" actuel, on voit mal Chine ou Russie (ou USA) rejoindre le TIAN ?

La Chine, je ne sais pas (Le programme nucléaire chinois débute à la suite de menaces américaines d'attaque militaire à l'encontre de la Chine continentale. En effet, en 1955, le secrétaire d'État John F. Dulles souhaite par là-même empêcher tout bombardement par Pékin des îles Quemoy et Matsu, bases militaires nationalistes en construction. Cet événement participe de la prise de conscience chinoise sur la nécessité d'avoir une capacité de dissuasion nucléaire. La première explosion nucléaire chinoise en 1964 est accompagnée de la diffusion d'un document doctrinal qui fait foi aujourd'hui encore. Il affirme clairement le caractère défensif de la stratégie : « Le gouvernement chinois déclare solennellement que la Chine ne sera jamais, à aucun moment et dans aucune circonstance, la première à employer des armes nucléaires » [Wikipédia].

La conception chinoise est donc fondée sur une stratégie de « non-emploi en premier » destinée à assurer une dissuasion minimale exclusivement défensive. Minimale en effet, puisque la Chine a longtemps disposé d'un des plus petits arsenaux nucléaires. Alors que le nombre et la composition des armes nucléaires chinoises ne sont pas divulgués par le gouvernement, les experts estiment que la Chine possède environ 300 têtes nucléaires. Selon les chiffres de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, l'arsenal nucléaire chinois est plus de 25 fois inférieur à celui des États-Unis. Il s'agit donc bien pour la Chine de mettre en œuvre une dissuasion limitée. Cette dernière est renforcée par les efforts de discrétion et de camouflage, « la grande muraille souterraine », qui amplifie l'action de la dissuasion nucléaire par le doute et l'opacité. (IDN France)

En ce qui concerne la Russie, certes, pas plus et pas moins que les USA, la France et la GB. Les opinions publiques auront fort à faire pour imposer un processus mondial intégrant toutes les puissances nucléaires, sans compter les quatre autres possesseurs de la bombe, mais pour des raisons différentes.

Ne crois-tu pas qu'une recherche pourrait être menée pour analyser la proximité des États signataires du TIAN avec Chine, Russie ou USA (alliance, soutien stratégique, appui économique, diplomatique) ce qui permettrait de réfuter (ou de constater !) un "complot" pour saboter l'OTAN ?

Étant pour la dissolution de l'OTAN, je ne me préoccupe pas de chercher des arguments pour réfuter un soi-disant complot pour saboter l'OTAN. Ce que je dis, c'est que « affaiblir l'OTAN n'est pas l'objectif des pacifistes avec comme moyen le TIAN. Non, leur objectif est d'obtenir l'interdiction de la bombe pour réaliser dès que possible son élimination matérielle. »

Quels sont les « traités d'interdiction » qui ont été scrupuleusement respectés, même dans un contexte tendu ?

Très peu de transgressions à ma connaissance ; trop dans le cas des armes chimiques, même si je pense que ça ne concerne que peu de pays.

III. Convention d'interdiction des armes chimiques

IV. Armes biologiques

V. Armes à sous-munitions

VI. Mines antipersonnel

S'il y en a, comment cela s'explique-t-il ? Quelles conditions réunir pour que ce soit le cas du TIAN ?

Mon opinion est que seules les opinions publiques secondées par leurs ONG et les gouvernants pro-TIAN sont à même de gagner la bataille pour changer de logiciel en remettant la Charte des Nations unies (chapitre VII) au cœur des relations internationales, en substituant la culture de la paix à la culture de la guerre qui a repris des forces ces dernières années... un gros travail de conviction, d'éducation populaire pour peser victorieusement sur les gouvernants, État par État...

La France pourrait-elle, dans une démarche prophétique et révolutionnaire, décider un désarmement atomique unilatéral ?

« Prophétique », je ne sais pas... « Révolutionnaire » : ce serait certes une « révolution » dans la manière de poser la question de la sécurité... La France peut adhérer au TIAN d'une manière unilatérale (sans mettre en danger ni la sécurité des français, ni son indépendance), et ce serait bien.

Mais ce n'est pas ce que les pacifistes demandent. Ce que la France peut et devrait faire, pour respecter les engagements pris entre autres par notre pays en signant le TNP, c'est arrêter de moderniser son arsenal nucléaire, et engager des négociations visant l'élimination des armes nucléaires avec tous les autres États dotés. (article VI du TNP).

Quelle serait la réponse à un référendum organisé demain en France sur ce thème ?

Pas sûr que les pacifistes gagnent. Qu'est-ce qui pourrait expliquer un tel décalage entre les données des sondages d'opinion et le résultat à un référendum ? La question posée (différente selon les sondages des pacifistes, de l'armée ; les moyens médiatiques de la campagne d'opinion (quoique 2005 a montré que les courants populaires peuvent gagner sans avoir la force de frappe des autres... grâce à une bonne campagne d'opinion).

Cela ne concernerait que peu de monde, les grands soucis étant économiques, avant tout. (l'industrie d'armement, combien de personnes fait-elle vivre ?)

C'est effectivement un paramètre important dans le contexte actuel. Et, gageons que l'argument de la défense de l'emploi serait massivement utilisé sans qu'un débat sur la reconversion des industries de l'armement puisse être sereinement engagé.

« Le monde peut-il échapper à la bombe nord-coréenne ? Ou faut-il apprendre à vivre avec ? »

Claude Ruelland
militant pacifiste

A – Analyse critique du débat sur Arte le 14 janvier 2021 (suivie d'un décryptage)

« Le monde peut-il échapper à la bombe nord-coréenne ? ou faut-il apprendre à vivre avec ? » C'est sur ce questionnement qu'a porté le débat de la deuxième partie de l'émission « 28 minutes » du 14 janvier 2021. (*Décryptage de l'émission en deuxième partie de l'article*).

Introduction

La raison d'être de cette focalisation sur la Corée du Nord de la question des armements nucléaires réside sans aucun doute dans l'actualité : la tenue au début du mois de janvier du congrès exceptionnel du Parti des Travailleurs de la Corée du Nord au cours duquel la politique militaire a tenu une grande place, avec en particulier l'annonce du développement de sous-marins lanceurs d'engins, y compris à propulsion nucléaire, et alors que le premier exemplaire d'un tel sous-marin avait été exhibé lors d'un défilé le 10 octobre 2020 à Pyongyang.

On était en droit de penser que la décision de Pyongyang, membre du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) depuis 1985, de s'en retirer en 2003, avant de s'affirmer, deux ans plus tard, comme État possesseur de l'armée nucléaire, serait évoqué dans l'introduction du débat (la « mise au point » de Sandrine Le Calvez). Il n'en fut rien. Compte tenu de la proximité de l'entrée dans le Droit international du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) ce 22 janvier, on était en droit de penser que cet événement avait sa place dans la recherche d'une réponse à la première question. La focalisation étroite sur la bombe coréenne n'aurait-elle pas du être élargie à la problématique des armements nucléaires comme une des deux menaces majeures pour l'humanité ?

Pour débattre de ces questions, les invités d'Élisabeth Quin ont été Juliette Morillot, historienne et coréanologue (spécialiste des Corées) et Benjamin Hautecouverture, chercheur à la Fondation pour la Recherche Stratégique sur les questions nucléaires et balistiques.

Les questions traitées ont été les suivantes : la Corée du Nord a-t-elle les capacités technologiques et économiques nécessaires à la réalisation de son programme nucléaire ? Quelle est la réalité de cette menace au regard des objectifs poursuivis par Pyongyang et comment est-il possible d'y faire face, en obtenant la dénucléarisation de la Corée du Nord ou en apprenant à vivre avec ?

Je considère que les questions de l'équipe d'animation de l'émission (Élisabeth Quin, Nadia Daam, Sandrine Le Calvez et Frédéric) ont construit un arrière-plan trop convenu et un cadre trop étroit aux analyses intéressantes mais limitées, de ce fait, des deux invités.

Analyse critique du questionnement

- 1 Dans sa « mise au point », Sandrine Le Calvez parle du « dictateur communiste nord-coréen » (OK), *sans évoquer les responsabilités des États-Unis dans la genèse de la force de dissuasion nord-coréenne.*
- 2 Élisabeth Quin : « On reparlera de ces **inquiétants** missiles, mais d'abord... ». *Certes, mais si ces missiles pour 9 bombes atomiques sont inquiétants (et ils le sont !), que dire des*

16000 armes nucléaires des puissances nucléaires et de la multitude des missiles prévus pour les emporter ? Élisabeth Quin met l'accent ensuite sur l'agressivité de la « diplomatie » nord-coréenne illustrée par l'expression « chien enragé » utilisé » par l'agence officielle de communication de la Corée du Nord pour parler de Joe Biden, en opposition avec l'ouverture humaniste du Président de la Corée du Sud, et en n'évoquant ni la présence de bases et d'armes nucléaires états-uniennes en Corée du Sud, ni les manœuvres conjointes annuelles entre la Corée du Sud et les États-Unis.



- 3 Enfin, Nadia Daam comme Élisabeth Quin ont systématiquement mis en avant l'image d'un pays « exsangue économiquement » (en évoquant la grande famine de 1997), et le déni des dirigeants comme des médias en ce qui concerne les effets du coronavirus dans leur pays.
- 4 Jusqu'à la dernière question, de Frédéric : « Est-ce que les menaces qu'on a vues concernent le monde entier ou juste les voisins de la Corée du nord ? », regard unilatéral considérant sans doute comme hors sujet que la Corée du Nord puisse se sentir menacée alors même que dans sa « mise au point », Sandrine Le Calvez avait évoqué que « dès 1994, Bill Clinton (s'était) dit prêt à bombarder la Corée du nord ».

Que retenir des analyses des deux invités ? (extraits avec des commentaires en italique)

Benjamin Hautecouture : « On sait qu'ils (les Nord-coréens) cherchent à se doter de ces plateformes qui permettent de lancer des missiles mer-sol. Pourquoi ? Parce que ça leur permettrait d'affirmer des capacités de deuxième frappe... Et c'est quand on a cette capacité de seconde frappe qu'on peut se dire à la tête d'un arsenal qui compose une dissuasion nucléaire à peu près crédible... (Quant aux) sous-marins à propulsion diesel... On les voit arriver de loin, les américains ont l'expérience de tous les sous-marins diesel soviétiques pour savoir parfaitement les détecter, et, par conséquent, ça ne représente pas une menace existentielle particulière. (Notons qu'il n'évoque que les États-Unis comme cible éventuelle de la Corée du Nord). Plus loin, à propos du missile exhibé le 10 octobre : « plus grand et plus volumineux que les précédents », il dit que « c'est un missile dont on peut suspecter qu'il pourrait accueillir dans sa tête des leurres et des têtes multiples, et, par conséquent, passer outre les systèmes défensifs stratégiques des américains. Oui, mais ce n'est pas fait, c'est une hypothèse. Ce que je veux dire, c'est que vraisemblablement, ils sont passés à une phase encore avancée de leur programme intercontinental, c'est-à-dire de missiles qui dépassent les 5500 km et qui pourraient aller, ça c'est la volonté du leader, jusqu'à 15000 km » (à nouveau il ne parle que des États-Unis). Enfin, après avoir caractérisé les deux objectifs stratégiques

possibles de l'administration de Joe Biden, et en réponse à la dernière question, il ajoute : « (avec) un missile intercontinental qui peut toucher à 15 000 km le continent américain,... tout le monde est touchable. Est-ce que chaque État est une cible ? Naturellement non... Je pense que les États qui sont au voisinage immédiat se perçoivent eux-mêmes comme menacés... l'analyse des motivations du régime à se doter des programmes dont il se dote est absolument fondamentale pour qualifier la menace ».

Juliette Morillot : à la question « **C'est quoi l'objectif ?** », elle répond : « ... lancer un défi aux États-Unis... une façon de dire au nouveau président : « Nous sommes là ; il va falloir traiter avec nous et, sinon, nous nous ferons entendre. » »

à la question : « **Avec Donald Trump, qu'ont obtenu les nord-coréens ?** », elle répond : « une opération de com. extrêmement réussie... et, s'ils n'ont pas obtenu un allègement des sanctions, ce que voulait la Corée du Nord, ils sont de facto reconnus comme une puissance nucléaire. »

à la question : « **Ces engins, c'est pour attaquer ou pour se défendre ?** », elle répond : « La Corée du Nord tient avant tout à sa survie... Le but... c'est d'obtenir finalement une levée des sanctions qui étranglent le pays... des sanctions qui sont réelles depuis 2017. »

Ce que je retiens c'est que, pour eux, les trois objectifs de la Corée du Nord sont :

- la levée des sanctions,
- l'arrêt des manœuvres militaires conjointes de la Corée du Sud et des États-Unis,
- la reconnaissance comme puissance nucléaire.

Suite de mes commentaires :

Le Parti des Travailleurs de Corée du Nord ayant tenu son congrès exceptionnel dans la semaine, avec une importance donnée à la question de son programme militaire nucléaire, c'était dans la logique de l'émission « 28 minutes » de consacrer un débat à cette menace. Mais, enfin, la menace des armes nucléaires ne dépasse-t-elle pas, et de très loin, le problème posé par la stratégie militaire de la Corée du Nord. Le conflit durable entre l'Inde (120 bombes) et le Pakistan (110 bombes) qui a déjà dégénéré en guerres⁸⁸ n'est-il pas une menace d'une autre ampleur ? Mais que dire de la course aux armements nucléaires des cinq États reconnus comme Dotés de l'Arme Nucléaire (EDAN) par le TNP ? Avec, comme en France, le principe du « dernier avertissement », avec, aux États-Unis un chef d'État comme Trump qui a eu le doigt sur 7700 bombes... Bref ! L'équipe d'animation de l'émission n'aurait-elle pas du immerger la menace de la bombe nord-coréenne dans la problématique globale de la menace que font peser sur l'humanité les arsenaux nucléaires aux 16000 bombes, dont les 300 françaises ? Quitte à déclarer comme le fait Elisabeth Quin à la fin du débat : « *Mais ce sera l'objet d'un prochain débat* » ?

Mais revenons au sujet du débat « *Le monde peut-il échapper à la bombe nord-coréenne ? ou faut-il apprendre à vivre avec elle ?* ». Y échapper par la « *dénucléarisation de la politique de sécurité de la Corée du Nord* » ? Bravo la tautologie ! Encore aurait-il fallu poser la question du chemin de cette dénucléarisation avant de se demander si c'est « *encore un objectif réaliste* ». Fermez le ban, la question ne sera pas traitée, pas plus qu'a été traité la question de comprendre pourquoi la Corée du Nord a décidé en 2003 de se retirer du TNP ! Plus précisément, qu'est-ce qui ne serait pas un objectif réaliste ? Espérer obtenir de la Corée du Nord un renoncement unilatéral à son armement nucléaire, les autres États nucléaires conservant le leur et la menace états-unienne persistant à son égard de même qu'à l'égard de

⁸⁸Depuis l'indépendance de 1947, trois guerres ont opposé l'Inde et le Pakistan : en **1947-1949**, en 1965 au sujet du Cachemire et en décembre 1971, lors de la guerre de sécession qui s'est déroulée au Pakistan oriental, où la résistance bengalienne avait proclamé quelques mois plus tôt la République populaire du Bangladesh.

Cuba, de l'Iran et du Venezuela ? Évidemment que cette perspective n'est pas réaliste ! La doctrine de la dissuasion nucléaire n'est-elle pas beaucoup valable pour la Corée du Nord que pour la France ?

Ce sont là les non-dits, la zone d'ombre de cette émission qui me semblent être : d'une part le non-mise en application du deal⁸⁹ du TNP et donc de son article 6 par les cinq puissances nucléaires « officielles » et d'autre part le chemin ouvert par les 122 États de l'ONU qui ont adopté le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN). Pourtant la dénucléarisation de tous les États implique celle de la Corée du Nord ! Pourtant ce 14 janvier, date de l'émission, nous n'étions qu'à 8 jours de l'entrée du TIAN dans le droit international ! Deux raisons, me semble-t-il, pour affirmer que cet événement n'aurait pas du leur échapper !

Nous n'aurions pas alors à nous poser la question d'apprendre à vivre avec ! **Vivre avec...** une forme de « *patience stratégique à la Obama* », en cherchant à « *imposer à la Corée du Nord retenue militaire, diplomatique et politique en l'isolant, l'endiguant, en la pressant...* » Ce deuxième objectif stratégique envisagé pour l'administration Biden ne ressort-il pas du registre de la loi du plus fort, donc de la culture de la guerre ; les pressions envisagées ne prennent-elles pas la forme d'une guerre économique permanente contre un État fragile et au détriment de sa population. Avec encore un non-dit : « apprendre à vivre avec... avec aussi tous les autres arsenaux de la planète ».. supposés ne poser aucun problème ?

Je conclurai de la manière suivante par un autre questionnement : La question de la dénucléarisation de la Corée du Nord ne suppose-t-elle pas

- (1) la levée de toute forme de violence à son égard et en particulier des sanctions économiques et des manœuvres conjointes en Corée du Sud , mais aussi la fermeture des entrepôts de bombes US en Corée du Sud ?
- (2) une dénucléarisation globale de tous les États nucléaires de la planète par la mise en application du TIAN ?

Où en sommes-nous dans ce domaine ?

D'après le « rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires 2020 »⁹⁰ qui vient d'être publié, « 51 États font déjà partie du Traité et 37 l'ont signé mais pas encore ratifié. Bref, on approche une situation où la moitié des pays auront accepté des obligations légales internationales contraignantes sous couvert du TIAN » indique Grethe Lauglo Østern (3). Le rapport relève que 50 autres États sont des « supporteurs » et que beaucoup de ces États ont déjà commencé le processus pour rejoindre le Traité. 17 États dont l'Arménie et la Biélorussie qui ont conclu des accords de dissuasions nucléaires étendus avec la Russie, sont indécis et 42 États sont opposés au traité, certains plus que d'autres, mais des discussions sur le bien-fondé de ce nouveau Traité ont lieu dans plusieurs de ces pays.

Ces 42 États ont actuellement des conduites non compatibles avec la nouvelle interdiction des armes nucléaires. Donc « Tout État peut signer le TIAN, mais ces 42 États devraient procéder à plusieurs modifications de politiques et pratiques s'ils voulaient se conformer aux exigences du TIAN » Østern.. parmi eux il y a évidemment les 9 États dotés de l'arme nucléaire, mais aussi 33 États qui ne possèdent pas l'arme nucléaire eux-mêmes ; 27 d'entre eux sont des

89Ce deal était : les États non dotés renoncent définitivement à l'arme nucléaire et, en contrepartie, les États dotés s'engagent à éliminer leurs armes nucléaires dans les plus brefs délais (article 6 du TNP)

90Grethe Lauglo Østern, Éditrice du Rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires 2020 et consultante de la Norwegian People'sAide (NPA). Lire le rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires 2020 ici <https://banmonitor.org/about/our-publications>

États européens⁹¹. En stockant des armes nucléaires sur leur territoire, en participant à des exercices d'attaques nucléaires, en apportant du support logistique et technique qui permet de tester des missiles à capacité nucléaire, en développant, produisant et faisant la maintenance de composants essentiels pour les armes nucléaires. Il est clair que les États d'Europe doivent bien regarder ce qu'il se passe maintenant que le TIAN est entré en vigueur et que les armes nucléaires sont devenues illégales, même si les États dotés ne le rejoignent pas à court terme. Auparavant, on ne portait que peu d'attention aux agissements des pays non dotés. Cela va changer. Østern poursuit : « Les États membres du TIAN peuvent rester dans des alliances et des coopérations militaires incluant des pays dotés. Ils peuvent continuer à participer à des opérations, des exercices et des activités militaires tant qu'aucune arme nucléaire n'est utilisée. Même si c'est politiquement difficile, être membre d'une alliance et adhérer au TIAN est totalement compatible. »

Le TIAN codifie les normes et les actions nécessaires à la création et la pérennité d'un monde sans armes nucléaires. L'impact du Traité se verra petit à petit et dépendra de la manière dont il est accueilli et mis en œuvre

Les 28 minutes d'Arte du 14 janvier 2021 transcription de l'émission

Thème du débat : *Le monde peut-il échapper à la bombe nord-coréenne ?* Avec Juliette Morillot et Benjamin Hautecouverture.

EQ : Conséquences de la nucléarisation de la Corée du Nord. Kim Jung Un a annoncé mettre en chantier un sous-marin nucléaire. Comment financer sa course à la bombe ? Représente-t-elle une vraie menace pour la planète ? On en parle après la mise au point de Sandrine Le Calvez.

Mise au point de Sandrine Le Calvez :

Le dictateur communiste nord-coréen a annoncé la future construction d'un sous-marin nucléaire... Une façon de s'imposer dans l'agenda de la nouvelle administration américaine. Joe Biden va devoir traiter ce dossier que l'on se transmet de président en président lors de visites rituelles dans la zone démilitarisée entre les deux Corées. Dès 1994 Bill Clinton se dit prêt à bombarder la Corée du nord. Mais la dictature nord-coréenne ne renonce pas à la bombe.

Barack Obama a lui aussi été accaparé par les provocations de Kim Jong-un. Mais Donald Trump a été le seul président américain en fonction à être entré en Corée du Nord à l'invitation de Kim Jong-un. Une histoire d'amitié mouvementée entre les insultes d'abord, la première rencontre et une prise de distance.

Alors, Biden que Kim Jong-un qualifie de « chien enragé » peut-il réussir là où ses prédécesseurs ont échoué ? Le monde peut-il échapper à la bombe nord-coréenne ? Ou faut-il apprendre à vivre avec elle ?

EQ : Nos invités pour en parler, bonsoir. Juliette Morillot, vous êtes historienne et coréanologue, spécialiste de la Corée donc, des deux Corées. Dans votre ouvrage « Le monde selon Kim Jong-un » co-écrit avec Dorian Malovic et paru aux éditions Robert Laffond, vous estimez qu'il faut s'attendre à des tests de missiles balistiques car la Corée du nord a besoin d'affirmer sa puissance face aux États-Unis pour arracher à Joe Biden une levée des sanctions.

91L'Albanie, la Biélorussie, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Montenegro, les Pays-Bas, la Macédoine, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse, l'Espagne et la Turquie.

Benjamin Hautecouverture, vous êtes spécialiste des questions nucléaires et balistiques et vous menez vos recherches à la Fondation de la Recherche Stratégique et selon vous puisque les Nord-coréens développent des missiles intercontinentaux qui peuvent frapper à plus de 15000 km, tous les États de la planète, à cette distance et moins, peuvent être des cibles.

Nadia, la question d'un internaute :

Nadia : « La Corée du Nord a-t-elle la capacité de construire des sous-marins nucléaires ? ». On va examiner plus tard la question des moyens économiques, mais est-ce que la Corée du Nord a les moyens technologiques de ses ambitions ?

Benjamin Hautecouverture : Quand on parle de sous-marins nucléaires, d'abord il faut savoir de quoi on parle. Pour le moment, ils ont lancé un programme de sous-marins diesel, donc à propulsion diesel, donc pas à propulsion nucléaire, depuis, du moins le sait-on, depuis 2014. Et ça fait, disons, six/sept ans. Et on sait qu'ils cherchent à se doter de ces plateformes qui permettent de lancer des missiles mer-sol. Pourquoi ? Parce que ça leur permettrait d'affirmer des capacités de deuxième frappe, c'est-à-dire des frappes plus difficiles à empêcher après avoir lancé une première frappe,... Et c'est quand on a cette capacité de seconde frappe qu'on peut se dire à la tête d'un arsenal qui compose une dissuasion nucléaire à peu près crédible. C'est la raison pour laquelle ils font beaucoup de communications sur ces travaux-programmes, mais ils sont relativement récents. On parle de sous-marins à propulsion diesel qui sont extrêmement bruyants, extrêmement polluants, On les voit arriver de loin, les américains ont l'expérience de tous les sous-marins diesel soviétiques pour savoir parfaitement les détecter, et, par conséquent, ça ne représente pas une menace existentielle particulière. Si on revient là-dessus, vous verrez qu'il y a dans leur programme de missiles balistiques sol-sol beaucoup de raisons de s'inquiéter.

EQ : On reparlera de ces inquiétants missiles, mais d'abord le chiffre du jour.

Frédéric : huit, huit jours (deux fois plus qu'en 2016), c'est la durée du congrès du Parti des Travailleurs, avec des discours centrés sur les capacités militaires. Juliette Morillot, c'est quoi l'objectif ? C'est une manière de montrer les muscles avant l'arrivée de Joe Biden en janvier ?

Juliette Morillot : C'est-à-dire qu'on a oublié, mais pendant que le monde, finalement, était concentré sur son nombril et le coronavirus, la Corée du Nord s'est isolée mais a tranquillement continué son programme d'armement et son programme nucléaire, et la parenthèse Trump est terminée. Pour l'instant Joe Biden n'a rien annoncé et n'a pas parlé de la Corée du Nord et, en effet, ce menu qui était presque annoncé avec toutes ces armes qui étaient en cours de développement, y compris justement ces sous-marins à propulsion nucléaire. Ils en parlent, ils disent que c'est en cours de développement, et puis aussi des armes plus complexes, avec des systèmes de rentrée dans l'atmosphère pour des missiles à plusieurs têtes. Tout cela est en cours de développement et cette liste très détaillée est une façon de lancer en effet un défi aux États-Unis. Je ne dirai pas qu'il s'agit véritablement d'une provocation, on reprend tout simplement (il y a eu une parenthèse avec Trump) et on reprend simplement les choses là où on les avait laissées, à ceci près que la Corée du Nord maintenant est presque considérée comme une puissance nucléaire et puis qu'elle a une tribune internationale ; elle a fait beaucoup de com.

EQ : Mais pour revenir au prochain président des États-Unis, l'agence de presse officielle qualifie Joe Biden de « chien enragé » qu'il faudrait mettre à mort avec un bâton. On a connu vocabulaire plus amical !

Juliette Morillot : Oui, c'est pour ça qu'on reprend la rhétorique ancienne. On reprend cette idée que les États-Unis sont l'ennemi de la Corée du Nord. Donald Trump était véritablement une parenthèse. C'est terminé. La Corée du Nord aurait véritablement aimé que Donald Trump soit réel, mais c'est Joe Biden. Alors je pense qu'il n'y aura pas peut-être de retour à

la patience stratégique de Barack Obama. On ne reviendra pas tout à fait à ce qu'il y avait avant non plus. Je pense que ce terrain de dialogue va être poursuivi probablement par l'administration américaine, mais du côté de la Corée du Nord c'est une façon de dire au nouveau président : « Nous sommes là ; il va falloir traiter avec nous et, sinon, nous nous ferons entendre. »

Frédéric : Vous dites que c'est une parenthèse avec Donald Trump. Finalement, qu'ont-ils obtenu les Nord-coréens ; parce qu'on a vu effectivement les trois sommets successifs, mais, très concrètement, qu'est-ce que ça leur a apporté ?

Juliette Morillot : Déjà, une opération de com extrêmement réussie. On peut le voir, tout le monde le voit. Dans les médias on parle de Kim Jong-un (question de Nadia : dans les médias intérieurs ou extérieurs ?) extérieurs. Maintenant, dans les médias, on parle de la Corée du Nord non plus comme un pays voyou mais... Kim Jong-un comme un dirigeant, presque comme un interlocuteur et puis, même s'ils n'ont pas obtenu un allègement des sanctions, ce que voulait la Corée du nord, ils sont de facto reconnus comme une puissance nucléaire. Avant on mettait en doute, derrière ce paravent de « la Corée du Nord qui exagère », on mettait en doute les capacités de la Corée du Nord. Maintenant, officiellement, ils ne le sont pas, mais dans la réalité c'est accepté.

EQ : Un missile a été révélé, je crois, le 18 octobre dernier. Benjamin Hautecouture, vous pouvez nous en dire plus ?

Benjamin Hautecouture : Oui ; écoutez, on peut en dire un petit peu plus dans la mesure où il a été exhibé et qu'on a pu se rendre compte qu'il était plus grand et plus volumineux que les précédents. Il y a plusieurs missiles qui ont la vocation à être intercontinentaux dans l'arsenal. Ils sont toujours en phase de développement, ils ne sont pas opérationnels. Ils n'ont pas été industrialisés. Mais enfin, ils nécessiteraient encore d'autres essais. Et le missile dont vous parlez qui a été exhibé lors de cette parade en octobre, c'est un missile dont on peut suspecter qu'il pourrait accueillir dans sa tête des leurres et des têtes multiples, et, par conséquent, passer outre les systèmes défensifs stratégiques des Américains. Oui, mais ce n'est pas fait, c'est une hypothèse. Ce que je veux dire, c'est que vraisemblablement, ils sont passés à une phase encore plus avancée de leur programme intercontinental, c'est-à-dire de missiles qui dépassent les 5500 km et qui pourraient aller, ça c'est la volonté du leader, jusqu'à 15000 km.

Mais, pour ce faire, il va falloir faire des essais et, pour le moment, il n'y a pas eu d'essai de missiles intercontinentaux depuis 2017 et ce moratoire qui a été conclu lors du sommet de Singapour⁹² a été tenu, c'est-à-dire : pas d'essai nucléaire, pas d'essai de missiles intercontinentaux. De ce point de vue, là, on peut dire qu'effectivement ça a été une réussite relative de l'administration Trump, mais maintenant il va falloir tester ces missiles. Tous ces travaux qui ont progressé pendant les deux ans de suspension, pendant cette suspension, ont conduit ces programmes à avancer, à produire des choses,

92 • Le sommet entre la Corée du Nord et les États-Unis à Singapour qui a eu lieu à Singapour le 12 juin 2018 consiste en la rencontre entre Donald Trump et Kim Jong-un. À travers le document les deux homologues ont déclaré ce qui suit¹⁸ :

1. Les États-Unis et la RPDC s'engagent à établir de nouvelles relations respectives conformément au désir des peuples des deux pays de paix et de prospérité.
2. Les États-Unis et la RPDC se joindront à leurs efforts pour établir un régime de paix durable et stable dans la péninsule coréenne.
3. Réaffirmant la Déclaration de Panmunjeom du 27 avril 2018, la RPDC s'engage à travailler à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.
4. Les États-Unis et la RPDC s'engagent à récupérer les corps des prisonniers de guerre et disparus au combat, y compris le rapatriement immédiat de ceux déjà identifiés.

S'ajoutant aux dispositions énumérées ci-dessus, la déclaration commune mentionne également l'engagement de Trump à fournir en retour des garanties de sécurité à la Corée du Nord¹⁷.

et ces engins, il va falloir les tester, et, les tester, c'est dans les semaines ou dans les mois à venir.

Frédéric : et ces engins, Juliette Morillot, c'est pour attaquer ou pour se défendre ?

Juliette Morillot : Il ne faut pas oublier (mais ça c'est l'éternelle question avec la Corée du Nord) que la Corée du Nord tient avant tout à sa survie. Donc il s'agit d'essais défensifs. Le but derrière tout cela c'est pas la dénucléarisation, c'est d'obtenir finalement une levée des sanctions qui étranglent le pays. N'oublions pas que nous sommes en période de coronavirus, donc la Corée du Nord est déjà affaiblie par des sanctions qui sont réelles depuis 2017.

EQ : Donc, vous voulez dire que le pays est exsangue économiquement ?

Juliette Morillot : Actuellement, il traverse de grosses difficultés parce que non seulement vous avez les sanctions, mais il s'est bloqué de lui-même... au début de l'épidémie il s'est bloqué de la Chine qui est son premier partenaire commercial. Les échanges ont repris, mais dans un tel contexte, l'économie est véritablement en souffrance et on peut voir le à l'issue du congrès,... Un ministre qui a été premier ministre et qui était favorable à une économie plutôt ouverte, plus moderne, a été mis en arrière-plan, a perdu sa place au sein du parti et on imagine que là, la Corée du Nord va un petit peu serrer la vis sur le plan économique.

EQ : On a remarqué avec les images de ce congrès que personne n'était masqué. Est-ce que ça veut dire que le covin n'existe pas officiellement ?... Est-ce qu'on peut craindre une crise sanitaire, une crise économique de très grande ampleur ?

Juliette Morillot : Oui, bien évidemment... Mais je ne pense pas que la Chine laissera faire...

EQ : Vous venez d'évoquer la Chine et la Russie. Qu'en est-il de la Corée du Sud ?

Discours du premier ministre de la Corée du Sud, Chung Sye-kyun.....

Frédéric : Parmi les choses qui irritent Kim Jung Un, il y a les manœuvres militaires communes entre les États-Unis et la Corée du Sud, manœuvres annuelles, d'après vous, Benjamin Hautecouverture, dans le contexte de la pandémie, est-ce que les États-Unis et la Corée du Sud pourraient les annuler dans un geste d'apaisement ?

Benjamin Hautecouverture : ça pourrait faire partie d'une nouvelle phase de négociation avec l'administration Biden (avec la levée des sanctions et la reprise du dialogue entre puissances militaires). Ce qui sera décisif, ce sera de savoir quel sera l'objectif stratégique des États-Unis, c'est-à-dire est-ce que, aujourd'hui, les Américains, les autres aussi, peuvent considérer que la dénucléarisation de la politique de sécurité de la Corée du Nord est encore un objectif réaliste à chercher à atteindre ? Ou est-ce qu'on revient à l'objectif de retenue militaire, diplomatique, politique du régime et, à ce moment-là, on se contente de l'isoler, l'endiguer, le presser et revenir, malgré tout, à une forme de patience stratégique. Et, en fonction de l'objectif qui sera défini, on pourra savoir quelles seront les modalités d'une négociation, et, en particulier, est-ce que des exercices conjoints peuvent être annulés. Je ne le pense pas. Ils peuvent prendre une autre forme, en particulier être encore plus transparents et inclure des parties nord-coréennes dans la conduite de ces exercices. Pourquoi pas ? Mais c'est l'objectif, c'est pas ce qu'il y a de déterminant dans l'histoire.

Frédéric : Est-ce que les menaces qu'on a vues concernent le monde entier ou juste les voisins de la Corée du Nord ?

Benjamin Hautecouverture : Bien, vous savez, pour qualifier une menace, il faut

III. Avoir la possibilité d'être menaçant, donc en avoir les moyens

IV. Avoir la volonté de s'en servir.

Donc, si vous dites qu'un missile intercontinental peut toucher à 15000 km le continent des États-Unis, ça veut dire que tout le monde est touchable. Est-ce que chaque État constitue une cible ? Naturellement, non. Est-ce que l'Europe par exemple est menacée par la Corée du Nord ? Est-ce que le continent sud-américain, l'Afrique... Non... En revanche je pense que les États qui sont au voisinage

immédiat se perçoivent eux-mêmes comme menacés par la Corée du Nord, par ses capacités et une rhétorique... Mais c'est comment est-ce que cela est pris en compte par les planificateurs militaires ? Eux-mêmes, en général, se contentent de la disponibilité de capacités militaires pour qualifier une menace. C'est ce que fait le Pentagone. On est menacé, pourquoi ? Parce qu'ils ont des missiles balistiques. Et inversement, et on rentre dans des normes de sécurité,... Effectivement, l'analyse des motivations du régime à se doter des programmes dont il se dote est absolument fondamentale pour qualifier la menace. Et c'est là où il faut entrer dans les détails de ce qui est dit et de ce qui fait imbroglio.

EQ : mais ce sera l'objet d'un prochain débat.

NOTE -NUCLÉAIRE

La France va-t-elle renouveler des sous-marins lanceurs de bombes atomiques ?

Claude Ruelland

Avec son projet de renouvellement des SNLE, Emmanuel Macron et son gouvernement trahissent l'engagement pris en 1992 en signant le TNP (article VI), ne respectent pas le nouveau droit international (Traité international d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) et engagent « un pognon de dingue » alors qu'ils pleurent sur la dette à rembourser, et alors qu'il y aura tant à investir à l'issue de la crise sanitaire dans de nombreux domaines.

En page 3 de l'édition d'Ouest-France de samedi 20 février, Philippe Chapleau qui suit les questions de défense et de politique internationale, nous apprend que « La France s'engage dans le renouvellement de la composante océanique de sa force de dissuasion ». Il précise que les futurs quatre SNLE (Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins) entreront en service à partir de 2035... et ne quitteront le service actif qu'en « 2080-2090 » ! (Plus de 50 ans d'armes nucléaires !) Comme les sous-marins actuels, ils emporteront des missiles M-51 aux dix têtes nucléaires. »

Cette décision est un pied de nez au Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN). Entré en vigueur le 22 janvier dernier, Ce traité interdit :

« a) de mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ; [..] d) d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Faut-il rappeler que ces armes de destruction massive éthiquement inadmissibles du fait des conséquences inhumaines de leur utilisation sont donc maintenant illégales. Avec le TIAN, un nouveau processus s'engage dont l'objectif, inscrit depuis plus de cinquante ans dans le Traité de Non-Prolifération (TNP), est clairement leur élimination totale. L'article VI du TNP stipule par ailleurs que chacun des États signataire du Traité s'engage « **à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.** »

Nul État ne peut rester hors la loi internationale. Nul État ne peut avoir le droit de vie et de mort sur le reste de l'humanité. Tous les États doivent maintenant ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les 9 États possédant des armes nucléaires (USA, Russie, France, Chine, Grande Bretagne, Israël, Pakistan, Inde et Corée du Nord) doivent cesser leurs obstructions au processus de désarmement nucléaire. Ils doivent s'inscrire dans le processus en cours avec comme objectif que tous, simultanément, signent et ratifient le TIAN.

Emmanuel Macron et son gouvernement doivent renoncer à leur politique de modernisation de la force de dissuasion, respectant ainsi la loi internationale et la volonté majoritaire des Français qui sont, à 76 % favorables à ce que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire et à 68 % favorables à la ratification immédiate du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires*. Dans ces conditions, il serait insupportable que le gouvernement de la France poursuive ses programmes

consacrés au renouvellement des armes nucléaires avec l'objectif d'y consacrer 7 milliards d'euros par an.

Le gouvernement français doit faire un geste politique lisible internationalement en gelant immédiatement les crédits consacrés au renouvellement des armes nucléaires dans le projet de budget 2021 et en les affectant à la santé, aux hôpitaux publics, à l'éducation, à la transition écologique et aux besoins sociaux. Sur 15 ans, ce serait ainsi de l'ordre de 100 milliards d'euros qui seraient libérés.

NOTE - OTAN

« OTAN 2030 : Unis pour une nouvelle ère » – éléments de réflexion

En 2020, le secrétaire général de l'OTAN, Stoltenberg, a chargé un groupe de 10 « experts » de réfléchir à l'avenir de l'OTAN. Dans leur rapport « OTAN 2030 : Unis pour une nouvelle ère », ils présentent 138 propositions censées aider l'alliance militaire à relever les principaux défis de la prochaine décennie. Le rapport, bien qu'il n'ait pas encore été officiellement adopté par l'OTAN, sera utilisé pour inspirer le prochain sommet de l'OTAN qui se tiendra à Bruxelles plus tard cette année.

Pour beaucoup d'experts, ce rapport présente un dangereux plan d'expansion qui augmentera les tensions et les risques de guerre. Les Cahiers y consacreront une étude dans leur prochain numéro.

Pour que nos lecteurs puissent déjà se faire une idée, nous présentons quelques extraits significatifs de la volonté des dirigeants de l'OTAN d'engager l'OTAN dans un nouveau chemin. (version complète du texte en français sur le site de l'I.R.C.E. – Institut de recherche et de Communication sur l'Europe – www.irce-oiing.eu)

« Le secrétaire général a chargé le Groupe de formuler des recommandations selon trois axes : 1) renforcer l'unité, la solidarité et la cohésion au sein de l'Alliance, notamment pour asseoir le rôle primordial du lien transatlantique ; 2) accroître la consultation et la coordination politiques entre Alliés au sein de l'OTAN ; 3) consolider le rôle politique de l'OTAN et développer les instruments pertinents face aux menaces et aux défis actuels et futurs pour la sécurité de l'Alliance, qui émanent de toutes les directions stratégiques. »

« Pourtant, les incertitudes de demain exigent de l'OTAN qu'elle continue de s'adapter. Le monde des dix prochaines années sera très différent de celui que l'Alliance a connu pendant la Guerre froide et les premières décennies qui l'ont suivie. Ce monde sera marqué par des rivalités entre grandes puissances, dans lequel des États autoritaires voulant faire entendre leur voix et menant des politiques étrangères révisionnistes chercheront à étendre leur pouvoir et leur influence, et où les pays de l'OTAN seront de nouveau confrontés à un défi systémique touchant à la fois le secteur de la sécurité et celui de l'économie. Les menaces bien connues comme le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, seront toujours présentes, alors que de nouveaux risques liés aux pandémies et au changement climatique se profilent déjà, et que les technologies émergentes et les technologies de rupture représentent un danger mais aussi une occasion à saisir pour l'Alliance. »

« La question de savoir comment l'OTAN devrait procéder pour renforcer la cohésion et la convergence politiques afin de relever les défis de l'ère nouvelle est le thème central du présent rapport. L'argument est le suivant : quelles que soient les difficultés que sa source de réalisation implique, la convergence

politique doit absolument prévaloir à l'OTAN lorsque celle-ci examine des questions de première importance, parce que l'ampleur même des menaces, et tout particulièrement le défi géopolitique et idéologique posé simultanément par la Russie et la Chine, ont des conséquences pour la sécurité et la prospérité de chacun d'entre nous. »

« L'OTAN doit s'adapter pour répondre aux impératifs liés à un environnement stratégique plus exigeant, caractérisé par le retour d'une rivalité systémique, par une Russie obstinément agressive, par la montée en puissance de la Chine et par le rôle croissant des technologies émergentes et des technologies de rupture, au moment même où l'Organisation est confrontée à des menaces et à des risques transnationaux accrus. »

« Il est souhaitable que l'OTAN poursuive sa double stratégie à l'égard de la Russie, conjuguant dissuasion et dialogue. L'Alliance doit répondre aux menaces et aux actes hostiles russes en faisant preuve d'unité politique, de détermination et de cohérence, et exclure tout retour à la normale tant que la Russie n'infléchira pas son comportement agressif et ne se conformera pas de nouveau pleinement au droit international. »

« L'OTAN doit consacrer davantage de temps, de ressources politiques et d'énergie aux défis de sécurité liés à la Chine, sur la base d'une évaluation des capacités du pays, de son poids économique et des objectifs idéologiques affichés par ses dirigeants. »

« Les technologies émergentes et les technologies de rupture (TE/TR) constituent un défi mais aussi une opportunité pour l'OTAN. Rivaliser avec les initiatives engagées par les grands régimes autoritaires pour parvenir à la supériorité dans les principaux domaines d'émergence et de rupture technologiques doit être une priorité stratégique pour l'Alliance et ses membres. L'OTAN devrait servir de pivot pour la coordination du partage. »

« L'OTAN doit se doter d'une approche constante, claire et cohérente à l'égard du Sud, qui tienne compte tout à la fois des menaces traditionnelles, comme le terrorisme, et de la présence grandissante de la Russie et, dans une moindre mesure, de la Chine. L'OTAN doit continuer, au niveau politique, de mettre l'accent sur le renforcement de la préparation et de la capacité de réponse des forces armées à l'égard du flanc sud/méditerranéen, en particulier en révisant et en mettant à disposition ses plans préétablis et en renforçant le Pôle pour le sud, installé au Commandement allié de forces interarmées de Naples (JFCNP). »

« Tous les Alliés doivent, sans ambiguïté, faire du maintien de la cohésion et de l'unité sur le plan politique une priorité. Les Alliés des deux rives de l'Atlantique doivent réaffirmer leur engagement en faveur de l'OTAN en tant que principale institution de défense de la zone euro-atlantique. »

« L'OTAN devrait saluer les efforts que déploie l'UE en faveur d'une capacité de défense européenne renforcée et plus performante, dès lors que ces initiatives rendent l'OTAN plus forte, qu'elles contribuent à un partage équitable des charges entre les deux rives de l'Atlantique et que les Alliés qui ne sont pas membres de l'UE y sont pleinement associés. »

« Elle devrait envisager de renforcer le secrétaire général dans son rôle de chef en lui déléguant le pouvoir de décision sur les questions de routine et en l'encourageant à mettre les dossiers sensibles sur la table assez tôt. L'OTAN devrait créer, au sein des structures existantes de l'Alliance, un mécanisme plus structuré pour la formation de coalitions, et elle devrait réfléchir à des moyens de fixer une limite temporelle au processus décisionnel applicable en période de crise. Comme il arrive de plus

en plus souvent que des pays bloquent des dossiers à eux seuls en raison de différends bilatéraux qui ne concernent pas l'OTAN, celle-ci devrait réfléchir à l'opportunité de faire en sorte que le blocage d'un dossier par un unique pays ne soit possible qu'au niveau ministériel. »

« Il est indispensable de maintenir des capacités de dissuasion nucléaire et des capacités de défense conventionnelle au XXI^e siècle en tant que pierre angulaire de la sécurité de l'OTAN. L'OTAN devrait réaffirmer son soutien à un processus de maîtrise des armements et l'importance cruciale d'une dissuasion nucléaire efficace. »

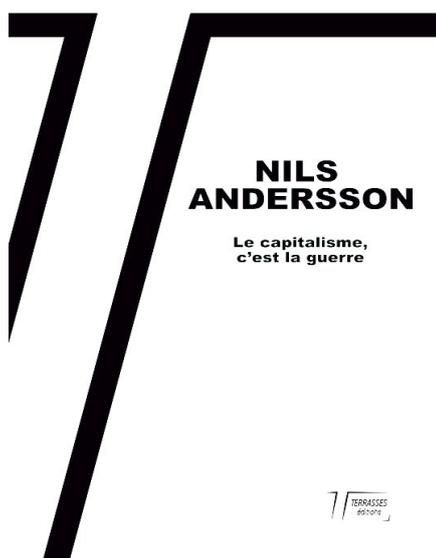
« Comme les initiatives de dissuasion nucléaire et de maîtrise des armements servent à assurer la sécurité de l'ensemble de la région euro-atlantique, l'OTAN devrait être mise à contribution plus régulièrement pour examiner les points de vue des Alliés sur ces questions, le but étant de parvenir à une compréhension et à une position communes en vue de fournir des contributions pour les positions que les Alliés et les pays partageant les mêmes valeurs défendront dans les instances de l'ONU et de l'OSCE ainsi que dans d'autres organisations internationales concernées (p. ex. Code de conduite de La Haye). »

« L'OTAN devrait instaurer une pratique de concertation entre Alliés avant les réunions d'autres organisations internationales. Le Groupe relève que, pour les Alliés, il est précieux de parler d'une seule voix sur les affaires du monde. Il les exhorte à se concerter avant les réunions, par exemple, de l'ONU ou du G20, ou en marge de celles-ci, lorsque les domaines évoqués dans le Traité de l'Atlantique Nord sont à l'ordre du jour ».

Pour approfondir

Le capitalisme, c'est la guerre

Nils Andersson



Terrasses Éditions

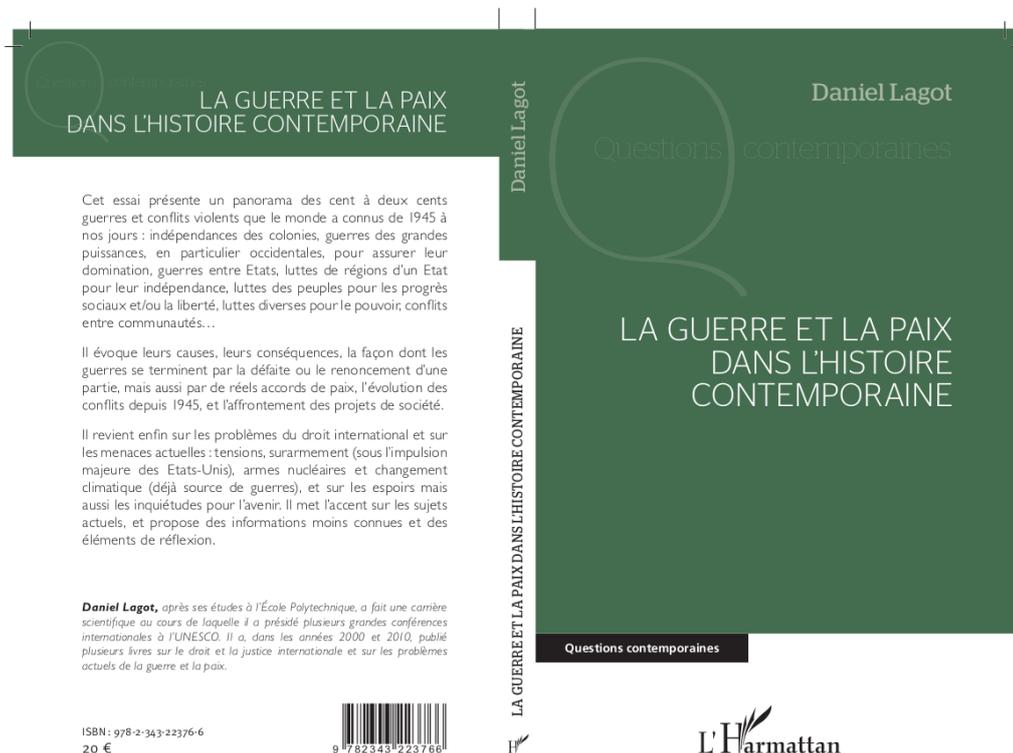
29/01/2021, 148 p, 11,50 €

Nils Andersson propose une analyse fine et implacable du capitalisme du réel, et de sa nature première : la guerre. Produit d'un long travail d'enquête à la croisée du journalisme critique et de l'expérience d'un engagement politique anti-impérialiste directement héritier des luttes de décolonisation de la deuxième moitié du 20e siècle, cet ouvrage décortique l'infamie des doctrines impérialistes et capitalistes qui n'ont cessé de faire du monde un vaste champ de bataille en vantant les mérites d'un Occident soit-disant "pacifié"

Plus que jamais il réaffirme cette exigence morale et politique que Jaurès et Käthe Kollwitz poursuivirent en leur temps : Nie Wieder Krieg, « Plus jamais la guerre », tout en proposant une analyse du futur proche de ce qu'annoncent les nouveaux rapports de pouvoir mondiaux et les doctrines militaires modernes. Nils Andersson fondateur des Éditions indépendantes La Cité Éditeur en 1957, militant anti-impérialiste, anti-colonial.

Pour approfondir

La guerre et la paix dans l'histoire contemporaine – Daniel Lagot



Cet essai présente un panorama des cent à deux cents guerres et conflits violents que le monde a connus de 1945 à nos jours : indépendances des colonies, guerres des grandes puissances, en particulier occidentales, pour assurer leur domination, guerres entre Etats, luttes de régions d'un Etat pour leur indépendance, luttes des peuples pour les progrès sociaux et/ou la liberté, luttes diverses pour le pouvoir, conflits entre communautés...

Il évoque leurs causes, leurs conséquences, la façon dont les guerres se terminent par la défaite ou le renoncement d'une partie, mais aussi par de réels accords de paix, l'évolution des conflits depuis 1945, et l'affrontement des projets de société.

Il revient enfin sur les problèmes du droit international et sur les menaces actuelles : tensions, surarmement (sous l'impulsion majeure des Etats-Unis), armes nucléaires et changement climatique (déjà source de guerres), et sur les espoirs mais aussi les inquiétudes pour l'avenir. Il met l'accent sur les sujets actuels, et propose des informations moins connues et des éléments de réflexion.

Daniel Lagot, après ses études à l'École Polytechnique, a fait une carrière scientifique au cours de laquelle il a présidé plusieurs grandes conférences internationales à l'UNESCO. Il a, dans les années 2000 et 2010, publié plusieurs livres sur le droit et la justice internationale et sur les problèmes actuels de la guerre et la paix.

ISBN : 978-2-343-22376-6
20 €



9 782343 223766

Daniel Lagot

Daniel Lagot

Questions contemporaines

LA GUERRE ET LA PAIX
DANS L'HISTOIRE
CONTEMPORAINE

Questions contemporaines

LA GUERRE ET LA PAIX DANS L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'Harmattan

L'Harmattan éditions - 17/02/2021, 194 p, 20 €

Prochain numéro des Cahiers en octobre 2021

Le prochain numéro des Cahiers de l'IDRP, « nouvelle formule » paraîtra en octobre 2021

Les Cahiers de l'IDRP - Publication trimestrielle de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix -

Analyses, réflexions, recherches, de spécialistes de différentes questions internationales intéressant la sécurité et la paix.

Publication papier, relayée par le site Internet de l'IDRP sur lequel le débat peut s'ouvrir par l'envoi de courriels.

Directeur de publication : Jacques Le Dauphin (†) - C.P.P : en cours

Publié en ligne en version gratuite.

IDRP - Siège de l'ARAC, 2 place du Méridien 94807 VILLEJUIF CEDEX – <http://www.institutidrp.org> -

Contact : 06 60 57 07 76